

Rapport
annuel

2014-2015
MINISTÈRE
DE LA FAMILLE

la famille

EN VALEUR



**RÉDACTION**

Ministère de la Famille

COORDINATION

Secrétariat général
Ministère de la Famille

CONCEPTION

Bleuoutremer

MISE EN PAGES

Mac Design

Le document peut être consulté sous la rubrique « Formulaires et publications »
du site Web du ministère de la Famille, à l'adresse suivante : mfa.gouv.qc.ca

ISBN : 978-2-550-73850-3 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-73851-0 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

© Gouvernement du Québec, 2015



Rapport
annuel

2014-2015
MINISTÈRE
DE LA FAMILLE

la famille

EN VALEUR



Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

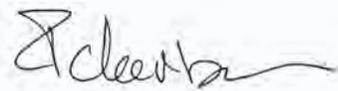
Monsieur le Président,

Conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, j'ai le plaisir de déposer le rapport annuel de gestion du ministère de la Famille, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2015.

Ce rapport constitue la troisième reddition de comptes portant sur l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du plan stratégique 2012-2017. Je tiens à souligner le dévouement des membres du personnel du Ministère. C'est notamment grâce à leur professionnalisme que le Ministère a pu atteindre ses objectifs et contribuer, par le fait même, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et des aînés du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation,



Francine Charbonneau

Québec, septembre 2015

Madame Francine Charbonneau
Ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Lutte
contre l'intimidation
425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Madame la Ministre,

C'est avec fierté que je vous présente le rapport annuel de gestion du ministère de la Famille, pour l'exercice financier 2014-2015.

Ce rapport rend compte des résultats obtenus au terme de la troisième année de mise en œuvre du plan stratégique 2012-2017 et à l'égard du plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015, des engagements inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens ainsi que de la contribution du Ministère au respect des autres exigences législatives et gouvernementales.

La compétence, l'engagement et la détermination du personnel du Ministère, de même que la collaboration de nos partenaires, nous ont permis d'atteindre nos objectifs. Au nom de l'équipe de direction et en mon nom, je les remercie grandement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La sous-ministre,



Line Bérubé

Québec, septembre 2015

table des matières

8	La déclaration de la direction	62	Des services accessibles
10	Le rapport de validation de la Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives	65	Des services de qualité
11	CHAPITRE 1 / Le ministère de la Famille	67	Le traitement des plaintes
12	L'organisation	69	CHAPITRE 5 / Les exigences législatives et gouvernementales
12	La mission	70	L'accès à l'égalité en emploi
12	Les services offerts	73	L'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises
13	La clientèle	74	Le développement durable et les changements climatiques
13	Les partenaires	82	L'égalité entre les femmes et les hommes
14	L'utilisation des ressources	85	L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration
14	Les ressources humaines	85	La protection des renseignements personnels
18	Les ressources financières	86	La Politique de financement des services publics
22	Les ressources informationnelles	86	L'occupation et la vitalité des territoires
27	CHAPITRE 2 / Les faits saillants	90	Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec
35	CHAPITRE 3 / Les résultats à l'égard des objectifs stratégiques	91	La gestion et le contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services
36	Le sommaire des résultats 2014-2015 à l'égard des objectifs du plan stratégique 2012-2017	94	ANNEXE 1 / Lois et règlements dont l'application relevait de la ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation au 31 mars 2015
41	Les résultats à l'égard du plan stratégique 2012-2017 et du plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015	95	ANNEXE 2 / Organigramme du Ministère au 31 mars 2015
56	Des actions visant à favoriser le vieillissement actif, la reconnaissance et la pleine participation des personnes âgées au développement de la société québécoise	96	ANNEXE 3 / L'évaluation et la recherche
59	Les actions à l'égard de la lutte contre l'intimidation	98	ANNEXE 4 / Nombre d'établissements et places au permis par type d'établissement et par région au 31 mars 2015
61	CHAPITRE 4 / Les résultats au regard des engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyens	99	ANNEXE 5 / Liste des acronymes
62	Des services en partenariat		

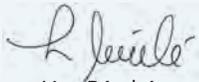


la déclaration de la direction

Les résultats et les renseignements que contient le présent rapport annuel de gestion relevaient de notre responsabilité au 31 mars 2015. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données et des contrôles qui s'y rapportent. Le rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère de la Famille décrit fidèlement la mission et les mandats de celui-ci. Il présente aussi les résultats atteints au regard des objectifs fixés dans le cadre du plan stratégique 2012-2017 et du plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015, ainsi que les résultats relatifs aux engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyens. Tout au long de l'exercice financier, l'équipe de direction a eu recours à des systèmes d'information et à des mesures de contrôle pour assurer l'atteinte des objectifs.

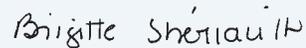
En tant que sous-ministre, sous-ministres adjoints et directeur général, nous avons approuvé le rapport annuel de gestion. Nous déclarons que les données, l'information et les explications consignées dans ce rapport, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2015.

LA SOUS-MINISTRE,



Line Bérubé

LA SOUS-MINISTRE
ADJOINTE AUX POLITIQUES,



Brigitte Thériault

LE SOUS-MINISTRE ADJOINT
AUX SERVICES DE GARDE
ÉDUCATIFS À L'ENFANCE,



Jacques Robert

LE SOUS-MINISTRE
ADJOINT AUX OPÉRATIONS
RÉGIONALES,



Chantal Castonguay

LE SOUS-MINISTRE ADJOINT
AUX AÎNÉS,



Christian Barrette

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ADMINISTRATION,



Stéphane Armanda

le rapport de validation de la Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives

Madame Line Bérubé
Sous-ministre
Ministère de la Famille

Madame la Sous-Ministre,

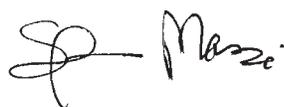
Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements obtenus au regard des objectifs du plan stratégique 2012-2017 et du plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015 du ministère de la Famille. Cette information est présentée dans le rapport annuel de gestion pour l'exercice terminé le 31 mars 2015. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de cette information incombe à la direction de votre Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de la période couverte par notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Nos travaux ont consisté à recueillir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à colliger l'information sur le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et renseignements présentés dans le rapport annuel de gestion au regard des objectifs du plan stratégique 2012-2017 et du plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015 ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Le directeur de la vérification interne et des enquêtes administratives,



Sylvain Massé, MBA, CPA, CMA
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Québec, septembre 2015



chapitre 1

LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE

l'organisation

Au cours de l'année 2014-2015, le ministère de la Famille a poursuivi la mise en œuvre du plan stratégique 2012-2017. Ce plan présente les enjeux, les orientations et les objectifs à prendre en compte en vue de répondre aux besoins des familles et des enfants du Québec. Fait nouveau,

depuis le 23 avril 2014, le Ministère est dorénavant responsable de la lutte contre l'intimidation et de la coordination des interventions gouvernementales visant à favoriser le vieillissement actif, la reconnaissance et la pleine participation des personnes âgées au développement

de la société québécoise. Le Ministère a également la responsabilité de mettre en œuvre les mesures de soutien communautaire d'aide à la famille sur la base de l'approche de la pédiatrie sociale.

La mission

L'intervention du Ministère contribue à la vitalité économique du Québec par la mise en place de conditions favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles, des enfants et des aînés dans leur milieu de vie. Le Ministère assure la cohérence de l'action gouvernementale touchant les enfants, les familles et les aînés.

En vue de mettre en place des conditions favorables à l'épanouissement des familles et au développement des enfants, l'action du Ministère porte particulièrement sur l'accessibilité aux services de garde et sur leur qualité, sur la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, sur le soutien aux partenaires engagés auprès des familles et des enfants ainsi que sur l'accès et la clarté de l'information concernant l'aide destinée aux familles.

De plus, le Ministère soutient et encourage la participation sociale, civique, professionnelle et économique des personnes âgées. Il voit à promouvoir une image positive du vieillissement et à lutter contre les préjugés et les stéréotypes associés à l'âge.

Enfin, le Ministère est responsable de la coordination de la mise en œuvre de toutes les actions découlant des engagements pris lors du Forum sur la lutte contre l'intimidation tenu le 2 octobre 2014. Il définit les orientations et il assure le suivi d'un futur plan d'action concerté de lutte contre l'intimidation, sous toutes ses formes, à tous les âges, dans le monde réel et le monde virtuel.

L'application de plusieurs lois et règlements relève de la ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation (voir l'annexe I). Pour mener à bien sa mission, le Ministère s'appuie sur son organisation administrative, dont l'organigramme est présenté à l'annexe 2.

Les services offerts

Le Ministère offre des services aux familles et aux aînés du Québec. À cette fin, il soutient les services de garde éducatifs à l'enfance, les organismes communautaires Famille, les tables régionales de concertation des aînés (TRCA) et divers partenaires nationaux, régionaux et locaux.

Le Ministère joue par ailleurs un rôle de conseiller auprès de ministères et d'organismes du gouvernement, pour toute question relevant de ses domaines de compétence.

La clientèle

Le Ministère réalise des actions qui visent la clientèle suivante :

- les enfants, de la naissance jusqu'à leur entrée à la maternelle, ainsi que les élèves de la maternelle et du primaire qui fréquentent des services de garde éducatifs;
- les parents, afin de leur accorder un soutien financier pour leurs enfants, de la naissance jusqu'à l'âge de 18 ans, les soutenir dans leurs responsabilités familiales et les aider à concilier celles-ci avec leurs responsabilités professionnelles;
- les aînés, notamment pour favoriser le maintien et le retour au travail des travailleurs expérimentés et pour soutenir des projets visant l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées partout au Québec.



Les partenaires

Pour mener à bien sa mission, le Ministère compte sur plusieurs partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. Les principaux partenaires gouvernementaux sont les suivants :

- la Régie des rentes du Québec, qui administre le crédit d'impôt remboursable pour le Soutien aux enfants;
 - le Conseil de gestion de l'assurance parentale, qui gère le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et l'administre en tant que fiduciaire;
 - les différents ministères et organismes gouvernementaux dont l'action touche les familles, les enfants et les aînés.
- Le Ministère s'associe également à des partenaires de divers milieux, dont :
- les services de garde éducatifs à l'enfance et les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial;
 - les associations nationales et les regroupements régionaux qui représentent des prestataires de services de garde et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial;
 - les centrales syndicales et les associations professionnelles représentant le personnel cadre des services de garde éducatifs à l'enfance;
 - les organismes communautaires Famille agissant à l'échelle nationale, régionale ou locale;
 - les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC) et les conférences régionales des élus;
 - les organismes et les associations représentant le milieu municipal;
 - les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que ceux du réseau de l'éducation;
 - les principales associations syndicales et patronales;

- les chambres de commerce et les jeunes chambres de commerce;
- des associations et des ordres professionnels;
- des entreprises;
- des centres d'études et de recherche universitaires;
- des fondations;
- la Société de gestion du Fonds pour le développement des jeunes enfants, Avenir d'enfants;
- les associations et les regroupements nationaux et régionaux qui œuvrent auprès des aînés;
- la Société de gestion du Fonds de soutien aux proches aidants L'Appui;
- les tables régionales de concertation des aînés ainsi que la Conférence des tables régionales de concertation des aînés du Québec.

l'utilisation des ressources

Les ressources humaines

LA RÉPARTITION DE L'EFFECTIF

Au 31 mars 2015, l'effectif en poste s'établissait à 429 personnes (employés réguliers et occasionnels), dont 399 avaient le statut d'employés réguliers. À la même date, un an plus tôt, le Ministère employait 435 personnes, dont 397 employés réguliers. Malgré une hausse de 30 équivalents temps complet (ETC) découlant de l'arrivée du Secrétariat aux aînés, l'effectif de poste a tout de même diminué en raison, notamment, de départs à la retraite non remplacés et du gel sur le recrutement décrété en avril 2014.

TABLEAU 1 / EFFECTIF EN POSTE

SECTEUR D'ACTIVITÉ	31 MARS 2015	31 MARS 2014	ÉCART
Planification, recherche et administration	105	119	-14
Gestion des services à la famille	110	119	-9
Opérations régionales	188	197	-9
Aînés	26	-	26
TOTAL	429	435	-6

TABLEAU 2 / EFFECTIF UTILISÉ

SECTEUR D'ACTIVITÉ	31 MARS 2015	31 MARS 2014	ÉCART
Planification, recherche et administration	101	112	-11
Gestion des services à la famille	106	106	-
Opérations régionales	181	179	2
Aînés	24	-	24
TOTAL	412	397	15

L'écart entre l'effectif en poste et l'effectif utilisé tient au fait que les postes ne correspondent pas tous à un équivalent temps complet (ETC) au cours de l'année. Une utilisation moindre d'ETC découle notamment de postes vacants de même que de certains types de congés.

LE CLIMAT DE TRAVAIL

Toujours soucieux de la qualité du climat de travail, le Ministère a maintenu sa pratique de faire remplir un questionnaire aux nouveaux employés, trois mois après leur entrée en fonction, pour faire le point sur leur intégration et, s'il y a lieu, apporter les correctifs nécessaires. De même, les employés qui quittent le Ministère en raison d'une mutation ou d'une démission sont invités à remplir un questionnaire de départ. Les renseignements ainsi obtenus permettent de dégager des pistes d'amélioration et de recommander, le cas échéant, des actions à mettre en place en vue de favoriser la rétention du personnel.

LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

À la suite de l'obtention de la certification à la norme BNQ 9700-820 Conciliation travail-famille à l'automne 2013, le Ministère a poursuivi ses activités en cette matière. Deux nouvelles personnes ont été désignées comme membres du comité Conciliation travail-famille et ce, à la suite de mouvements de personnel. Ainsi, le comité a pu être relancé afin, notamment, de se préparer à l'audit de maintien prévu à l'automne 2015. Par ailleurs, le Secrétariat aux aînés s'étant joint au ministère de la Famille après l'obtention de la certification, une présentation de la norme a été faite à son personnel. Finalement, afin de soutenir les autres ministères et organismes qui souhaiteraient entreprendre une démarche de certification, un guide pour la promotion de la conciliation travail-famille a été préparé.

LES RELATIONS ENTRE EMPLOYEUR ET EMPLOYÉS

Le Comité ministériel de relations professionnelles (CMRP) et le Comité mixte ministériel des relations professionnelles – Unité fonctionnaires (CMMRP) permettent d'établir de saines relations entre l'employeur et les employés en ce qui a trait à toute question liée aux conditions de travail. Ces tribunes permettent aux membres du personnel de donner leur avis sur différents sujets et de formuler des suggestions et des commentaires aux autorités ministérielles. Au cours de l'année 2014-2015, le CMMRP s'est réuni à deux reprises. Le CMRP n'a cependant pas été en mesure de siéger.

LA SANTÉ DES PERSONNES

Soucieux d'assurer un environnement de travail sain et sécuritaire pour tous ses employés, le Ministère s'est doté, en septembre 2014, d'un programme ministériel de prévention en santé et sécurité au travail. Un cadre de prévention et de gestion des conflits et de traitement des plaintes de harcèlement a également été mis au point. De plus, le plan d'action ministériel en santé et mieux-être des personnes au travail a servi à élaborer les indicateurs du Plan de développement durable 2008-2015 quant à l'amélioration de la qualité de vie au travail du personnel. Les gestes réalisés en 2014-2015 se détaillent comme suit :

- deux messages électroniques ont été transmis aux employés pour les inciter à prévenir les troubles musculo-squelettiques et à bien ajuster leur poste de travail;
- vingt employés ont demandé que l'on apporte des ajustements à leur poste de travail et ceux-ci ont tous été adaptés par un ergonomiste professionnel;
- dix messages électroniques ont été transmis aux membres du personnel, leur proposant des activités physiques pour les encourager à acquérir et à maintenir de saines habitudes de vie, une saine alimentation et un mode de vie actif.

De plus, grâce à l'implication des employés et de représentants de l'employeur, trois nouveaux comités de santé et de sécurité au travail ont été mis sur pied, soit aux bureaux de Longueuil et de Montréal ainsi qu'à la Direction régionale de la Capitale Nationale et de l'Est du Québec.

Enfin, après le succès du Défi Entreprises tenu en juin 2014, le Ministère s'est inscrit pour une deuxième année à cette activité. En plus de faire la promotion de l'activité physique et de la santé, le Défi Entreprises favorise l'esprit d'équipe entre collègues de travail.

LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014, le Ministère a consacré 245 480 \$, ce qui équivaut à 0,9 % de sa masse salariale, à la formation et au perfectionnement du personnel. Cependant, grâce au report des excédents qu'affichait le Ministère à ce chapitre depuis les dernières années, l'objectif de 1 % prescrit par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance de la main-d'œuvre est néanmoins atteint. En moyenne, chaque personne a participé à 1,4 jour de formation.

TABLEAU 3 / ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN FORMATION

ANNÉE CIVILE	PROPORTION DE LA MASSE SALARIALE (%)	NOMBRE MOYEN DE JOURS DE FORMATION PAR PERSONNE	MONTANT ALLOUÉ PAR PERSONNE
2014	0,9	1,4	510 \$
2013	1,2	1,7	735 \$
2012	1,7	2,1	1 002 \$

Afin de concrétiser l'importance qu'il accorde à la formation et au perfectionnement du personnel, le Ministère s'est doté d'une politique de développement des compétences et a adopté des orientations pour 2013-2015 à cet égard.

TABLEAU 4 / JOURS DE FORMATION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI

	2014-2015*	2013-2014*	2012-2013*
Cadre	ND**	34	ND**
Professionnel	403	382	589**
Fonctionnaire	266	290	386

* Les données disponibles et présentées ici sont en fonction des années civiles.

** Pour les années 2012 et 2014, les données disponibles pour le personnel professionnel et cadre sont regroupées. À défaut de pouvoir les distinguer et considérant que les professionnels sont en plus grand nombre que les cadres, elles sont donc présentées dans cette catégorie d'emploi.

TABLEAU 5 / RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL, PAR CHAMP D'ACTIVITÉ

CHAMP D'ACTIVITÉ	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Favoriser le champ d'activité ou l'orientation stratégique « développement des compétences ^I »	124 222 \$	120 816 \$	171 002 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion ^{II}	715 \$	829 \$	883 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques ^{III}	11 199 \$	3 546 \$	206 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière ^{IV}	0 \$	7 231 \$	5 514 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite ^V	465 \$	0 \$	14 365 \$
Coûts directs ^{VI}	68 773 \$	80 214 \$	86 945 \$
Coûts indirects ^{VI}	27 896 \$	28 670 \$	41 306 \$
GRAND TOTAL	233 270 \$	241 306 \$	320 221 \$

I. Correspond aux orientations ministérielles en matière de développement des compétences 1 et 2.

II. Correspond à l'orientation 5.

III. Correspond à l'orientation 3.

IV. Correspond à l'orientation 6.

V. Correspond à l'orientation 4.

VI. Il est impossible de répartir les coûts directs et indirects selon les différents champs d'activité; c'est pourquoi ils sont indiqués de façon distincte.

LA PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Au cours de l'exercice 2014-2015, 18 employés réguliers ont pris leur retraite, alors qu'en 2013-2014, on en dénombrait 9.

TABLEAU 6 / NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI AYANT PRIS LEUR RETRAITE

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Cadre	4	1	2
Professionnel	7	5	6
Fonctionnaire	7	3	7

L'INDICATEUR DU TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE (TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

Le taux de départ volontaire du personnel est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (retraites, mutations, promotions avec concours et démissions) et le nombre moyen d'employés.

TABLEAU 7 / TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE (TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

2014-2015	2013-2014	2012-2013
13,3	13,1	15,3

Avec les mesures mises en place au cours des dernières années pour favoriser l'attraction et la rétention des ressources, on a observé une diminution du nombre de départs par mutation par rapport à l'an dernier. Par ailleurs, la hausse du taux de départ volontaire s'explique par une augmentation importante du nombre de départs à la retraite en 2014-2015 comparativement à 2013-2014.

Les ressources financières

LES SOURCES DE FINANCEMENT

Le financement des activités relevant de la ministre de la Famille provient de deux sources : les crédits votés par l'Assemblée nationale et les revenus des fonds spéciaux sous la responsabilité du Ministère.

LES CRÉDITS VOTÉS

Le portefeuille des activités relevant du Ministère comprend, selon le Budget de dépenses 2014-2015 – Volume II du gouvernement du Québec, les programmes suivants :

1. Planification, recherche et administration
2. Mesures d'aide à la famille
3. Condition des aînés
4. Curateur public

Les données relatives au programme 4 sont présentées dans le rapport annuel de gestion du Curateur public déposé à l'Assemblée nationale. Elles ne figurent donc pas dans celui du Ministère.

Le programme 1 – Planification, recherche et administration – vise à assurer la réalisation de recherches ainsi que l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles, des enfants et des aînés, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

Le programme 2 – Mesures d'aide à la famille – permet de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. Il a pour objectif de financer le fonctionnement des services de garde éducatifs à l'enfance ainsi que celui des infrastructures des centres de la petite enfance (CPE), du régime de retraite et du régime d'assurance collective à l'intention du personnel des CPE, des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial et des garderies subventionnées. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires œuvrant auprès des familles, le financement se rattachant à leur mission globale ainsi que le financement des services de halte-garderie communautaires. Il assure également le soutien aux municipalités et aux MRC qui désirent mettre en place des politiques familiales municipales. Enfin, il finance l'administration du programme Soutien aux enfants, offert sous forme d'un crédit d'impôt remboursable.

Le programme 3 – Condition des aînés – a pour objectif de favoriser le vieillissement actif de la société québécoise. Il vise à planifier, à conseiller, à concerter et à soutenir des politiques ou des mesures propices à combattre les préjugés, à favoriser la participation, la santé et la sécurité des aînés, et ce, dans une perspective d'équité intergénérationnelle et de respect de la diversité.

L'UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le budget de dépenses 2014-2015 du Ministère, présenté au Livre des crédits, s'élève à 2 555 412 900 \$, en excluant le Curateur public.

Le budget de dépenses révisé s'établit, quant à lui, à 2 562 908 100 \$ (voir le tableau 8). Cette augmentation de 7 495 200 \$ s'explique principalement par le recours au fonds de suppléance, en 2014-2015, pour combler les besoins des services de garde. Les dépenses réelles totalisent 2 542 945 700 \$, soit 19 962 400 \$ de moins que le budget révisé.

TABLEAU 8 / TABLEAU SOMMAIRE (EN MILLIERS DE DOLLARS)

PROGRAMMES	BUDGET DE DÉPENSES RÉVISÉ 2014-2015	DÉPENSES RÉELLES 2014-2015	EXCÉDENT DU BUDGET SUR LES DÉPENSES
Programme 1 – Planification, recherche et administration	57 808,8	53 436,5	4 372,3
Programme 2 – Mesures d’aide à la famille	2 484 585,6	2 474 640,1	9 945,5
Programme 3 – Conditions des aînés	20 513,7	14 869,1	5 644,6
TOTAL	2 562 908,1	2 542 945,7	19 962,4

Le budget de dépenses révisé de même que les dépenses réelles pour chaque programme et élément de programme pour les exercices 2014-2015¹ et 2013-2014 sont présentés aux tableaux 9 à 11.

TABLEAU 9 / UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES AU PROGRAMME 1 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

PROGRAMME 1 / PLANIFICATION, RECHERCHE ET ADMINISTRATION	BUDGET DE DÉPENSES RÉVISÉ 2014-2015	DÉPENSES RÉELLES 2014-2015	DÉPENSES RÉELLES 2013-2014
Élément 1 – Planification, recherche et administration	57 808,8	53 436,5	53 967,2

Les principales variations du programme 1

Les dépenses totales réelles de l’exercice 2014-2015 sont inférieures au budget de dépenses révisé, la différence s’établissant à 4 372 300 \$. En cours d’année, diverses mesures d’économie ont été mises en place en vue d’atteindre les objectifs de réduction et de contrôle des dépenses. Dans le cadre d’une gestion responsable, ces mesures ont permis de réduire les dépenses, ce qui explique l’excédent de l’année.

1. Les dépenses réelles des ministères ne peuvent être établies qu’à la suite de la consolidation des états financiers gouvernementaux. Il arrive parfois que certains postes soient redressés au moment du dépôt des états financiers consolidés, ultérieur au dépôt des rapports annuels de gestion.

**TABLEAU 10 / UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES AU PROGRAMME 2
(EN MILLIERS DE DOLLARS)**

PROGRAMME 2 / MESURES D'AIDE À LA FAMILLE	BUDGET DE DÉPENSES RÉVISÉ 2014-2015	DÉPENSES RÉELLES 2014-2015	DÉPENSES RÉELLES 2013-2014
Élément 1 / Gestion des services à la famille	17 361,5	14 849,4	19 298,9
Élément 2 / Soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde	2 269 704,6	2 262 402,5	2 222 891,1
Élément 3 / Subvention pour le financement des infrastructures des centres de la petite enfance	32 137,1	32 137,1	30 001,5
Élément 4 / Régime de retraite à l'intention d'employés travaillant dans le domaine des services de garde à l'enfance	81 946,0	81 945,9	80 216,5
Élément 5 / Soutien aux enfants	30 522,9	30 564,4	31 097,5
Élément 6 / Organismes communautaires	19 299,4	19 250,3	19 456,6
Élément 7 / Régime d'assurance collective et de congés de maternité	33 614,1	33 490,5	–
TOTAL	2 484 585,6	2 474 640,1	2 402 962,1

Les principales variations du programme 2

La somme disponible de 9 945 500 \$ issue du programme 2, pour l'exercice financier 2014-2015, s'explique, d'une part, par les économies attribuables au nombre moins élevé que prévu de places subventionnées créées, à la révision des subventions finales des exercices financiers antérieurs pour l'ensemble des services de garde et à des variations dans le calcul des subventions prévisionnelles 2014-2015 versées aux services de garde. D'autre part, les diverses mesures d'économie mises en place en vue d'atteindre l'objectif du gouvernement de réduction et de contrôle des dépenses ont permis de réduire les dépenses de ce programme.

**TABLEAU 11 / UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES AU PROGRAMME 3
(EN MILLIERS DE DOLLARS)**

PROGRAMME 3 / CONDITIONS DES AÎNÉS	BUDGET DE DÉPENSES RÉVISÉ 2014-2015	DÉPENSES RÉELLES 2014-2015
Élément 1 – Secrétariat aux aînés	20 513,7	14 869,1

Les principales variations du programme 3

Les dépenses totales réelles de l'exercice 2014-2015 sont inférieures au budget de dépenses révisé, la différence étant de 5 644 600 \$. En cours d'année, diverses mesures d'économie ont été mises en place et certains projets ont été reportés.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Ce budget vise principalement à couvrir les investissements liés au développement et à l'amélioration des systèmes informatiques du Ministère. Ces investissements permettent d'assurer la modernisation et l'optimisation de la prestation des services du Ministère. Pour l'exercice 2014-2015, le Ministère a effectué des investissements en immobilisations de l'ordre de 5 161 000 \$, comparativement à 2 045 900 \$ en 2013-2014, et de 400 \$ en prêts, placements, avances et autres.

LES FONDS SPÉCIAUX

Les activités qui relèvent du Ministère comprennent également la gestion des Fonds spéciaux suivants :

- le Fonds pour le développement des jeunes enfants;
- le Fonds de soutien aux proches aidants.

MESURES DE RÉDUCTION DE DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014-2015

L'article 59 de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012 (LQ 2013, c.016) prévoit que le ministre des Finances et le président du Conseil du trésor élaborent et proposent au Conseil du trésor des modalités selon lesquelles sont réduites les dépenses des organismes autres que budgétaires et celles des fonds spéciaux.

Une cible de réduction a été transmise aux organismes autres que budgétaires et aux fonds spéciaux pour l'exercice financier 2014-2015 équivalant à 2 % de la masse salariale et à 3 % des dépenses de fonctionnement.

En vertu de l'article 60 de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012, les ministères, en ce qui a trait à leurs fonds spéciaux, et les organismes concernés doivent remplir le tableau ci-dessous afin de rendre compte dans leur rapport annuel de la réduction de la masse salariale de leur organisation de même que de la réduction de leurs dépenses de fonctionnement.

TABLEAU 12 / MESURES DE RÉDUCTION DE DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014-2015

NATURE DES DÉPENSES	CIBLE DE RÉDUCTION (000 \$)	RÉDUCTION RÉALISÉE (000 \$)
Masse salariale	648,5	996,2
Dépenses de fonctionnement	622,9	4 289,7

LES RÈGLES POUR LES BONIS AU RENDEMENT

Conformément à la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget prononcé le 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 et la réduction de la dette, le Ministère n'a pas accordé de bonis basés sur le rendement des cadres en 2014-2015. De même, le Ministère n'a versé aucun boni aux titulaires d'un emploi supérieur.

Les ressources informationnelles

En 2014-2015, le Ministère a entrepris, poursuivi ou terminé six projets informatiques, en plus d'assurer le maintien et l'amélioration des systèmes existants pour tenir compte des nouvelles dispositions des règles budgétaires des services de garde et garantir la continuité des services.

LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Identification de la clientèle des services de garde éducatifs (ICSGE)

Le Ministère a entrepris la réalisation du projet ICSGE en avril 2014. Ce projet vise à renforcer la gestion des services de garde éducatifs à l'enfance en centralisant l'identification de la clientèle des services et en obtenant divers renseignements sur les enfants inscrits aux services de garde.

Ce projet vise en particulier les trois objectifs suivants :

1. Préciser les besoins en matière de services de garde à partir des données fournies par le Guichet unique d'accès aux places en services de garde.
2. Améliorer la connaissance de l'occupation des places subventionnées afin d'optimiser le financement des services de garde.
3. Permettre le jumelage d'information provenant de diverses sources sur les enfants et leurs parents, afin d'alimenter des travaux de recherche et d'évaluation visant à optimiser les interventions ministérielles.

Remodelage du système Conception administrative famille et enfance (CAFE)

Le système CAFE est le principal système de mission du Ministère. Il permet de gérer plusieurs activités essentielles, telle la gestion des permis, et alimente les autres systèmes de mission du Ministère.

La capacité d'évolution de CAFE ne lui permet plus de répondre adéquatement aux nouveaux besoins organisationnels. Dans ce contexte, une étude de solutions d'affaires a été réalisée au cours de l'année 2014-2015 en vue d'optimiser le système. Cette étude a permis de choisir une solution cible de remodelage de CAFE, qui sera détaillée en 2015-2016 dans le cadre d'une analyse préliminaire.

Gestion du financement des services de garde (GDF) – Fusion des phases

Ce projet, commencé en 2012, visait à modifier le cycle des phases de calcul des subventions de fonctionnement des services de garde prévu aux règles budgétaires, en fusionnant la phase initiale et la phase révisée pour établir une seule phase de calcul prévisionnel au cours de l'année. Le Ministère a terminé les derniers travaux pour ce projet le 30 septembre 2014.

Gestion du financement des services de garde (GDF) – Gestion de la subvention pour le régime d'assurance collective (RAC)

Le Ministère a entrepris ce projet en avril 2014. Celui-ci vise à mettre à jour le système GDF afin d'administrer de façon efficace et efficiente les nouvelles ententes avec la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), dans le contexte où la contribution du Ministère au Régime d'assurance collective et au Programme de congés de maternité sera versée directement à l'assureur.

Migration des applications développées en milieu utilisateur (DMU) vers une plateforme stable

Le Ministère a amorcé ce projet en avril 2014 afin de migrer les applications développées en milieu utilisateur vers une plateforme technologique stable et robuste. Ce projet vise à réduire les problèmes de maintenance, d'évolution, de compatibilité, de sécurité et de connectivité de ces applications, et d'en améliorer la mise à jour et la pérennité.

Gestion intégrée des documents (GID)

Par ce projet, débuté en avril 2014, le Ministère poursuit quatre objectifs majeurs visant à mieux gérer et contrôler son actif documentaire. Ce sont :

- Mettre en œuvre un plan ministériel en gestion des documents, soutenu par la haute direction du Ministère;
- Assurer la bonne gestion de tous les documents du Ministère, en format papier et électronique, afin de garantir leur accessibilité et leur conservation sécuritaire;
- Mettre à profit un outil de recherche unique, simple et efficace qui assurera un accès rapide et sécuritaire aux documents de l'ensemble du patrimoine documentaire;
- Mettre en œuvre un système évolutif qui permettra, grâce à un guichet unique, d'assurer toutes les fonctions d'une gestion intégrée des documents.

TABLEAU 13 / DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR 2014-2015

TOTAL	DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS (000 \$)	DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS RÉELS (000 \$)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Activités d'encadrement	507,6	548,6	Comptabilisation des avantages sociaux
Activités de continuité	11 403,9	9 254,8	Amélioration de l'efficacité de certains travaux de continuité et report d'autres travaux non essentiels
Projets	3 984,8	3 136,0	Retard de travaux ou report de certaines activités liées aux projets, dont certaines dépendent de partenaires externes
Dépenses et investissements en ressources informationnelles	15 896,3	12 939,4	

TABLEAU 14 / ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

PROJET	AVANCEMENT (%)	EXPLICATION SOMMAIRE DE L'ÉCART
Identification de la clientèle des services de garde éducatifs (ICSGE)	66 %	La réalisation du projet progresse comme prévu.
Remodelage du système CAFE – Phase d'étude de la solution d'affaires	100 %	Le projet s'est terminé en décembre 2014.
GDF – Fusion des phases	100 %	Le projet s'est terminé en septembre 2014.
GDF – Régime d'assurance collective	92 %	Le projet progresse comme prévu et doit se terminer en juin 2015.
Migration des DMU	55 %	Le projet progresse comme prévu et doit se terminer en juin 2015.
Gestion intégrée des documents (GID)	54 %	Changement de stratégie de réalisation et de déploiement, ce qui explique la baisse de coûts.

TABEAU 15 / BILAN DES RESSOURCES AFFECTÉES AUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

LISTE DES PROJETS	RESSOURCES HUMAINES PRÉVUES (ETC)*	RESSOURCES HUMAINES UTILISÉES (ETC)*	RESSOURCES FINANCIÈRES PRÉVUES (000 \$)	RESSOURCES FINANCIÈRES UTILISÉES (000 \$)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Identification de la clientèle des services de garde éducatifs (ICSGE)	s.o.	s.o.	2 954,2	2 620,1	Le projet progresse à l'intérieur des paramètres prévus.
Remodelage du système CAFE– Phase d'étude de la solution d'affaires	s.o.	s.o.	100,0	100,7	Le projet d'étude s'est terminé en décembre 2014.
GDF – Fusion des phases	s.o.	s.o.	680,0	396,1	Le projet s'est terminé en septembre 2014.
GDF – Régime d'assurance collective	s.o.	s.o.	450,8	329,1	Le projet progresse comme prévue et doit se terminer en juin 2015.
Migration des DMU	s.o.	s.o.	532,3	502,3	Le projet progresse à l'intérieur des paramètres prévus.
Gestion intégrée des documents (GID)	s.o.	s.o.	410,0	258,2	Le projet s'annonce pour être moins coûteux que prévu en raison d'un changement dans la stratégie d'acquisition et de mise en œuvre des services.

* Le Ministère réalise ses projets de développement à l'aide de services internes (Centre de services partagés du Québec [CSPQ]) et externes.

LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB

Conformité

Les normes sur l'accessibilité du Web énoncent des règles permettant à tout site Web d'être facilement accessible aux personnes handicapées. Le ministère de la Famille respecte la plupart de ces normes en ce qui concerne l'architecture de ses sites Web.

De plus, il rend graduellement ses documents conformes aux nouvelles normes gouvernementales, permettant ainsi aux internautes de les consulter en format HTML. Ce format présente toutes les caractéristiques favorisant l'accessibilité de l'information pour les personnes handicapées.

Obstacles et situations particulières

En raison de la grande quantité de documents que le Ministère diffuse sur ses sites Web et du temps nécessaire à leur conversion, celui-ci ne peut actuellement pas diffuser tous les documents en version accessible. Cependant, une assistance est offerte aux utilisateurs qui éprouvent de la difficulté à consulter les documents téléchargeables ou à remplir un formulaire en ligne.

De plus, le localisateur de services de garde n'est pas conforme aux standards d'accessibilité et ce, en raison de contraintes budgétaires.

Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards

Le Ministère exige de son fournisseur informatique (le CSPQ) le respect des standards d'accessibilité du Web lorsque des améliorations sont effectuées à ses sites Web. Au quotidien, le Ministère s'assure d'intégrer du contenu accessible à ses sites. Entre autres, il offre des versions HTML de ses publications, des tableaux comprenant les balises nécessaires à l'accessibilité et des transcriptions de vidéos.

Un comité ministériel de suivi de la mise en œuvre des standards d'accessibilité du Web a également été formé. Chacun des secteurs du Ministère y est représenté.

En outre, le Ministère exige également de ses fournisseurs du secteur privé qu'ils se conforment aux normes d'accessibilité en vigueur, tant sur le plan du montage graphique de documents que sur celui de la production de formulaires Web.

Plan d'action en matière d'accessibilité

Le Ministère possède un plan d'action officiel en matière d'accessibilité du Web. La préoccupation se veut quotidienne et les actions visant le respect des standards d'accessibilité se font de manière continue, en fonction des besoins. Au ministère de la Famille, la responsabilité de l'application de ces standards est partagée par l'ensemble des unités administratives.

Sensibilisation et formation

La création du comité de suivi de la mise en œuvre des standards d'accessibilité du Web s'est effectuée parallèlement à l'implantation d'un plan de gestion du changement. Celui-ci comprend des messages de sensibilisation par l'entremise de l'intranet ministériel ainsi que de la formation à l'intention des employés. À ce jour, quelque 35 personnes ont assisté à la formation « Création de documents accessibles avec Word » offerte par le Centre de leadership et de développement des compétences (CLDC) du CSPQ.

Cette formation permet notamment l'apprentissage des outils offerts par Microsoft Office Word afin de créer ou de corriger des documents de manière qu'ils deviennent accessibles aux personnes handicapées. Cette formation est offerte sur demande aux employés du Ministère.

Cadre de gouvernance et ressources mises à contribution

La Direction des communications est responsable de ce dossier au Ministère. Par contre l'application des standards d'accessibilité du Web est une responsabilité partagée par l'ensemble des unités administratives. Pour ce faire, le Ministère s'appuie également sur le CSPQ pour la gestion de ses infrastructures Web.

En 2014-2015, le Ministère s'est doté d'un poste informatique multiplateforme afin de procéder à des tests d'accessibilité sur ses sites Web, ainsi que sur les documents téléchargeables et le contenu multimédia.



chapitre 2

LES FAITS SAILLANTS

Le chapitre suivant présente les principales réalisations du Ministère qui ont marqué l'année 2014-2015. Celles-ci s'inscrivent dans les priorités d'action que ce dernier a établies pour favoriser le développement des enfants et l'épanouissement des familles, s'assurer du mieux-être des aînés ainsi que pour lutter contre l'intimidation.

création de nouvelles places subventionnées

En 2014-2015, le Ministère a poursuivi la création de nouvelles places en services de garde subventionnés. Dans ce contexte, il a procédé à la planification de la réalisation des projets découlant de l'appel de projets qui a eu lieu en 2013. Les demandeurs avaient jusqu'au 30 juin 2014 pour transmettre la lettre d'engagement qui précise les paramètres de leur projet. Le Ministère a achevé, au cours de l'été 2014, la planification de la réalisation de ces projets et les demandeurs ont été informés de la date à laquelle ceux-ci pourraient se réaliser.

Par ailleurs, l'année 2014-2015 marque une augmentation sans précédent dans la création de nouvelles places subventionnées. Au 31 mars 2015, ce sont 5 584 places qui ont été

réalisées et 2 726 places uniquement pour le dernier trimestre. Rappelons qu'en 2013-2014, le Ministère avait créé un total de 2 899 places subventionnées.

En 2014-2015, le Ministère a annoncé trois projets retenus à la suite de l'appel de projets spécifique aux milieux autochtones, lequel s'est tenu en 2013-2014. Il s'agit de 180 places qui s'ajouteront ainsi à l'offre de garde pour ces communautés.

L'ensemble des efforts consacrés à la création de places en 2014-2015 a permis de passer de 221 983, au 31 mars 2014, à 227 467 places, au 31 mars 2015.

Mise en place du guichet unique d'accès aux places en services de garde, La Place 0-5

En 2013-2014, le Ministère a entrepris des démarches en vue de la création d'un guichet unique d'accès aux places, dans un souci d'amélioration des services offerts à la clientèle. Ce dernier deviendra la seule porte d'entrée au Québec pour les parents désireux d'inscrire leurs enfants auprès des prestataires de services de garde offrant des places subventionnées.

L'implantation du guichet vise, dans un premier temps, les centres de la petite enfance (CPE) et les garderies subventionnées. Tous les CPE et les garderies subventionnées sont tenus d'adhérer au guichet unique de façon progressive et ce, de juin 2014 jusqu'en décembre 2015. Cette obligation est encadrée par une directive ministérielle émise le 7 novembre 2014. Pour réaliser ce projet, le Ministère s'est associé à la Coopérative Enfance Famille, responsable de l'implantation de La Place 0-5.

La mise en place du guichet unique d'accès aux places en services de garde, appelé La Place 0-5, a commencé en juin 2014. En décembre 2014, tous les guichets régionaux avaient cessé leurs activités et La Place 0-5 a alors procédé à l'intégration des données d'inscription transmises par ces guichets régionaux. Ainsi, depuis le début de février 2015, les parents du Québec ont accès aux services du guichet unique : La Place 0-5 (sauf ceux de la région du Nord-du-Québec dont l'accès n'est prévu qu'à la fin de 2015).

Le processus d'adhésion des CPE et des garderies subventionnées à La Place 0-5 est conforme au calendrier prévu à la Directive. Au 31 mars 2015, 936 CPE et garderies subventionnées avaient adhéré ou amorcé leur processus d'adhésion à La Place 0-5, ce qui représente 58 % des CPE et garderies subventionnées au 31 mars 2015.

Adoption de la loi modifiant la loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

La Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance a été déposée en mai 2014 par la ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation, M^{me} Francine Charbonneau. Cette loi a été adoptée par l'Assemblée nationale, le 22 octobre 2014.

Les modifications apportées à la Loi font suite au jugement prononcé par la Cour d'appel en septembre 2013 concernant le nombre de permis de garderies et de places, dont les services de garde sont subventionnés, qu'une personne ou des personnes qui lui sont liées peuvent détenir. Ces modifications viennent circonscrire la notion de personne liée prévue dans la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Plus précisément, elles limitent à certaines situations les cas où une personne physique ou une personne morale serait considérée comme liée à une autre personne aux fins de la Loi.



Nouveau règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Au cours de l'année 2014-2015, le ministère de la Famille a organisé des séances d'information afin de faire connaître les modifications apportées lors de la mise à jour du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE) aux différents prestataires de services de garde. Cet exercice de mise à jour poursuivait notamment les objectifs suivants :

- Clarifier certaines obligations du prestataire de services de garde;
- Renforcer les dispositions concernant la sécurité et la santé des enfants;
- Clarifier les droits et obligations de la responsable d'un service de garde en milieu familial et du bureau coordonnateur de la garde en milieu familial;
- Renforcer la qualité des services de garde en milieu familial;
- Assouplir certaines exigences afin de répondre aux demandes des parents et des partenaires du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

Les modifications apportées au RSGEE sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2014.

Indexation de la contribution parentale

La contribution parentale, de 7 \$ par jour, a été rehaussée à 7,30 \$, le 1^{er} octobre 2014. Cette indexation a été rendue possible par une modification au Règlement sur la contribution réduite.

Révision du programme de services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés

Le 20 novembre 2014, le premier ministre, M. Philippe Couillard, et la ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation, M^{me} Francine Charbonneau, ont annoncé la révision du Programme de services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés. Le ministère de la Famille souhaite revoir de façon significative et durable le programme de places subventionnées tout en freinant les coûts opérationnels de ces services et en augmentant la part assumée par les parents utilisateurs. Pour ce faire, il a proposé de procéder à la révision de la contribution payée par les parents, à l'optimisation du financement des services de garde ainsi qu'à la révision des modalités en ce qui a trait à la création de places subventionnées.

RÉVISION DE LA CONTRIBUTION PARENTALE

Le 26 novembre 2014, le ministre des Finances, M. Carlos Leitão, a présenté à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 28, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016. Ce projet de loi a pour objectif général d'assurer la mise en place de mesures visant le redressement des finances de l'État. Il touche à plusieurs sujets, dont la révision de la contribution parentale.

En vertu du projet de loi, la contribution de base exigée par les parents pour bénéficier d'une place en services de garde subventionnés sera modifiée. Elle sera composée d'une contribution de base de 7,30 \$ par jour, par enfant, payable directement au service de garde et d'une contribution additionnelle, modulée selon le revenu familial. La contribution de base et la contribution additionnelle seront indexées annuellement à compter du 1^{er} janvier 2016. Les parents pourront demander à leur employeur d'ajuster leurs retenues à la source plutôt que d'avoir à payer le montant total de la contribution additionnelle lors de la production de la déclaration de revenus. En outre, aucune contribution additionnelle ne sera demandée à partir du troisième enfant d'une même famille fréquentant, au cours d'une même année, un service de garde subventionné.

Au 31 mars 2015, le projet de loi n° 28 en était à l'étape de l'étude détaillée en commission parlementaire.

OPTIMISATION DU FINANCEMENT DES SERVICES DE GARDE

Le 26 novembre 2014, le projet de loi sur l'optimisation des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés a été déposé à l'Assemblée nationale par la ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation, M^{me} Francine Charbonneau. Il vise à mettre en place des mesures nécessaires à la gestion optimale du programme de services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés afin d'assurer la pérennité, l'accessibilité et la qualité des services offerts aux familles.

Dans la foulée du dépôt de ce projet de loi, la ministre a annoncé la création d'un groupe de travail qui se penchera sur la flexibilité de l'offre de garde et sur l'utilisation optimale des places subventionnées. Le groupe de travail sera composé de représentants des associations nationales de centres de la petite

enfance et de bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, de membres d'associations de garderies subventionnées, ainsi que de délégués du ministère de la Famille. Ces travaux auront pour objectif de proposer des actions concrètes qui permettront de rendre plus flexible l'offre de services et plus optimale l'utilisation des places subventionnées.

RÉVISION DES MODALITÉS EN CE QUI A TRAIT À LA CRÉATION DE PLACES SUBVENTIONNÉES.

Dans le contexte de la révision du Programme des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, le Ministère a procédé, le 19 décembre 2014, à l'actualisation des règles administratives encadrant le Programme de financement des infrastructures (PFI) des centres de la petite enfance. Ces règles viennent, notamment, fixer à 50 % la mise de fonds demandée à un CPE et privilégier la location plutôt que l'achat ou la construction d'installations pour tous les projets de nouvelles places subventionnées.

Tenue du forum sur la gouvernance en centre de la petite enfance

Le Forum sur la gouvernance en centre de la petite enfance a réuni, le 18 octobre 2014, à Montréal, plus d'une centaine de personnes associées à la gouvernance des CPE et des bureaux coordonnateurs. Plus de quinze ans après la création du mode de gouvernance en CPE, il était devenu nécessaire de se pencher sur le chemin parcouru, de se doter d'une juste compréhension du rôle des administrateurs et de se mobiliser en vue d'accroître l'efficacité des conseils d'administration. Le forum a permis de mieux connaître les bonnes pratiques en CPE et d'échanger sur ce sujet dans le but de dégager des pistes de solution, dans une perspective de gouvernance saine et durable. Ces travaux se poursuivront au cours des prochains mois.

Des actions pour favoriser la conciliation travail-famille

Le Ministère souhaite soutenir les milieux de travail et les milieux de vie dans la recherche de solutions novatrices pour favoriser la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales. Ainsi, il veille à ce que des actions soient mises en place pour encourager les entreprises à prendre en compte les besoins de conciliation travail-famille de leurs employés.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MILIEUX DE TRAVAIL

Par son programme de soutien financier aux milieux de travail, le Ministère encourage les entreprises de 250 employés et moins à implanter des mesures de conciliation travail-famille dans leur organisation. En 2014-2015, il a alloué 63 014 \$ à 6 nouveaux projets et a déployé d'autres actions visant les acteurs clés de la société québécoise concernés par la conciliation travail-famille. Mentionnons, par exemple, la possibilité de se qualifier comme entreprise à la norme Conciliation travail-famille, développée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), de concert avec le Ministère.

PRIX RECONNAISSANCE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

En collaboration avec de jeunes chambres de commerce de différentes régions et le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ), le Ministère reconnaît les initiatives des organisations qui contribuent concrètement au mieux-être de leur personnel, en facilitant l'équilibre entre leurs responsabilités professionnelles et leurs obligations familiales. Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a souligné la contribution exemplaire de 13 organisations par la remise des Prix reconnaissance conciliation travail-famille.

Soutien à l'élaboration de politiques familiales municipales

Le Programme de soutien aux politiques familiales municipales s'adresse aux municipalités et aux MRC qui désirent adapter leurs services à la réalité des familles du Québec et, ainsi, mieux répondre aux besoins de ces dernières. La mise en œuvre d'une politique familiale favorise la prise en considération des besoins des familles dans tous les domaines d'intervention, qu'il s'agisse de la sécurité, des transports, de l'habitation ou encore de la culture et des loisirs.

En 2014-2015, 722 municipalités détenaient une politique familiale municipale (PFM) ou étaient en voie d'en élaborer une, ce qui représente 65 % des municipalités du Québec (722 sur 1 111, par rapport à 702 en 2013-2014). Par ailleurs, le nombre de MRC engagées dans une démarche de PFM est passé de 27 à 32, ce qui représente 36,8 % des MRC du Québec (32 sur 87 contre 27 sur 87 en 2013-2014). L'augmentation du nombre de municipalités et de MRC s'explique par l'appel de projets 2014-2015.

Comparativement à l'année 2013-2014, le pourcentage de la population totale du Québec bénéficiant d'une démarche PFM est de 86,6 %, ce qui constitue une hausse de 0,7 point de pourcentage.

Des actions pour favoriser le vieillissement actif, la reconnaissance et la pleine participation des personnes âgées au développement de la société québécoise

VIIEILLIR ET VIVRE ENSEMBLE CHEZ SOI, DANS SA COMMUNAUTÉ, AU QUÉBEC

Le Ministère a poursuivi, en 2014-2015, la mise en œuvre du plan d'action de la politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec*, lancée en 2012. Cette politique s'inspire des orientations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et aborde trois thèmes majeurs, soit la participation des aînés, leur santé et leur sécurité.

DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

À la suite d'un appel de projets lancé en 2013-2014, le Ministère a accordé, en 2014-2015, une aide financière de 560 734 \$ à 46 municipalités ayant entrepris la démarche Municipalité amie des aînés, ainsi qu'à 8 municipalités pour la mise à jour de leur plan d'action. Plus de 85 % des citoyens du Québec vivent présentement dans une municipalité ou dans une MRC participant à la démarche MADA. Cet investissement a porté à plus de 750 le nombre de municipalités et de MRC québécoises engagées dans cette démarche, grâce à laquelle le Québec est reconnu par l'OMS comme un leader mondial dans la mise en œuvre de solutions innovantes pour favoriser le vieillissement actif.

PROGRAMME QUÉBEC AMI DES AÎNÉS (QADA)

Le Programme Québec ami des aînés soutient financièrement des initiatives visant à adapter les milieux de vie aux réalités des personnes âgées pour leur permettre de rester chez elles, dans leur communauté, dans des environnements sains, sécuritaires et accueillants, dans un esprit de développement durable.

Un appel de projets a été lancé, le 19 janvier 2015, pour le volet Soutien à des projets nationaux et à l'expérimentation afin d'appuyer trois types d'initiatives, soit des projets ayant une portée nationale, des expérimentations et des projets de recherche-action. Ce volet du programme QADA s'adresse particulièrement aux organismes à but non lucratif qui œuvrent auprès des aînés ou à la représentation de leurs droits et favorise la réalisation de projets ayant une incidence directe sur les personnes âgées.

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR CONTRER LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂNÉES 2010-2015

En 2014-2015, le Ministère a poursuivi les actions en cours dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015. Ce plan d'action composé de 39 mesures a été prolongé jusqu'en 2017.

SOUTIEN AUX ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Afin de soutenir la consolidation de leurs activités, le Ministère a accordé, en 2014-2015, une aide financière de 45 000 \$ à chacune des six Maisons des grands-parents présentes au Québec.

SOUTIEN AUX ÂNÉS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

En 2014-2015, le Ministère a financé, grâce à différents programmes, 44 initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV). Les sommes accordées totalisent 2 406 987 \$.

SOUTENIR L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE SERVICES AUX PROCHES AIDANTS

À ce jour, par l'entremise du Fonds de soutien aux proches aidants et la Société de gestion pour le soutien aux proches aidants, L'Appui, 17 Appuis régionaux offrent des services et soutiennent financièrement des projets destinés aux proches aidants d'aînés. 16 Appuis régionaux ont lancé des appels de projets. Plus de 11 M\$ ont été accordés par l'Appui national aux Appuis régionaux pour financer 320 projets pluriannuels.

Des actions pour lutter contre l'intimidation

TENUE DU FORUM SUR LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION

Sous la présidence du premier ministre, le Forum a réuni le 2 octobre 2014 plus de 200 personnes représentant les principaux partenaires associés à la lutte contre l'intimidation au Québec. Les objectifs du forum étaient de mobiliser les différents acteurs concernés par la lutte contre l'intimidation au Québec et de dégager des pistes d'action en vue d'élaborer un plan d'action concerté en cette matière. Le forum a été l'occasion d'aborder l'intimidation à tous les âges, des tout-petits aux aînés, dans le monde réel et dans le cyberespace. Les délibérations des participantes et des participants ont porté sur trois thèmes, soit la prévention de l'intimidation, l'intervention efficace et le soutien offert aux différents acteurs. À la lumière des délibérations du forum, le gouvernement a pris des engagements pour parfaire la collaboration entre les partenaires, notamment ceux des milieux scolaire et policier, mieux contrer le phénomène de la cyberintimidation, reconnaître les contributions exceptionnelles des citoyens et s'assurer de la bienveillance des personnes.

RÈGLEMENT POUR ENCADRER LES ENTENTES DE COLLABORATION ENTRE LES MILIEUX SCOLAIRE ET POLICIER

À l'automne 2014, le gouvernement a soumis, en consultation publique, un projet de règlement pour encadrer les ententes de collaboration entre les milieux scolaire et policier, en vue de son adoption, à l'hiver 2015. Ce règlement fournira des balises sur les rôles et les responsabilités de la commission scolaire, de l'école et du corps de police, ainsi que sur ce qu'il faut prendre en compte dans les trois contextes d'intervention policière, soit la prévention, l'enquête et l'urgence.

CRÉATION D'UN COMITÉ D'EXPERTS SUR LA CYBERINTIMIDATION

Un comité d'experts sur la cyberintimidation a été mis en place, le 27 février 2015, sous la responsabilité de la ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation, M^{me} Francine Charbonneau, et de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, M^{me} Lise Thériault. Il a pour mandat d'orienter l'action du gouvernement en matière de lutte contre la cyberintimidation.

DÉVELOPPER UN SITE WEB SUR L'INTIMIDATION

Un site Web dédié à l'intimidation a été développé : www.intimidation.gouv.qc.ca. Ce site a permis de mettre en ligne des informations liées au Forum sur la lutte contre l'intimidation et de diriger les internautes vers la consultation en ligne.



chapitre 3

LES RÉSULTATS À L'ÉGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Le chapitre 3 présente les résultats relatifs aux objectifs du plan stratégique 2012-2017 et du plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015 du Ministère.



L'exercice 2014-2015 représentait la troisième année de mise en œuvre du plan stratégique 2012-2017 du Ministère.

Les résultats obtenus se rattachent à trois orientations. La première s'énonce comme suit : « Miser pleinement sur les leviers d'intervention du Ministère afin d'offrir aux familles et aux enfants des services adaptés à leurs besoins ». À cet égard, le Ministère concentre son action sur l'accès aux services de garde et sur leur qualité ainsi que sur la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles.

« Consolider l'offre de services aux familles en soutenant des solutions innovantes et concertées et en faire la promotion » constitue la deuxième

orientation retenue dans le plan stratégique. Pour concrétiser cette orientation, le Ministère axe ses interventions sur la mobilisation et la concertation des partenaires pour le mieux-être des familles ainsi que sur la promotion et la reconnaissance de la politique familiale.

En dernier lieu, avec la troisième orientation, « Miser sur des façons de faire efficaces et adaptées aux besoins de la clientèle et des partenaires tout en étant gagnantes pour les employés », le Ministère met l'accent sur l'optimisation des processus et sur la mise en œuvre de solutions novatrices, de même que sur une volonté affirmée d'attirer et de fidéliser une main-d'œuvre compétente.

**ORIENTATION 1 : MISER PLEINEMENT SUR LES LEVIERS D'INTERVENTION DU MINISTÈRE
AFIN D'OFFRIR AUX FAMILLES ET AUX ENFANTS DES SERVICES ADAPTÉS À LEURS BESOINS**

SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2012-2013 À 2014-2015

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Autoriser la création de 15 000 nouvelles places en services de garde et en soutenir la réalisation	Nombre de nouvelles places à contribution réduite créées	100 % des places autorisées en 2012, créées d'ici 2015-2016	3,9 % ^I	20,6 % ^{II}	48,6 % ^{III}
Lancer un nouvel appel de projets pour la création de 15 000 places additionnelles, principalement en centres de la petite enfance (CPE), autoriser leur création et en soutenir la réalisation	Nombre de places à contribution réduite créées d'ici 2016-2017	250 000	219 084	221 983	227 467
	Taux de places créées en CPE	85 %	Travaux en cours	80,9 %	46,5 %
Assurer la participation de tous les services de garde au guichet unique d'accès aux places	Taux d'adhésion des services de garde au guichet unique	100 %	Travaux en cours	Travaux en cours	58 %
Élaborer et mettre en œuvre des mesures structurantes pour s'assurer de la qualité du programme éducatif appliqué par tous les prestataires de services de garde	Nombre de mesures structurantes élaborées et mises en œuvre pour assurer la qualité du programme éducatif	Pas de cible	Travaux en cours	Travaux en cours	Travaux en cours
Favoriser l'attraction, la rétention et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée en services de garde	Nombre et nature des activités de mobilisation effectuées avec les partenaires du secteur des services de garde	Pas de cible	Travaux en cours	4	4
Planifier et réaliser les inspections des services de garde et en effectuer le suivi pour assurer le respect des normes en santé et sécurité et une prestation de services de qualité	Taux des inspections dans les services de garde régis réalisées dans les délais fixés :	95 %	100 %	97,3 %	96,1 %
	• à la suite de la délivrance de permis		100 %	98,7 %	98,8 %
	• avant le renouvellement de permis		100 %	99,3 %	98,8 %
	• à la suite de plaintes		100 %	93,9 %	94,1 %
	Taux de bureaux coordonnateurs qui ont fait l'objet d'un renouvellement avec suivi en 2012 et qui ont fait l'objet d'une inspection avant le renouvellement de leur agrément au 31 mai 2015	70 %	Travaux en cours	Travaux en cours	100 %
Taux des services de garde régis pour lesquels il a été constaté, lors d'une inspection de suivi, que 100 % des manquements observés lors de la première inspection ont été corrigés à l'intérieur d'un délai de 6 mois	90 %	82,4 %	64,8 %	63,3 % ^{IV}	
Taux des services de garde illégaux qui se sont conformés à la Loi après avoir été détectés	95 %	94 %	94,9 %	71,9 % ^V	

I. Pourcentage calculé sur la base du résultat à atteindre au 31 mars 2016.

II. Idem.

III. Idem.

IV. Il s'agit d'un résultat partiel. Pour obtenir le résultat total pour une année financière de référence, un délai de six mois doit être écoulé pour toutes les inspections réalisées dans le cadre de la délivrance ou du renouvellement d'un permis, entre le 1^{er} avril et le 31 mars. Une mise à jour de cette cible est donc prévue le 30 septembre de chaque année.

V. Idem.

**ORIENTATION 1 : MISER PLEINEMENT SUR LES LEVIERS D'INTERVENTION DU MINISTÈRE
AFIN D'OFFRIR AUX FAMILLES ET AUX ENFANTS DES SERVICES ADAPTÉS À LEURS BESOINS (SUITE)**

SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2012-2013 À 2014-2015

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Évaluer la performance du réseau de services de garde éducatifs à l'enfance, notamment au regard de la qualité des services	Diffusion de rapports d'évaluation de la performance	3 rapports au 31 mars 2017	Travaux en cours	Travaux en cours	Travaux en cours
	Diffusion des résultats de l'évaluation de la qualité des services de garde	31 mars 2016	Travaux en cours	Travaux en cours	Travaux en cours
Établir des partenariats avec des acteurs clés du domaine de l'emploi et du développement économique régional, afin d'encourager l'implantation de mesures de conciliation travail-famille dans les PME	Nombre de partenariats établis	4 au 31 mars 2015	1	1	0
Inciter les milieux de travail à mettre en œuvre des mesures de conciliation travail-famille	Nombre de projets financés visant à soutenir les milieux de travail qui souhaitent mettre en œuvre des mesures de conciliation travail-famille	135 d'ici 2015	10	8	6
	Nombre d'organisations reconnues publiquement pour leur contribution exemplaire en matière de conciliation travail-famille	Cible annuelle 10 d'ici 2015	8	8	13
Mettre en œuvre un programme visant à soutenir des services de surveillance pour les élèves handicapés de 12 à 21 ans	Nombre de services de surveillance soutenus dans le cadre de ce programme	25	20	27	30
	Nombre d'élèves joints	450	370	503	563 ^{VI}

VI. Ce nombre est constitué du nombre exact d'élèves joints par 29 des services de surveillance compilé à partir des bilans transmis par les organismes au 30 juin 2015 et d'une estimation pour un service de surveillance dont la reddition de comptes n'était pas disponible au moment de la rédaction du présent rapport annuel de gestion.

ORIENTATION 2 : CONSOLIDER L'OFFRE DE SERVICES AUX FAMILLES EN SOUTENANT DES SOLUTIONS INNOVANTES ET CONCERTÉES ET EN FAIRE LA PROMOTION

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Coordonner la mise en œuvre et le déploiement des interventions gouvernementales, de même que la conception d'initiatives pour faciliter la réalisation de la politique familiale	Nombre d'activités de coordination tenues annuellement	Cible annuelle 1	3	2	1
	Nombre de lieux de concertation gouvernementale auxquels participe le Ministère	Maintien des lieux de concertation gouvernementale auxquels participe le Ministère	25	23	16
Créer des environnements favorables aux familles en soutenant la mise en œuvre et la mise à jour des politiques familiales municipales (PFM)	Taux de municipalités et de MRC impliquées dans une démarche PFM	56 % des municipalités et MRC d'ici 2017	63,3 % (municipalités) 31 % (MRC)	63,2 % (municipalités) 31 % (MRC)	65,0 % (municipalités) 36,8 % (MRC)
	Taux de population jointe par une démarche PFM	Cible annuelle Augmentation d'un demi-point de pourcentage	Augmentation de 1,1 point de pourcentage	Augmentation de 0 point de pourcentage	Augmentation de 0,7 point de pourcentage
Mobiliser les partenaires impliqués auprès des familles	Nombre et nature des activités de mobilisation avec les partenaires du milieu	Cible annuelle 2	Travaux en cours	9	4
Diffuser de l'information sur les services destinés aux parents et aux familles	Publication d'un bilan des réalisations en faveur des familles et des enfants	2015-2016	Travaux en cours	Travaux en cours	Travaux en cours
Contribuer à la réflexion internationale sur le soutien apporté aux familles et aux enfants	Nombre d'activités auxquelles participe le Ministère (par exemple, forum international, recherche, projet de coopération, etc.)	Cible annuelle 2	5	3	11

ORIENTATION 3 : MISER SUR DES FAÇONS DE FAIRE EFFICACES ET ADAPTÉES AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE ET DES PARTENAIRES TOUT EN ÉTANT GAGNANTES POUR LES EMPLOYÉS

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Améliorer la prestation de services et la gestion de l'information pour répondre aux besoins de la clientèle et des partenaires	Nombre et nature des améliorations apportées concernant : • les technologies de l'information • les processus • les communications	Cible annuelle 3 mesures d'amélioration	4	5	4
Augmenter la capacité du Ministère en matière d'attraction et de rétention du personnel, afin d'assurer le maintien d'une main-d'œuvre compétente, mobilisée et en nombre suffisant	Nombre et nature des interventions visant : • la dotation • la mobilisation du personnel • la formation et le développement des compétences	Cible annuelle 3 interventions	9	5	5
	Taux de mutation	Réduction de 1,5 point de pourcentage	Réduction de 2,8 points de pourcentage	Réduction de 2,1 points de pourcentage	Réduction de 1,5 points de pourcentage

Les résultats à l'égard du plan stratégique 2012-2017 et du plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015

ENJEU 1 / ADÉQUATION DES SERVICES ET DES INTERVENTIONS

ORIENTATION 1

Miser pleinement sur les leviers d'intervention du Ministère afin d'offrir aux familles et aux enfants des services adaptés à leurs besoins

Axe d'intervention 1 : Des services de garde accessibles et de qualité

OBJECTIF 1 : AUTORISER LA CRÉATION DE 15 000 NOUVELLES PLACES EN SERVICES DE GARDE ET EN SOUTENIR LA RÉALISATION

Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015 - Programme 2 - Mesures d'aide à la famille : Favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Nombre de nouvelles places à contribution réduite créées	100 % des places autorisées en 2012, créées d'ici 2015-2016	3,9 %	20,6 %	48,6 %

Au cours de l'année, le Ministère a suivi de près la réalisation des places annoncées au plan de développement de 2011 permettant la création de 4 146 places subventionnées. À ce nombre s'ajoutent les 2 406 places créées en 2013-2014 ainsi que les 581 places réalisées en 2012-2013, portant ainsi à 7 133 le nombre de places annoncées au plan de développement de 2011 qui se sont concrétisées. Rappelons qu'un total de 15 108 places a été annoncé au plan de développement de 2011, soit 14 805 places régulières auxquelles s'additionnent 303 places autochtones. De ces places, 425 ont été récupérées par le Ministère ou retournées volontairement par les demandeurs. Ainsi, le nombre de places annoncées au plan de développement de 2011 qui pourront être réalisées à terme est de 14 683. L'année 2014-2015 représente l'année la plus fructueuse en ce qui a trait à la création de places avec un résultat de 4 146 nouvelles places portant le taux de places créées de 20,6 % à 48,6 %.

OBJECTIF 2 : LANCER UN NOUVEL APPEL DE PROJETS POUR LA CRÉATION DE 15 000 PLACES ADDITIONNELLES, PRINCIPALEMENT EN CENTRES DE LA PETITE ENFANCE (CPE), AUTORISER LEUR CRÉATION ET EN SOUTENIR LA RÉALISATION

Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015 - Programme 2 - Mesures d'aide à la famille : Favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité.

Le plan budgétaire gouvernemental 2014-2015 est venu influencer l'indicateur, puisque l'atteinte de la cible des 250 000 places subventionnées a été reportée à 2020-2021.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Nombre de places à contribution réduite créées d'ici 2016-2017	250 000	219 084	221 983	227 467

L'appel de projets de 2013 a permis d'annoncer, en 2013-2014, l'attribution de 14 390 nouvelles places subventionnées.

En 2014-2015, le Ministère a annoncé trois projets autochtones retenus à la suite de l'appel de projets qui s'est tenu en 2013-2014. Il s'agit de 180 places qui s'ajouteront ainsi à l'offre de garde pour les communautés autochtones. Initialement, la cible de 250 000 places devait être atteinte le 31 décembre 2016. Or, cet objectif a été reporté à 2020-2021 dans le plan budgétaire gouvernemental 2014-2015, et ce, dans le but de respecter davantage la capacité réelle du réseau à concrétiser ces nouvelles places, de même que la capacité financière du gouvernement.

L'ensemble des efforts consacrés à la création de places a permis l'ajout de 5 484 places subventionnées en 2014-2015, faisant passer leur nombre de 221 983 au 31 mars 2014 à 227 467 au 31 mars 2015.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Taux de places créées en CPE	85 %	Travaux en cours	80,9 %	46,5 %

À la suite de l'appel de projets qui s'est échelonné du 14 février au 14 juin 2013, de l'appel de projets ciblé qui s'est déroulé du 8 au 31 mai 2013 et, de l'appel de projets pour les milieux autochtones qui s'est tenu du 26 juin au 26 novembre 2013, 81 % des places recommandées l'ont été en CPE, tandis que 19 % l'ont été en garderie. L'écart par rapport à la cible visée de 85 % en CPE s'explique par le fait que, dans certaines régions du Québec, la majorité des demandes reçues provenaient de garderies. De plus, dans certains cas, les comités consultatifs ont jugé que les projets de garderies répondaient davantage aux critères d'analyse que les projets déposés par les CPE.

En 2014-2015, 1 083 places issues de l'appel de projets, qui s'est déroulé du 14 février au 14 juin 2013, ont été réalisées, dont 46,5 % (504 places) en CPE. La proportion des places créées en CPE fluctue chaque année en fonction de la capacité des demandeurs à mener à terme leur projet. En 2014-2015, il y avait davantage de garderies en mesure de concrétiser leur projet. À terme, il y aura cependant un pourcentage plus important de places créées en CPE.

Sur une base cumulative, c'est-à-dire le nombre de places créées en 2013-2014 (324 places) et en 2014-2015 (1 083 places), 54,4 % l'ont été en CPE.

OBJECTIF 3 : ASSURER LA PARTICIPATION DE TOUS LES SERVICES DE GARDE AU GUICHET UNIQUE D'ACCÈS AUX PLACES

Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015 - Programme 2 - Mesures d'aide à la famille : Favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Taux d'adhésion des services de garde au guichet unique	100 %	Travaux en cours	Travaux en cours	58 %

En 2013-2014, le Ministère a entrepris des démarches pour créer un guichet unique d'accès aux places, dans un souci d'amélioration des services offerts à la clientèle.

En décembre 2013, le Ministère a annoncé la désignation de la Coopérative Enfance Famille, à titre d'organisme responsable de l'implantation et de la gestion du guichet unique. Celui-ci deviendra la seule porte d'entrée au Québec des parents désireux d'inscrire leurs enfants auprès des prestataires de services de garde offrant des places subventionnées.

L'implantation du guichet vise, dans un premier temps, les CPE et les garderies subventionnées. Tous les CPE et les garderies subventionnées sont tenus d'adhérer au guichet unique de façon progressive, et ce, de juin 2014 jusqu'en décembre 2015. Cette obligation est encadrée par une directive ministérielle émise le 7 novembre 2014.

L'implantation du guichet unique d'accès aux places en services de garde, appelé La Place 0-5, a commencé en juin 2014. Puis, en décembre, tous les guichets régionaux avaient cessé leurs activités et La Place 0-5 a procédé à l'intégration des données d'inscription transmises par ces guichets régionaux. Ainsi, depuis le début de février 2015, les parents du Québec (sauf ceux de la région du Nord-du-Québec dont l'inscription est prévue à la fin de 2015) ont accès aux services du guichet unique, La Place 0-5.

Le processus d'adhésion des CPE et des garderies subventionnées à La Place 0-5 est conforme au calendrier prévu à la Directive. Au 31 mars 2015, 936 CPE et garderies subventionnées avaient adhéré ou amorcé leur processus d'adhésion à La Place 0-5, ce qui représente 58 % des CPE et des garderies subventionnées au 31 mars 2015.

OBJECTIF 4 : ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE DES MESURES STRUCTURANTES POUR S'ASSURER DE LA QUALITÉ DU PROGRAMME ÉDUCATIF APPLIQUÉ PAR TOUS LES PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE

Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015 - Programme 2 - Mesures d'aide à la famille : Favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Nombre de mesures structurantes élaborées et mises en œuvre pour assurer la qualité du programme éducatif	Pas de cible	Travaux en cours	Travaux en cours	Travaux en cours

Le Ministère élabore actuellement une première mesure structurante (universelle, obligatoire, permanente, récurrente et à responsabilités partagées avec les services de garde) qui permettra d'évaluer et d'améliorer la qualité éducative de tous les services de garde en installation du Québec. Le plan de travail prévoit la réalisation d'un projet pilote en 2016 et la mise en œuvre de cette mesure structurante à partir de 2017 dans les installations de services de garde.

La mesure élaborée vise spécifiquement les services de garde en installation (CPE et garderies subventionnées et non subventionnées). Comme la réalité du milieu familial est distincte de celle des installations, cela pose certains défis en matière d'évaluation de la qualité éducative. Des travaux de réflexion sont donc en cours pour analyser ce qui pourrait être envisageable pour évaluer la qualité éducative des services de garde en milieu familial.

En novembre 2014, le Ministère a présenté les grandes lignes du projet aux associations nationales de services de garde afin de recueillir leurs commentaires. Elles se sont montrées favorables à l'implantation d'une mesure structurante pour évaluer la qualité éducative. Le Ministère a aussi réalisé des consultations externes afin de mieux connaître ce qui se fait actuellement sur le plan de l'évaluation de la qualité éducative au Québec et aux États-Unis principalement.

La prochaine étape consiste à réaliser une analyse comparative des outils d'évaluation ainsi qu'une analyse du concept de la qualité propre au projet. Ces travaux permettront de mieux définir les balises du projet quant au processus et à l'outil d'évaluation à privilégier. La constitution d'un comité consultatif est également prévue à l'automne 2015.

OBJECTIF 5 : FAVORISER L'ATTRACTION, LA RÉTENTION ET LA FORMATION D'UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE EN SERVICES DE GARDE

Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015 - Programme 2 - Mesures d'aide à la famille : Favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Nombre et nature des activités de mobilisation effectuées avec les partenaires du secteur des services de garde	Pas de cible	Travaux en cours	4	4

Après avoir dressé un portrait sommaire concernant les défis de la planification de la main-d'œuvre (PMO), diverses pistes de solution ont été proposées et analysées par le Ministère et ses partenaires. Toutefois, comme il existe très peu de données quantitatives pour alimenter la prise de décision, le Ministère n'a pas été en mesure de trancher sur les actions spécifiques à mener. Ainsi, avant d'aller de l'avant avec la mise en œuvre d'un plan d'action en matière de planification de la main-d'œuvre, il s'est avéré essentiel pour le Ministère d'adopter, en 2014-2015, un cadre de référence afin de cibler plus clairement les zones qui doivent être documentées. Cela permettra de déceler les principales problématiques existant en matière de planification de la main-d'œuvre ainsi que leurs causes, en plus d'établir les pistes de solution pour répondre à ces enjeux. Ce cadre s'articule autour de cinq axes d'approfondissement, soit :

1. Les caractéristiques du personnel éducateur et des organisations du secteur des services de garde éducatifs à l'enfance;
2. Les pratiques actuelles en matière de gestion des ressources humaines dans les services de garde éducatifs à l'enfance;
3. Les compétences des gestionnaires dans les services de garde éducatifs à l'enfance;
4. Les attitudes au travail du personnel éducateur;
5. Les paramètres de la qualification.

Les résultats issus de cette collecte de données fourniront au Ministère les assises nécessaires pour mettre en œuvre un plan d'action visant à répondre concrètement aux problématiques soulevées relativement à la planification de la main-d'œuvre.

Le Ministère poursuit ses activités de mobilisation visant à soutenir divers projets concrets en vue d'intéresser davantage de jeunes à la profession d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance. En collaboration avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), les travaux relatifs au projet personnel d'orientation axé sur l'élaboration d'un guide d'activités pour permettre aux jeunes de la formation secondaire générale d'explorer le secteur et les professions associés à la petite enfance ont été achevés.

En avril 2014, des gestionnaires des CPE et des garderies ont été invités à accueillir en stage d'un jour des élèves de 4^e et 5^e secondaire ou des étudiants du collégial dans le cadre du projet Jeunes Explorateurs d'un jour (JEUJ).

Le Ministère a aussi participé au Salon Carrière Formation de Québec et au Salon national de l'éducation de Montréal en octobre 2014 afin de promouvoir le métier d'éducatrice et d'éducateur dans le secteur des services de garde éducatifs à l'enfance.

OBJECTIF 6 : PLANIFIER ET RÉALISER LES INSPECTIONS DES SERVICES DE GARDE ET EN EFFECTUER LE SUIVI POUR ASSURER LE RESPECT DES NORMES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ ET UNE PRESTATION DE SERVICES DE QUALITÉ

Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015 - Programme 2 - Mesures d'aide à la famille : Favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Taux des inspections dans les services de garde régis, réalisées dans les délais fixés :	95 %	100 %	97,3 %	96,1 %
• à la suite de la délivrance de permis		100 %	98,7 %	98,8 %
• avant le renouvellement de permis		100 %	99,3 %	98,8 %
• à la suite de plaintes		100 %	93,9 %	94,1 %

En 2014-2015, la grande majorité des installations de CPE et des garderies ont été inspectées dans les délais administratifs prescrits, que ce soit dans le cadre de la délivrance ou du renouvellement du permis ou lors du traitement d'une plainte. Avec un résultat de 96,1 %, le Ministère dépasse la cible de 95 % qui avait été fixée. Cela est dû, notamment, à un suivi étroit des activités d'inspection.

L'indicateur vise à mesurer le taux d'inspections réalisées dans le cadre de la délivrance de permis, du renouvellement de permis et du traitement de plaintes, effectuées dans les délais administratifs prescrits au cours d'une année financière. L'indicateur vise les services de garde titulaires d'un permis de CPE ou d'un permis de garderie. Les installations de CPE et les garderies visées sont celles dont l'inspection était prévue pendant l'année financière 2014-2015. Les délais administratifs fixés pour effectuer l'inspection sont les suivants :

- six mois après la date de délivrance d'un premier permis;
- avant la date de renouvellement du permis;
- au maximum 45 jours ouvrables après la date de réception d'une plainte.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Taux de bureaux coordonnateurs qui ont fait l'objet d'un renouvellement avec suivi en 2012 et qui ont fait l'objet d'une inspection avant le renouvellement de leur agrément au 31 mai 2015	70 %	Travaux en cours	Travaux en cours	100 %

Le Ministère s'est engagé, dans son plan stratégique 2012-2017, à élaborer un programme d'inspection des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial et à le mettre en œuvre avant le renouvellement des agréments au 31 mai 2015.

Aucune inspection n'a été réalisée en 2012-2013 et 2013-2014 puisque l'élaboration du programme d'inspection administrative des bureaux coordonnateurs était en cours.

Toutefois, en 2014-2015, le Ministère a largement dépassé la cible de 70 % prévue. En effet, en 2012, le Ministère s'était donné comme cible d'inspecter 70 % des 99 bureaux coordonnateurs ayant obtenu en 2012 un renouvellement d'agrément avec suivi. Or, lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme d'inspection des bureaux coordonnateurs, le Ministère a décidé d'inspecter les 160 bureaux coordonnateurs soumis à un renouvellement d'agrément au 31 mai 2015. Le résultat atteint par le Ministère est de 100 % puisque tous les bureaux coordonnateurs visés ont été inspectés avant le 31 mars 2015. Cela est dû, notamment, à une planification rigoureuse et à un suivi étroit des activités d'inspections administratives effectuées.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Taux des services de garde régis pour lesquels il a été constaté, lors d'une inspection de suivi, que 100 % des manquements observés lors de la première inspection avaient été corrigés, à l'intérieur d'un délai de 6 mois	90 %	82,4 % ^I	84,2 % ^{II}	63,3 % ^{III}

I. Résultat total au 30 septembre 2013.

II. Résultat total au 30 septembre 2014.

III. Il s'agit d'un résultat partiel. Pour obtenir le résultat total pour une année financière de référence, un délai de six mois doit être écoulé pour toutes les inspections réalisées dans le cadre de la délivrance ou du renouvellement d'un permis, entre le 1^{er} avril et le 31 mars. Une mise à jour de cette cible est donc prévue le 30 septembre de chaque année.

À la suite d'une inspection réalisée dans le cadre de la délivrance ou du renouvellement d'un permis, un ou plusieurs manquements peuvent être relevés, d'où la réalisation d'inspections de suivi pour assurer que les manquements constatés ont tous été corrigés. Le taux indique la proportion de services de garde qui, à la suite d'une première inspection dans le cadre de la délivrance ou du renouvellement d'un permis, ont corrigé 100 % des manquements observés, dans un délai de six mois (183 jours). Ce constat est effectué au cours d'une ou de plusieurs inspections de suivi.

Au 31 mars 2015, le résultat s'élève à 63,3 %. Dans le cadre des inspections réalisées pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis, entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015, 403 services de garde régis inspectés ont fait l'objet de manquements. Parmi ceux-ci, 255 avaient corrigé 100 % des manquements qui leur avaient été signalés, à l'intérieur d'un délai de six mois (183 jours). L'écart entre le résultat et la cible fixée s'explique par le fait que lors de la mise en place de l'indicateur en 2012, la procédure d'inspection prévoyait quatre inspections avant l'envoi d'un avis de non-conformité. Cette procédure ne favorisait pas la mise en conformité rapide des titulaires de permis dans les six mois suivant le constat du manquement.

Depuis le 6 février 2015, lorsqu'un manquement est constaté durant une inspection, il fait directement l'objet d'un avis de non-conformité et si la non-conformité perdure, des sanctions administratives sont appliquées au contrevenant. Cette nouvelle façon de faire devrait avoir un effet significatif sur l'atteinte de la cible.

Il est à noter que toutes les installations de CPE et toutes les garderies inspectées dans le cadre de la délivrance ou du renouvellement d'un permis et pour lesquelles au moins un manquement avait été soulevé ont fait l'objet d'une ou de plusieurs inspections de suivi. De plus, toutes les installations de CPE et toutes les garderies inspectées pour lesquelles au moins un manquement avait été signalé ont fait l'objet d'un rapport d'inspection.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Taux des services de garde illégaux qui se sont conformés à la Loi après avoir été détectés	95 %	94 % ^I	94,9 % ^{II}	71,9 % ^{III}

I. Résultat total au 30 septembre 2013.

II. Résultat total au 30 septembre 2014.

III. Il s'agit d'un résultat partiel. Une mise à jour de cette cible est prévue, le 30 septembre de chaque année financière, pour tenir compte des dossiers qui étaient en traitement le 31 mars de l'année financière précédente et présenter ainsi un résultat plus juste des interventions d'inspection.

Pour l'année 2014-2015, 252 plaintes pour garde illégale (offre de services de garde à plus de 6 enfants sans permis) ont été retenues. Au cours de cette période, pour ces plaintes, 50 avis de non-conformité et 7 avis préalables à l'évacuation sans avis de non-conformité pour garde illégale ont été transmis. Sur ces 57 avis, en date du 31 mars 2015, 41 services de garde illégaux (71,9 %) s'étaient conformés à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE) et 16 dossiers étaient toujours en traitement.

Pour l'année 2014-2015, le Ministère a par ailleurs transmis 14 avis préalables à l'évacuation et a procédé à l'évacuation d'un service de garde illégal.

Il y a détection d'un service de garde illégal si, à la suite d'une inspection ou d'une enquête, un manquement au regard de la LSGEE est constaté. Un service de garde illégal est considéré comme s'étant conformé à la Loi lorsqu'il y a régularisation de la situation de garde illégale, et ce, sans que le Ministère ait procédé à des mesures d'évacuation.

OBJECTIF 7 : ÉVALUER LA PERFORMANCE DU RÉSEAU DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE, NOTAMMENT AU REGARD DE LA QUALITÉ DES SERVICES

Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015 - Programme 1 - Planification, recherche et administration : Réaliser des recherches, élaborer et évaluer des politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles, des enfants et des aînés, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Diffusion de rapports d'évaluation de la performance	3 rapports au 31 mars 2017	Travaux en cours	Travaux en cours	Travaux en cours

Pour faire suite à l'adoption, en 2012-2013, du cadre de référence pour l'évaluation de la performance du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, le Ministère a déterminé, en 2013-2014, les indicateurs existants de mesure de la performance et ceux qui doivent être élaborés. Des fiches méthodologiques relatives à chaque indicateur ont été produites en 2014-2015 pour documenter les calculs statistiques nécessaires et pour établir la nature des données à utiliser ainsi que la portée et les limites afférentes à chacun de ces indicateurs.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Diffusion des résultats de l'évaluation de la qualité des services de garde	31 mars 2016	Travaux en cours	Travaux en cours	Travaux en cours

Le Ministère a mandaté l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour réaliser une enquête intitulée *Grandir en qualité*, la deuxième à ce jour. La collecte de données a débuté en février et s'est terminée en juin 2014, conformément aux prévisions initiales. Au cours de l'année 2014-2015, l'ISQ a procédé à la validation et à l'analyse des résultats et amorcé la rédaction des rapports de l'enquête.

Axe d'intervention 2 : Une conciliation travail-famille facilitée

OBJECTIF 8 : ÉTABLIR DES PARTENARIATS AVEC DES ACTEURS CLÉS DU DOMAINE DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL, AFIN D'ENCOURAGER L'IMPLANTATION DE MESURES DE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE DANS LES PME

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Nombre de partenariats établis	4 au 31 mars 2015	1	1	0

Aucune entente de partenariat stratégique avec des acteurs clés du domaine de l'emploi et du développement économique régional n'a été conclue. Le budget alloué à ce programme a été réduit en 2014-2015, compte tenu de l'expérience peu fructueuse du projet pilote en 2012-2013 et en 2013-2014 avec Emploi-Québec et Québec International, et ce, en raison du nombre peu élevé de demandes.

OBJECTIF 9 : INCITER LES MILIEUX DE TRAVAIL À METTRE EN ŒUVRE DES MESURES DE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Nombre de projets financés visant à soutenir les milieux de travail qui souhaitent mettre en œuvre des mesures de conciliation travail-famille	135 d'ici 2015	10	8	6

En 2014-2015, le soutien à 6 nouveaux projets a été annoncé dans le cadre du Programme de soutien financier aux milieux de travail en matière de conciliation travail-famille (PSFMT), totalisant une somme de 63 014 \$. Malgré les efforts du Ministère pour stimuler les demandes d'aide financière au PSFMT, à travers des activités de sensibilisation et d'information auprès d'entreprises et l'intérêt manifeste des milieux de travail à l'égard de la conciliation travail-famille, le recours au programme pour implanter de telles mesures n'est pas systématique. Certaines organisations préfèrent effectuer la démarche par elles-mêmes, alors que d'autres reportent la décision à plus tard préférant attendre que le contexte organisationnel soit plus favorable.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Nombre d'organisations reconnues publiquement pour leur contribution exemplaire en matière de conciliation travail-famille	10 d'ici 2015	8	8	13

Comme le prévoyait le plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015, la cible pour 2014-2015 a été atteinte. Le Ministère s'est engagé à reconnaître la contribution des entreprises exemplaires en matière de conciliation travail-famille, dans la continuité des actions amorcées lors du premier plan d'action gouvernemental. L'objectif est de souligner publiquement les efforts des entreprises qui offrent des mesures de conciliation travail-famille, tout en faisant la promotion de leurs bonnes pratiques. En 2014-2015, 13 prix de reconnaissance, dont le Grand Prix reconnaissance conciliation travail-famille, ont été décernés à des organisations, lors d'un évènement organisé par le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec.

OBJECTIF 10 : METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME VISANT À SOUTENIR DES SERVICES DE SURVEILLANCE POUR LES ÉLÈVES HANDICAPÉS ÂGÉS DE 12 À 21 ANS

Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015 - Programme 2 - Mesures d'aide à la famille :
Accorder à des organismes communautaires œuvrant auprès des familles, le financement lié à leur mission globale ainsi que le financement des services de haltes-garderies communautaires.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Nombre de services de surveillance soutenus dans le cadre de ce programme	25	20	27	30
Nombre d'élèves joints	450	370	503	563 ¹

1. Ce nombre est constitué du nombre exact d'élèves joints par 29 des services de surveillance compilé à partir des bilans transmis par les organismes au 30 juin 2015 et d'une estimation pour un service de surveillance dont la reddition de comptes n'était pas disponible au moment de la rédaction du présent rapport annuel de gestion.

En tenant compte des budgets déjà disponibles, le financement de ce programme s'est élevé à 1 M\$ en 2014-2015. Au cours de l'année scolaire 2014-2015, 30 organismes ont reçu un financement dans le cadre de ce programme, totalisant 998 000 \$, et 563 élèves ont pu bénéficier de services de surveillance.

ORIENTATION 2

Consolider l'offre de services aux familles en soutenant des solutions innovantes et concertées et en faire la promotion

Axe d'intervention 3 : Des partenaires mobilisés et concertés pour le mieux-être des familles

OBJECTIF 11 : COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE ET LE DÉPLOIEMENT DES INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES, DE MÊME QUE LA CONCEPTION D'INITIATIVES POUR FACILITER LA RÉALISATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015 - Programme 1 - Planification, recherche et administration : Réaliser des recherches, élaborer et évaluer des politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles, des enfants et des aînés, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux.

INDICATEUR	CIBLE ANNUELLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Nombre d'activités de coordination tenues annuellement	1	3	2	1

Le Réseau gouvernemental des répondants en matière de politique familiale s'est réuni une fois au cours de la dernière année. Cette rencontre a permis aux membres du Réseau de faire le point sur la contribution de leur ministère ou de leur organisme à la politique familiale.

INDICATEUR	CIBLE ANNUELLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Nombre de lieux de concertation gouvernementale auxquels participe le Ministère	Maintien des lieux de concertation gouvernementale auxquels participe le Ministère	25	23	16

En 2014-2015, le Ministère a participé à 16 comités interministériels. Ces comités ont pour objectif d'assurer une cohérence entre les actions menées par le gouvernement sur des sujets qui touchent les familles. Parmi ces nombreux sujets, on trouve la prévention en matière de santé, la violence conjugale et la lutte contre l'homophobie. Comme plusieurs ministères peuvent intervenir sur des thématiques communes, ces lieux de concertation sont essentiels pour assurer la cohérence entre les interventions. Par rapport au résultat de 2013-2014, les travaux de 4 comités ont cessé cette année et 3 autres n'ont pas tenu de rencontre.

OBJECTIF 12 : CRÉER DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES AUX FAMILLES EN SOUTENANT LA MISE EN ŒUVRE ET LA MISE À JOUR DES POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES (PFM)

Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015 - Programme 2 - Mesures d'aide à la famille :

Soutenir les municipalités et les municipalités régionales de comté qui désirent mettre en place des politiques familiales municipales.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Taux de municipalités et de MRC impliquées dans une démarche PFM	56 % des municipalités et MRC d'ici 2017	63,3 % (municipalités) 31 % (MRC)	63,2 % (municipalités) 31 % (MRC)	65,0 % (municipalités) 36,8 % (MRC)
Taux de population jointe par une démarche PFM	Augmentation d'un demi point de pourcentage	Augmentation de 1,1 point de pourcentage	Augmentation de 0 point de pourcentage	Augmentation de 0,7 point de pourcentage

En 2014-2015, 722 municipalités détenaient une politique familiale municipale ou étaient en voie d'en élaborer une, ce qui représente 65 % des municipalités du Québec (722 sur 1 111, par rapport à 702 en 2013-2014). Par ailleurs, le nombre de MRC engagées dans une démarche de politique familiale municipale est passé de 27 à 32, ce qui représente 36,8 % des MRC du Québec (32 sur 87, par rapport à 27 sur 87 en 2013-2014). La hausse du nombre de municipalités et de MRC s'explique par l'appel de projets de 2014-2015. Comparativement à l'année 2013-2014, le pourcentage de la population totale du Québec bénéficiant d'une démarche de politique familiale municipale est de 86,6%, ce qui représente une augmentation de 0,7 point de pourcentage.

OBJECTIF 13 : MOBILISER LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS AUPRÈS DES FAMILLES

Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015 – Programme 1 – Planification, recherche et administration : Réaliser des recherches, élaborer et évaluer des politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles, des enfants et des aînés, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux.

INDICATEUR	CIBLE ANNUELLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Nombre et nature des activités de mobilisation effectuées avec les partenaires du milieu	2	Travaux en cours	9	4

Au cours de l'année, le Ministère a organisé 4 activités visant à mobiliser les partenaires du milieu.

Les membres du Comité consultatif Famille se sont réunis à une occasion au cours de l'année où ils ont discuté de la politique familiale et des suites à donner au Forum de la famille québécoise 2013 et de la lutte contre l'intimidation.

Soulignons que les actes du forum ont été rendus publics à l'été 2014.

Les travaux de la Table des partenaires OCF (organismes communautaires Famille) se sont poursuivis en 2014-2015. La Table s'est réunie deux fois au cours de l'année. Les échanges ont porté sur le suivi des programmes Famille, le transfert des organismes dédiés à la supervision des droits d'accès au ministère de la Santé et des Services sociaux, la reconnaissance d'organismes communautaires Famille supplémentaires ainsi que sur la mise en œuvre du plan de travail 2013-2015.

Le 2 octobre 2014, s'est tenu le Forum sur la lutte contre l'intimidation. Sous la présidence du premier ministre, le forum avait pour objectif de mobiliser les différents acteurs concernés et de dégager les orientations et les pistes d'action d'un prochain plan d'action concerté de lutte contre l'intimidation. Ce forum a été l'occasion d'aborder la question de l'intimidation à tous les âges, dans tous les milieux et dans le cyberspace. L'évènement a réuni près de 200 personnes représentant les principaux partenaires associés à la lutte contre l'intimidation au Québec, dont plusieurs partenaires Famille.

Axe d'intervention 4 : Une politique familiale connue et reconnue

OBJECTIF 14 : DIFFUSER DE L'INFORMATION SUR LES SERVICES DESTINÉS AUX PARENTS ET AUX FAMILLES

Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015 - Programme 1 - Planification, recherche et administration : Réaliser des recherches, élaborer et évaluer des politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles, des enfants et des aînés, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Publication d'un bilan des réalisations en faveur des familles et des enfants	2015-2016	Travaux en cours	Travaux en cours	Travaux en cours

Le bilan des réalisations en faveur des familles et des enfants a pour objectif de faire connaître l'ensemble des mesures et des programmes mis à la disposition de ces derniers. La prochaine édition portera sur la période 2010-2015. Les bilans publiés antérieurement couvraient les périodes 2003-2006 et 2006-2010.

OBJECTIF 15 : CONTRIBUER À LA RÉFLEXION INTERNATIONALE SUR LE SOUTIEN APPORTÉ AUX FAMILLES ET AUX ENFANTS

Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015 - Programme 1 - Planification, recherche et administration : Réaliser des recherches, élaborer et évaluer des politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles, des enfants et des aînés, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux.

INDICATEUR	CIBLE ANNUELLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Nombre d'activités auxquelles participe le Ministère (par exemple, forum international, recherche, projet de coopération, etc.)	2	5	3	11

Le Ministère a participé à 11 activités pour favoriser la réflexion, à l'échelle internationale et intergouvernementale canadienne, sur le soutien apporté aux familles, aux enfants et aux aînés (volets international et intergouvernemental canadien). Ainsi, la cible prévue a été dépassée.

Volet international

Avril 2014 : Le Ministère a reçu une délégation de trois personnes de la Ville de Vernier (Suisse) et de la Fondation ProJuventute de Genève. Les sujets présentés à la délégation concernaient la politique familiale du Québec, le cadre législatif et le système de financement du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

Juin 2014 : Un représentant du Ministère a participé à la 15^e réunion du réseau de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, à Paris (France). Cette rencontre portait sur les programmes pédagogiques et le développement de l'enfant.

Septembre 2014 : Le Ministère a accueilli une délégation du Centre public d'action sociale (CPAS) de Bruxelles (Belgique), en mission exploratoire sur les initiatives innovatrices en matière d'aide aux aînés. Trois axes d'intervention ont été présentés : la politique *Vieillir et vivre ensemble chez soi, dans sa communauté, au Québec*, la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les aînés 2010-2015. La coopération avec le CPAS de Bruxelles se développe depuis plusieurs années et les Bruxellois viennent chercher au Québec l'expertise québécoise en différentes matières sociales.

Octobre 2014 : Le Ministère a accueilli une délégation de 23 personnes de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) de France et de son réseau des Caisses d'allocations familiales (CAF). Les sujets de cette rencontre se rattachaient à la politique familiale et à la lutte contre l'intimidation. Le développement de contacts, notamment, en matière de la lutte contre l'intimidation, pourrait être envisagé, de la part des Français.

Une visite de 24 dirigeants de différents gouvernements en Chine a été réalisée dans le cadre d'un voyage d'étude de cette délégation au Canada. Les sujets d'intérêt abordés ont été les politiques publiques, leur élaboration, leur financement et le suivi des dépenses. Le Ministère a présenté, à la demande de la délégation, la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et la politique familiale du Québec. Le Ministère n'est pas informé du déroulement de la visite dans les institutions en Ontario et en Colombie-Britannique.

Novembre 2014 : Une délégation de 5 personnes de la Direction générale d'opérations du Ministère des Pouvoirs locaux de la Région Wallonne (Belgique) a effectué une visite au Québec. Elle a été reçue par le Ministère où les échanges concernant la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), la participation sociale des aînés, la maltraitance dont ils sont victimes et le vieillissement des personnes handicapées ont eu lieu. Le développement des contacts à plus long terme peut être envisagé.

Décembre 2014 : Une délégation de 20 hautes fonctionnaires vietnamiennes, membres de l'Union de femmes vietnamiennes, a été en visite au Québec. Une représentante du Ministère leur a présenté l'expertise du Québec en matière de politique familiale québécoise en mettant l'accent sur leurs champs d'intérêt, à savoir l'égalité hommes-femmes, la condition féminine et les mesures en faveur de la famille.

Janvier 2015 : La représentante du gouvernement du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO (Paris) a rencontré une représentante du Ministère, à Montréal, afin d'être informée du sujet de la lutte contre l'intimidation, qui est susceptible d'intéresser l'UNESCO dans ses prochaines actions.

Volet intergouvernemental canadien

Juin 2014 et novembre 2014 : Une représentante du Ministère a participé par conférence téléphonique à la rencontre du mois de juin (qui se tenait à Victoria) et à celle du mois de novembre (qui se tenait à Winnipeg) du Comité des directeurs provinciaux et territoriaux des services de garde et d'éducation de la petite enfance. Plusieurs sujets comme les services de garde en milieux autochtones, la qualité des services de garde et la gestion des risques en services de garde ont été abordés.

Octobre 2014 : Une représentante du Ministère a participé à la 16^e réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) responsables des aînés, à Charlottetown (Î.-P.-É.). La ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation n'a pu se rendre à cette réunion. Les sujets à l'ordre du jour ont été, notamment, l'isolement des personnes âgées et la préparation des proches aidants. Le Québec contribue au Forum FPT des aînés par le partage d'expertise, d'information et de bonnes pratiques. Cependant, il n'adhère ni ne participe aux approches fédérale-provinciales-territoriales en ce qui concerne la question des aînés. Le gouvernement du Québec entend continuer d'assumer pleinement ses responsabilités auprès des aînés au Québec. La réunion des ministres FPT a été précédée par une courte réunion des ministres provinciaux et territoriaux.

ENJEU 2 / PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

ORIENTATION 3

Miser sur des façons de faire efficaces et adaptées aux besoins de la clientèle et des partenaires tout en étant gagnantes pour les employés

Axe d'intervention 5 : Pour une plus grande performance des processus et la mise en œuvre de solutions novatrices

OBJECTIF 16 : AMÉLIORER LA PRESTATION DE SERVICES ET LA GESTION DE L'INFORMATION POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE ET DES PARTENAIRES

Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015 - Programme 1 - Planification, recherche et administration : Planifier, diriger et coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

INDICATEUR	CIBLE ANNUELLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Nombre et nature des améliorations apportées concernant : - les technologies de l'information - les processus - les communications	3 mesures d'amélioration	4	5	4

En 2014-2015, le Ministère a mis en œuvre quatre initiatives dans le but d'améliorer la performance de ses processus.

Dans le domaine des technologies de l'information, le projet de gestion intégrée des documents (GID) a commencé. À terme, grâce à ce projet, le Ministère disposera d'une voûte documentaire qui permettra de conserver l'ensemble des documents nécessaires à sa mission tout au long de leur vie utile et accélérera grandement leur repérage.

Le Ministère a également mis en place un processus et un outil de gestion du temps des consultants externes, intégré au suivi de son portefeuille de projets et d'activités en ressources informationnelles. Ce système d'information permet notamment de contrôler la facturation des firmes externes et de suivre l'état d'avancement des projets auxquels participent ces ressources.

Enfin, dans le cadre de la gestion de son portefeuille de projets et d'activités en ressources informationnelles, le Ministère a révisé et consolidé son cycle de suivi budgétaire, afin d'assurer un suivi plus rigoureux des déboursés en la matière.

Sur le plan administratif, les processus de versement des subventions aux organismes ont été documentés, afin d'optimiser la gestion des programmes de soutien aux politiques familiales municipales et aux organismes communautaires Famille. Ces processus ont été ajustés afin de considérer les programmes relatifs aux aînés, qui ont réintégré le Ministère au cours de l'année 2014.

Axe d'intervention 6 : Une volonté affirmée d'attirer et de fidéliser une main-d'œuvre compétente

OBJECTIF 17 : AUGMENTER LA CAPACITÉ DU MINISTÈRE EN MATIÈRE D'ATTRACTION ET DE RÉTENTION DU PERSONNEL AFIN D'ASSURER LE MAINTIEN D'UNE MAIN-D'ŒUVRE COMPÉTENTE, MOBILISÉE ET EN NOMBRE SUFFISANT

Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015 - Programme 1 - Planification, recherche et administration : Planifier, diriger et coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

INDICATEUR	CIBLE ANNUELLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Nombre et nature des interventions visant : - la dotation - la mobilisation du personnel - la formation et le développement des compétences	3 interventions	9	5	5

Au cours de l'année, le Ministère a adopté et mis en œuvre cinq interventions contribuant à assurer une gestion performante de ses ressources. Ces interventions sont les suivantes :

- Programme ministériel de prévention en santé et sécurité au travail;
- Cadre de prévention et de gestion des conflits et de traitement des plaintes de harcèlement;
- Concours de promotion;
- Développement d'outils adaptés dans le cadre de l'implantation de SGR2;
- Défi Entreprises.

Ces cinq mesures concrètes favorisent à la fois l'attraction et la rétention du personnel. Il s'agit là d'un effort considérable entrepris par le Ministère en vue de soutenir la performance organisationnelle. Les résultats ont dépassé la cible annuelle prévue.

PROGRAMME MINISTÉRIEL DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le Ministère s'est doté d'un programme ministériel en santé et sécurité au travail. L'identification des risques associés au milieu de travail et l'apport de mesures de prévention ou de correction, permettent d'assurer un environnement de travail sain et sécuritaire pour tous ses employés réduisant ainsi les accidents de travail et les maladies professionnelles.

CADRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES DE HARCÈLEMENT

Un environnement de travail exempt de conflits contribue à la mobilisation des ressources. Afin d'assurer les meilleures conditions à cet égard, et à la suite de la révision de la politique gouvernementale concernant la santé des personnes au travail, le Ministère a adopté un cadre de prévention et de gestion des conflits et de traitement des plaintes de harcèlement. Ce cadre de référence vient outiller les employés et les gestionnaires sur la gestion proactive des conflits et de l'incivilité au travail et contribue à maintenir un environnement de travail plus sain et mobilisateur.

CONCOURS DE PROMOTION

Dans le souci de conserver ses ressources et afin de répondre aux besoins organisationnels, le Ministère favorise le cheminement professionnel de ses employés. Ainsi, au cours de l'année, quatre concours de promotion ont été tenus afin de pourvoir des postes vacants de cadre 2, de cadre 3, de chef d'équipe inspecteur et de chef d'équipe technicien en administration. Cette reconnaissance des compétences acquises favorise la mobilisation et contribue à l'amélioration de la performance organisationnelle.

DÉVELOPPEMENT D'OUTILS ADAPTÉS DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DE LA SOLUTION D'AFFAIRES EN GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES SAGIR (SGR2)

Dans le but de favoriser l'intégration des changements apportés dans la gestion de l'assiduité, de la déclaration des heures et du déploiement du libre-service employé, le Ministère a développé différents outils de formation et aide-mémoires adaptés aux besoins du personnel afin que celui puisse utiliser plus facilement les nouvelles fonctionnalités de SAGIR.

DÉFI ENTREPRISES

En s'inscrivant au Défi Entreprises pour une deuxième année consécutive, le Ministère a créé l'occasion de favoriser l'esprit d'équipe entre collègues de travail, de même que l'activité physique et la santé, éléments valorisés par l'organisation.

INDICATEUR	CIBLE ANNUELLE	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Taux de mutation	Réduction de 1,5 point de pourcentage	Réduction de 2,8 points de pourcentage	Réduction de 2,1 points de pourcentage	Réduction de 1,5 points de pourcentage

Pour 2014-2015, le taux de mutation du Ministère est de 7,4 %. Ce résultat représente une diminution de 1,5 point de pourcentage, comparativement au taux de 8,9 % observé en 2013-2014. La cible annuelle fixée vise à réduire le taux de mutation de 1,5 point de pourcentage par année dans un horizon de cinq ans, soit de 2012-2013 à 2016-2017, inclusivement.

Le taux de mutation est établi en comparant le nombre de départs par mutation avec le nombre moyen d'employés réguliers en poste. Il diffère du taux de départ volontaire, lequel prend en compte les retraites, les démissions et les mutations. Pour 2014-2015, 30 départs par mutation ont été observés comparativement à une moyenne de 407 employés réguliers en poste. En 2013-2014, 34 personnes, sur une moyenne de 382 employés réguliers en poste, avaient quitté le Ministère par voie de mutation.

Des actions visant à favoriser le vieillissement actif, la reconnaissance et la pleine participation des personnes âgées au développement de la société québécoise

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL EN FAVEUR DES AÎNÉS

Le suivi des travaux prévus dans le cadre des ententes spécifiques mises en œuvre par deux comités constitués par les conférences régionales des élus (CRE) est terminé.

Afin de poursuivre le développement régional en faveur des aînés, le Ministère a rapatrié les rôles et les responsabilités confiés aux CRE en vertu des ententes spécifiques, et ce, à compter du 1^{er} avril 2015.

DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

La Démarche Municipalité amie des aînés (MADA) vise à soutenir la participation active des aînés, leur maintien à domicile et leur inclusion sociale. À la suite d'une consultation des personnes âgées de la communauté, une municipalité peut, par exemple, s'engager à augmenter l'offre de loisir, à adapter le mobilier urbain ou à moduler le service de transport. Des projets d'infrastructures peuvent également en découler, comme la prolongation de la durée des feux piétonniers, l'ajout d'éclairage, de bancs ou d'installations sanitaires, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités–Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA). Ce programme, relevant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), permet de soutenir les municipalités engagées dans la démarche MADA pour l'amélioration, la rénovation ou la construction d'infrastructures utilisées par les aînés et répondant à leurs besoins et à leurs attentes.

Réviser la démarche MADA pour renforcer la qualité des plans d'action et la reconnaissance des municipalités

En 2014-2015, l'analyse critique des plans d'action a été réalisée par le Ministère et leur analyse empirique a été effectuée par le Centre de recherche sur le vieillissement (CDRV).

Promouvoir la démarche MADA auprès des divers acteurs en faisant valoir le rôle stratégique du Ministère

La promotion de MADA se fait auprès des partenaires du Ministère et notamment lors des rencontres avec les grandes villes, qui se déroulent deux fois par année.

Faire participer et informer les tables régionales de concertation des aînés (TRCA) des faits nouveaux concernant MADA et favoriser les actions visant à joindre davantage de population dans le cadre de cette démarche

L'ensemble des TRCA est rencontré deux fois par année et un point d'information est fait chaque fois sur la démarche MADA. Le rôle des TRCA est de s'assurer que des aînés ou des groupes œuvrant en faveur des aînés participent à chacun des comités de pilotage de la démarche MADA.

La démarche MADA permet aux élus et aux fonctionnaires municipaux, aux organismes communautaires, aux intervenants de la santé ainsi qu'aux personnes âgées de développer une vision commune pour adapter les services de leur municipalité au vieillissement de la population.

À la suite d'un appel de projets lancé en 2013-2014, le Ministère a accordé, en 2014-2015, une aide financière de 560 734 \$ à 46 municipalités (54 projets) ayant entrepris la démarche MADA, ainsi qu'à 8 municipalités pour la mise à jour de leur plan d'action. Plus de 85 % des citoyens du Québec vivent présentement dans une municipalité ou dans une MRC participant à une démarche MADA. Cet investissement a porté à plus de 750 le nombre de municipalités et MRC québécoises engagées dans cette démarche, grâce à laquelle le Québec est reconnu par l'OMS comme un leader mondial dans la mise en œuvre de solutions innovantes pour favoriser le vieillissement actif.

Par ailleurs, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le Ministère a lancé, le 17 mars 2015, un appel de projets pour l'édition 2015 du PIQM-MADA.

PROGRAMME QUÉBEC AMI DES AÎNÉS (QADA)

Le Programme Québec ami des aînés constitue l'un des leviers d'action privilégiés par la politique *Vieillir et vivre ensemble chez soi, dans sa communauté, au Québec*. Il soutient financièrement des initiatives visant à adapter les milieux de vie aux réalités des personnes âgées pour leur permettre de rester chez elles, dans leur communauté, dans des environnements sains, sécuritaires et accueillants, dans un esprit de développement durable.

Un appel de projets a été lancé, le 19 janvier 2015, pour le volet Soutien à des projets nationaux et à l'expérimentation. Il permet d'appuyer trois types d'initiatives, soit des projets ayant une portée nationale, des expérimentations et des projets de recherche-action. Ce volet du programme QADA s'adresse particulièrement aux organismes à but non lucratif qui œuvrent auprès des aînés ou à la représentation de leurs droits. Il préconise une approche axée sur le partenariat, la concertation et la collaboration entre les acteurs du milieu pour la réalisation de projets ayant une incidence directe sur les personnes âgées.

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR CONTRER LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES AÎNÉES

Le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015 (PAM) est sous la responsabilité du Ministère. Il comprend 39 actions auxquelles prennent part 12 ministères et organismes gouvernementaux, et il a été prolongé jusqu'en 2017. Le PAM vise notamment à :

- Faire connaître et reconnaître le phénomène de la maltraitance de la part des personnes âgées elles-mêmes, de leurs proches, des intervenants et de la population en général;
- Renforcer la cohérence et la complémentarité des actions menées par les partenaires provenant de différents milieux;
- Améliorer les connaissances du phénomène de la maltraitance.

Création d'une chaire de recherche universitaire sur la maltraitance envers les personnes âgées de l'Université de Sherbrooke

Quarante projets de recherche, y compris les projets des étudiants de la Chaire, sont en cours dont 5 ont été achevés, contribuant ainsi au développement des connaissances sur les facteurs de vulnérabilité et de risques associés à la maltraitance et sur les conséquences de cette dernière.

Un nouveau cours de 45 heures sur la maltraitance a été développé et offert aux étudiants à la maîtrise en travail social. De plus, plusieurs heures de formation ont été données à des étudiants en gérontologie et en criminologie.

Une trentaine de conférences ont été offertes sur invitation, de même qu'une cinquantaine de conférences scientifiques.

Trente-deux documents ont fait l'objet de publications scientifiques ainsi que d'une collaboration à la production d'un ouvrage paru en décembre 2014 au sujet de la maltraitance matérielle et financière².

Ligne téléphonique d'écoute et de référence Aide Abus Aînés (AAA) pour contrer la maltraitance

Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, 3 518 appels ont été traités.

Déploiement de coordonnateurs spécialisés en matière de maltraitance envers les personnes âgées

Dix-neuf coordonnateurs ont été déployés (17 régionaux et 2 nationaux dont un, dédié à la clientèle des personnes âgées des Premières Nations et l'autre, à celle des communautés culturelles).

Coordonner la diffusion du guide de référence en matière de maltraitance dans le réseau de la santé et soutenir les coordonnateurs régionaux en maltraitance

Le Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées réalisé à l'initiative des coordonnateurs régionaux de la Capitale-Nationale et de l'Estrie est disponible à l'adresse suivante : www.maltraitanceaines.gouv.qc.ca. Sa diffusion a été amorcée en 2014-2015 et se poursuit toujours dans le réseau de la santé et des services sociaux et ce, à l'échelle de la province.

SOUTIEN AUX ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Afin de soutenir la consolidation de leurs activités, le Ministère a accordé, en 2014-2015, une aide financière de 45 000 \$ à chacune des six Maisons des grands-parents présentes au Québec. Celles-ci sont situées à Joliette, Laval, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières et Montréal.

EFFECTUER UN SUIVI DES INITIATIVES DE TRAVAIL DE MILIEU POUR ÂÎNÉS VULNÉRABLES (ITMAV) FINANCÉES

Issues de la politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec* et de son plan d'action 2012-2017, les Initiatives de travail de milieu auprès des aînés vulnérables visent particulièrement à soutenir des postes de travailleurs de milieu au sein d'organismes communautaires pour les aînés en situation de vulnérabilité ou à risque de fragilisation. L'objectif est de favoriser l'accompagnement de la personne âgée vers les ressources pertinentes de sa communauté, en lui laissant ou lui redonnant le pouvoir d'agir sur sa destinée. Les ITMAV contribuent à briser l'isolement des personnes âgées et à favoriser leur autonomie et leur maintien dans leur communauté.

En 2014-2015, le Ministère a alloué une somme de 2 406 987 \$ à 44 ITMAV par l'intermédiaire de différents programmes.

SOUTENIR L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE SERVICES AUX PROCHES AIDANTS

Le Fonds de soutien aux proches aidants et la Société de gestion pour le soutien aux proches aidants, L'Appui, ont été créés en décembre 2009. Il s'agit d'une entente conclue avec le gouvernement et le holding de la famille Lucie et André Chagnon, Sojecci II Itée, prévoyant consacrer 200 M\$ à la cause des proches aidants d'aînés sur dix ans, dont 150 M\$ provenant du gouvernement et 50 M\$ de Sojecci Itée.

2. *L'exploitation financière des personnes âgées : prévention, résolution et sanction*. Sous la direction de : Raymonde Crête, Ivan Tchotourian et Marie Beaulieu. Collection CÉDÉ (Centre d'études en droit économique) aux éditions Yvon Blais.

À ce jour, 17 Appuis régionaux offrent des services et soutiennent financièrement des projets destinés aux proches aidants d'aînés. Seize Appuis régionaux ont lancé des appels de projets. Plus de 11 M\$ ont été accordés par L'Appui national aux Appuis régionaux pour financer 320 projets pluriannuels entre le 1^{er} avril 2014 et le 18 mars 2015.

ÉLABORER UN GUIDE DES PRATIQUES PROMETTEUSES FAVORISANT LE MAINTIEN ET LE RETOUR AU TRAVAIL DES TRAVAILLEURS EXPÉRIMENTÉS

La rédaction du guide s'est poursuivie.

RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE DES PERSONNES AÎNÉES : LES PRIX HOMMAGE AÎNÉS 2014

Les Prix Hommage Aînés visent à reconnaître l'apport de personnes qui œuvrent bénévolement pour le mieux-être des aînés de leur communauté et qui favorisent leur participation accrue à la société. La sélection des lauréates et des lauréats est assurée par les tables de concertation des aînés de chacune des régions. Le 2 novembre 2014, la ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation, M^{me} Francine Charbonneau, a ainsi souligné l'engagement bénévole exceptionnel de 18 personnes aînées issues de toutes les régions du Québec, à l'occasion d'une cérémonie officielle tenue à l'hôtel du Parlement, à Québec.

Les actions à l'égard de la lutte contre l'intimidation

TENUE DU FORUM SUR LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION

Le 18 juin 2014, le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a annoncé la tenue du Forum sur la lutte contre l'intimidation, le 2 octobre 2014, à Québec. Les objectifs du forum étaient de mobiliser les différents acteurs concernés par la lutte contre l'intimidation au Québec et de dégager des pistes d'action en vue d'élaborer un plan d'action concerté en cette matière.

Différentes étapes ont jalonné la préparation de ce forum. D'abord, trois groupes de réflexion, réunissant des représentants des différents ministères et organismes, ont été mis en place pour documenter la problématique de l'intimidation chez les jeunes, les aînés et les citoyens dans les milieux de vie. Du 10 juillet au 30 novembre 2014, la population a été invitée à participer à une consultation publique sur ce sujet, soit au moyen d'un court questionnaire Web ou par le dépôt d'un mémoire. Outre ces consultations publiques, des consultations ciblées ont été réalisées en septembre 2014 auprès des partenaires représentant les jeunes et les personnes aînées.

Le 2 octobre 2014, sous la présidence du premier ministre, le Forum a réuni plus de 200 personnes représentant les principaux partenaires associés à la lutte contre l'intimidation au Québec. Une synthèse présentée sur le site Web du Ministère en résumé les principaux éléments. Le forum a été l'occasion d'aborder l'intimidation à tous les âges, des tout-petits aux aînés, dans le monde réel et dans le cyberspace. Les délibérations des participantes et des participants ont porté sur trois thèmes, soit la prévention de l'intimidation, l'intervention efficace et le soutien offert aux différents acteurs. À la lumière des délibérations du forum, le gouvernement a pris des engagements pour parfaire la collaboration entre les partenaires, notamment ceux des milieux scolaire et policier, mieux contrer le phénomène de la cyberintimidation, reconnaître les contributions exceptionnelles des citoyens, et s'assurer de la bienveillance des personnes.

RÈGLEMENT POUR ENCADRER LES ENTENTES DE COLLABORATION ENTRE LES MILIEUX SCOLAIRE ET POLICIER

À l'automne 2014, le gouvernement a soumis, en consultation publique, un projet de règlement pour encadrer les ententes de collaboration entre les milieux scolaire et policier, en vue de son adoption, à l'hiver 2015. Ce règlement fournira des balises sur les rôles et les responsabilités de la commission scolaire, de l'école et du corps de police, ainsi que sur ce qu'il faut prendre en compte dans les trois contextes d'intervention policière, soit la prévention, l'enquête et l'urgence.

CRÉATION D'UN COMITÉ D'EXPERTS SUR LA CYBERINTIMIDATION

Un comité d'experts sur la cyberintimidation a été mis en place, le 27 février 2015, sous la responsabilité de la ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation, M^{me} Francine Charbonneau, et de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, M^{me} Lise Thériault. Il a pour mandat d'orienter l'action du gouvernement en matière de lutte contre la cyberintimidation. Le comité est composé de sept personnes reconnues dans leur champ d'expertise. Ces personnes viennent, notamment, des secteurs juridique et policier, de la recherche, ainsi que du domaine de l'intervention auprès des victimes et des auteurs de cyberintimidation. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Justice ainsi que le ministère de la Santé et des Services sociaux sont également représentés au sein du comité.

DÉMARCHES DE PARTICIPATION CITOYENNE

Une consultation en ligne sur la lutte contre l'intimidation s'est tenue du 10 juillet au 30 novembre 2014. Au total, 3 093 personnes ont participé à cette consultation (rapport accessible en ligne). De la mi-septembre au 30 novembre 2014, 65 mémoires ont été déposés au Ministère (disponibles en ligne).

En septembre 2014, des consultations ciblées ont aussi été réalisées auprès des jeunes par le Secrétariat à la jeunesse et auprès des aînés par le Secrétariat aux aînés.

DÉVELOPPER UN SITE WEB SUR L'INTIMIDATION

Un site Web dédié à l'intimidation a été développé : www.intimidation.gouv.qc.ca. Il a permis de mettre en ligne des informations se rapportant au Forum sur la lutte contre l'intimidation et de diriger les internautes vers la consultation en ligne. On y trouve la synthèse du forum, le rapport de la consultation en ligne et les 65 mémoires. Le site, qui sera bonifié prochainement de façon substantielle, présente aussi quelques informations de base liées à l'intimidation et comprend des liens vers des ressources d'aide. Plusieurs autres actions sont actuellement en cours en vue de lutter contre l'intimidation. Les résultats de ces dernières seront présentés dans le rapport annuel 2015-2016.



chapitre 4

LES RÉSULTATS AU REGARD DES ENGAGEMENTS PRIS DANS LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Le présent chapitre fait état des résultats à l'égard des engagements énoncés dans la Déclaration de services aux citoyens du Ministère. Ces engagements portent sur :

- le partenariat;
- l'accessibilité des services;
- la qualité des services;
- le traitement des plaintes concernant les activités ministérielles et les services de garde.

des services en partenariat

ENGAGEMENT : NOUS NOUS ASSOCIONS À DES PARTENAIRES DE DIVERS MILIEUX AFIN DE RÉALISER NOTRE MISSION.

Dans le respect de sa mission, le Ministère s'associe à divers milieux qui contribuent à répondre aux besoins des enfants, des parents, des familles et des aînés. En outre, il maintient des liens de partenariat actifs avec les milieux de la recherche et du travail ainsi qu'avec les milieux communautaire et municipal, sans compter le milieu des services de garde éducatifs à l'enfance.

Le Ministère entretient une collaboration étroite avec ses partenaires des services de garde éducatifs à l'enfance dont principalement l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE), le Conseil québécois des services de garde éducatifs à l'enfance (CQSGEE), l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ), le Rassemblement des garderies privées du Québec (RGPQ), l'Association des cadres des CPE (ACCPE). Le Ministère anime divers comités de suivi et mécanismes de consultation avec ses partenaires.

Le Ministère collabore également avec les organismes communautaires Famille (OCF) afin de renforcer leur contribution en matière de soutien aux familles. Ainsi, en 2014-2015, 281 organismes, soit 272 OCF, un regroupement régional et 8 regroupements ou organismes nationaux, ont été soutenus financièrement par le Ministère en appui à leur mission de base visant l'épanouissement des familles et des enfants. De plus, le Ministère a appuyé financièrement, dans le cadre de leurs activités de haltes-garderies communautaires, 247 organismes communautaires.

Par ailleurs, en soutenant financièrement des municipalités et des MRC pour l'élaboration de politiques familiales, le Ministère partage et rend concrète une part de sa mission. En effet, ces politiques familiales municipales touchent directement les citoyennes et les citoyens et contribuent concrètement à l'amélioration de leur vie quotidienne et de leur mieux-être.

Le Ministère a également reconnu, en collaboration avec de jeunes chambres de commerce de différentes régions et le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec, la contribution exemplaire de 13 entreprises en matière de conciliation travail-famille au cours de l'année.

Aussi, le Ministère entretient une relation étroite avec la très grande majorité des partenaires non gouvernementaux qui œuvrent auprès des aînés dont principalement la Conférence des tables régionales de concertation des aînés du Québec (CTRCA), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et autres services publics du Québec (AREQ), l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), le Réseau FADOQ, l'Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic (AQRP), etc. Le comité des partenaires nationaux non gouvernementaux, créé en 2012, permet de collaborer avec 45 organismes qui œuvrent auprès des aînés.

Enfin, par ses différents programmes tel Québec ami des aînés, le Ministère a soutenu plus d'une centaine d'organismes pour des projets touchant les aînés en 2014-2015.

Des services accessibles

ENGAGEMENT : NOUS METTONS À VOTRE DISPOSITION DES MODES DE PRESTATION DE SERVICES VARIÉS AINSI QUE DIFFÉRENTS DOCUMENTS D'INFORMATION. NOUS VOUS OFFRONS ÉGALEMENT DE L'INFORMATION AU COURS DES ÉVÉNEMENTS AUXQUELS NOUS PARTICIPONS.

Divers moyens permettent à la population et aux partenaires d'entrer en communication avec le Ministère : le téléphone, le courrier, le Web ou les bureaux du Ministère. Des études, des rapports et

des documents d'information portant sur les programmes qui s'adressent aux familles et aux personnes âgées sont également accessibles en format électronique, sur le site Web du Ministère.

Le Bureau des renseignements du Ministère a pour mandat de renseigner la population et de diriger les personnes vers les ressources appropriées, au besoin. Au cours de l'année 2014-2015, 36 278 demandes ont été traitées. La majorité d'entre-elles concernaient les services de garde et portaient principalement sur :

- les procédures et les démarches nécessaires à l'ouverture d'un service de garde;
- la réglementation en vigueur concernant les services de garde ou certains programmes ainsi que les ententes de services;
- la recherche d'une place en service de garde.

Plusieurs demandes visaient également des commandes de publications ministérielles.



LES ACTIVITÉS PUBLIQUES

Au cours de la dernière année, le Ministère a participé à près de 30 rencontres et activités publiques. Il a également diffusé 48 communiqués de presse et transmis, à des organismes, à des intervenants et à la population, de l'information au sujet des programmes à l'intention des familles, des personnes âgées et des services de garde.

Le Forum sur la lutte contre l'intimidation, la participation à des événements avec des partenaires ou à des événements organisés par ces derniers, ainsi que les pelletées de terre et les inaugurations officielles ont représenté les principales actions et activités publiques du Ministère en 2014-2015.

Le Ministère a également pris part à des activités liées à la conciliation travail-famille, telles que la remise des prix de reconnaissance, en collaboration avec le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec.

En outre, le ministère a tenu, à Montréal le Forum sur la gouvernance en CPE, en plus de reconnaître l'engagement des personnes âgées par la remise des Prix Hommage Aînés et de procéder à un nouvel appel de projets dans le cadre du programme Québec ami des aînés (QADA).

LES PUBLICATIONS

En 2014-2015, le Ministère a publié 49 documents, dont 37 ont été diffusés uniquement en ligne. Il produit également, de façon régulière, des bulletins électroniques à l'intention des parents et des services de garde.

LES DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LE MINISTÈRE EN 2014-2015

Publications imprimées : 12

Publications électroniques : 37

Total des documents : 49

LES DEMANDES DES MÉDIAS

En 2014-2015, le Ministère a traité plus de 250 demandes d'information de la part des médias. La révision du programme des services de garde, la planification de la création des places subventionnées, le projet de loi n° 27 (Loi sur l'optimisation des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés), le projet de loi n° 28 (Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016) concernant la modulation des tarifs en services de garde subventionnés, le processus d'inspection et le travail des inspecteurs, les situations de garde illégale ainsi que la mise en place du guichet unique sont les sujets qui ont été le plus fréquemment abordés par le Ministère dans ses relations avec les médias.

ENGAGEMENT : NOUS OFFRONS AUSSI, SUR NOTRE SITE INTERNET, DES BROCHURES, DES DÉPLIANTS, DES FORMULAIRES ET DES RAPPORTS POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS RECHERCHES D'INFORMATION ET VOS DÉMARCHES.

En 2014-2015, le Ministère a actualisé, de façon quotidienne, le contenu de son site Web ainsi que celui diffusé sur les médias sociaux auxquels il participe. De plus, il a ajouté de nouvelles publications ministérielles tout au long de l'année.

En ce qui a trait aux services en ligne, le Ministère a mis à jour son extranet, qui diffuse de l'information exclusive aux services de garde. Les responsables des services de garde peuvent notamment y remplir leur rapport financier en ligne et y traiter avec le Ministère, par l'entremise d'un environnement sécurisé (clicSÉCUR).

Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a mis à jour chaque semaine le localisateur des services de garde. Cet outil permet aux parents de trouver rapidement les coordonnées d'un service de garde donné et de consulter les résultats des inspections

en santé et sécurité dans les CPE et les garderies du Québec. Le Ministère fournit également des répertoires des services de garde par région administrative.

ENGAGEMENT : NOUS ADAPTONS NOS SERVICES AUX BESOINS DES PERSONNES AYANT UN HANDICAP.

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action 2012-2015 à l'égard des personnes handicapées. Il a entrepris la publication d'un bilan annuel des réalisations afin de se conformer aux exigences de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

En vertu du Programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans, élaboré en collaboration avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), le ministère de la Famille a soutenu financièrement, en 2014-2015, 30 organismes, dont 3 nouveaux. Le financement accordé totalise 998 000 \$, dont une somme de 890 000 \$ allouée aux 27 organismes existants et une autre de 107 500 \$ destinée aux 3 nouveaux organismes.

Le Ministère met aussi en œuvre l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde éducatif. Cette allocation a pour objectifs de soutenir les services de garde dans leur responsabilité d'intégrer des enfants handicapés et de favoriser la participation des parents.

En 2013-2014³, 6 979 enfants ont bénéficié de l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde éducatif, ce qui a représenté une somme de 67,7 M\$. De plus, en 2014-2015, le Ministère a consacré 1 580 000 \$ à la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les

3. Les sommes réelles accordées pour l'année 2014-2015 seront connues à la suite de l'analyse des rapports financiers présentés au cours de l'automne 2015.

enfants handicapés ayant d'importants besoins. Cette mesure vise à faciliter ou à maintenir l'intégration d'enfants handicapés ayant d'importants besoins dans les services de garde éducatifs et s'additionne à l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde éducatif. En effet, l'ampleur des besoins de ces enfants nécessite un effort supplémentaire si l'on veut leur offrir un service de garde éducatif à l'enfance accessible et équitable. Pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 août 2015, 255 enfants bénéficient de cette mesure.

Enfin, le Ministère a poursuivi ses activités menées par le Comité interministériel sur la simplification des démarches d'accès aux programmes de soutien financier destinés aux enfants handicapés, en collaboration notamment avec le MSSS et le MEESR, afin de donner suite aux recommandations du rapport spécial du Protecteur du citoyen sur les services gouvernementaux destinés aux enfants qui présentent un trouble envahissant du développement.

Des services de qualité

ENGAGEMENT : DANS TOUTES NOS COMMUNICATIONS, NOUS FAISONS PREUVE DE POLITESSE ET DE COURTOISIE.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2010-2011	RÉSULTAT 2011-2012	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Nombre de plaintes enregistrées relativement à la politesse et à la courtoisie	0	7	13	9	9

Au cours de l'année 2014-2015, neuf plaintes ont été déposées à l'endroit de membres du personnel du ministère de la Famille relativement au manque de politesse ou de courtoisie. Faire preuve de courtoisie est une attente communiquée aux employés chaque année lors des rencontres d'évaluation du rendement. Dans toutes les situations rapportées, les employés visés ont été rencontrés, après le témoignage des plaignants, pour faire l'examen des faits allégués et un rappel des règles d'éthique a été effectué pour tout le personnel.

ENGAGEMENT : NOUS FOURNISSONS DE L'INFORMATION CLAIRE.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2010-2011	RÉSULTAT 2011-2012	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Nombre de plaintes enregistrées relativement à la clarté de l'information	11	6	3	1	3

Trois plaintes ont été enregistrées au sujet de la clarté de l'information au cours de l'année 2014-2015. Ces plaintes concernent :

- la complexité du vocabulaire dans un formulaire du Ministère ;
- les exemples de calcul pour la tarification des services de garde présentés sur le site Web;
- une correspondance transmise aux services de garde.

ENGAGEMENT : NOUS ASSURONS LA CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS EN NOTRE POSSESSION ET LES UTILISONS DANS LE RESPECT DE LA LÉGISLATION.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2010-2011	RÉSULTAT 2011-2012	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Nombre de plaintes enregistrées relativement à la confidentialité des renseignements personnels	0	1	0	0	0

Au cours de l'année 2014-2015, aucune plainte n'a été déposée concernant le non-respect de la confidentialité des renseignements personnels.

Le Ministère diffuse, dans son site Web, un éventail de documents qu'il tient à jour, dont :

- *l'Inventaire des fichiers de renseignements personnels*, conformément aux dispositions de l'article 76 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
- *le Registre des communications de renseignements personnels*, qui rend compte de l'utilisation des renseignements personnels détenus par le Ministère.

ENGAGEMENT : NOUS PRENONS LES MOYENS POUR CONNAÎTRE LES BESOINS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS ET LE DEGRÉ DE SATISFACTION DE LA POPULATION PAR RAPPORT AUX SERVICES QUE NOUS OFFRONS.

CONSULTATION EN LIGNE SUR LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION

Le Ministère a convié la population à participer à une consultation en ligne portant sur la lutte contre l'intimidation, du 10 juillet au 30 novembre 2014. Cette consultation poursuivait les objectifs suivants :

- Recueillir des données sur la perception de la population québécoise à l'égard du phénomène de l'intimidation et sur ses besoins d'information sur le sujet;
- Donner la parole aux citoyens et aux citoyennes concernant les actions qu'ils jugent prioritaires pour prévenir l'intimidation et agir contre celle-ci;
- Contribuer, par les données ainsi colligées, à alimenter les travaux du Forum sur la lutte contre l'intimidation tenu en octobre 2014 ainsi qu'à enrichir le plan d'action concerté qui y fera suite.

Le rapport de la consultation ayant pour titre *Ensemble contre l'intimidation : Rapport de la consultation en ligne sur la lutte contre l'intimidation* a été rendu public en février 2015.

CONSULTATION DES PARENTS AFIN DE RECUEILLIR LEUR OPINION SUR LES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE : SERVICES RECHERCHÉS, COMPRÉHENSION DES SERVICES ET BESOINS D'INFORMATION

Au printemps 2013, le Ministère a adopté la Stratégie d'action pour contrer la garde illégale. Cette stratégie prévoit notamment de sensibiliser les parents sur les contextes de garde légale et de faire la promotion des services de garde régis. Mieux cerner la compréhension des parents de jeunes enfants à propos de l'offre de services de garde à l'enfance ainsi que leurs besoins d'information est par ailleurs apparu comme une étape préalable. C'est pourquoi neuf groupes de discussion auprès

de 69 parents d'enfants de 0 à 5 ans, venant de quatre régions du Québec, ont été réalisés du 20 octobre au 24 novembre 2014. Quatre thèmes ont été abordés avec eux dans des rencontres d'une durée de deux heures: les caractéristiques des services de garde recherchés, leurs connaissances à propos des différents types de services de garde, leurs conceptions de la garde illégale et des risques d'y recourir et enfin, leurs besoins d'information et les moyens de communication qu'ils privilégient. L'analyse des résultats est en cours.

ENGAGEMENT : NOUS ACCORDONS À VOS COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS TOUTE L'ATTENTION NÉCESSAIRE.

Le Ministère tient compte des commentaires et des suggestions qui sont portés à l'attention du Service des renseignements, du Bureau des plaintes, du Secrétariat général, ou qui lui sont adressés par l'intermédiaire de son site Web ou lors d'activités auxquelles il participe. Ces commentaires et suggestions orientent ses actions, notamment en matière d'interventions publiques et de services à la clientèle.

Le traitement des plaintes

En 2014-2015, le Ministère a retenu 2 047 plaintes⁴. Celles-ci se subdivisent comme suit :

- 24 plaintes à l'égard du Ministère portant sur :
 - le comportement d'un membre du personnel (manque de courtoisie ou de politesse),
 - la qualité de l'information,
 - l'accessibilité des services;
- 528 plaintes portant sur les milieux qui accueillent des enfants sans que la personne responsable possède un permis ou une reconnaissance;
- 1 495 plaintes touchant les services de garde éducatifs à l'enfance régis.

Le nombre de plaintes retenues a connu une baisse globale par rapport à l'année 2013-2014. Les baisses ont été respectivement de 30,5 % pour les milieux de garde sans permis ou reconnaissance et de 37,6 % pour les services de garde éducatifs à l'enfance régis. Au cours de l'année 2013-2014, un travail considérable de définition et de rédaction des manquements pouvant être observés dans le cadre de l'application de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance et sur ses règlements a mené à préciser quelles sont les plaintes qui pouvaient être retenues. Cela a conduit le Ministère à optimiser ses façons de faire. En effet, avant le 1^{er} avril 2014, chacun des sujets énoncés par un plaignant était compilé à titre de plainte, mais depuis cette date, seuls les sujets pouvant constituer un manquement à la Loi ou aux règlements sont répertoriés à titre de plaintes. Par le fait même, le nombre de plaintes non retenues et redirigées a augmenté.

En 2014-2015, les plaintes concernant les services de garde éducatifs à l'enfance régis portaient principalement sur les pratiques éducatives des éducateurs (notamment leur attitude envers les enfants, leur qualification et la surveillance des enfants), le rapport entre le nombre d'enfants et le nombre de membres du personnel de garde (ratio), l'alimentation, l'hygiène et le rôle des gestionnaires.

4. Plainte : tout sujet d'insatisfaction énoncé par un plaignant lors de son contact avec le Ministère.

ENGAGEMENT : NOUS COMMUNIQUONS AVEC VOUS DANS LES CINQ JOURS OUVRABLES SUIVANT LA RÉCEPTION DE VOTRE PLAINTÉ, AFIN D'EN ACCUSER RÉCEPTION ET D'EN AMORCER LE PROCESSUS D'EXAMEN.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2010-2011	RÉSULTAT 2011-2012	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Taux des plaintes ayant fait l'objet d'un accusé de réception ou d'une communication dans les cinq jours ouvrables	99,1 %	95,6%	96,6 %	98,8 %	98,3 %

Au cours de l'exercice 2014-2015, la majeure partie des dossiers de plaintes⁵ non anonymes retenues aux fins de traitement (98,3 %) ont fait l'objet d'une communication, verbale ou écrite, dans les cinq jours ouvrables suivant leur réception.

ENGAGEMENT : NOUS ASSURONS LE TRAITEMENT CONFIDENTIEL DES PLAINTES.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2010-2011	RÉSULTAT 2011-2012	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Taux de plaintes traitées en toute confidentialité	99,9 %	100 %	99,9 %	99,9 %	99,9 %
Nombre de plaintes relatives au bris de la confidentialité	1	0	1	2	2

Le respect de la confidentialité est une préoccupation constante pour les personnes affectées au traitement des plaintes. Le plaignant est assuré de la protection de son identité et du traitement confidentiel de son dossier de plainte, dès la réception de celui-ci. En plus de constituer un engagement de la Déclaration de services aux citoyens, le respect de la confidentialité est inscrit dans la procédure de traitement des plaintes du Ministère.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Ministère a reçu deux plaintes se rapportant au non-respect de la confidentialité des plaintes formulées. Dans ces deux situations, il s'agissait d'allégation de personnes plaignantes selon lesquelles le service de garde avait été informé par un inspecteur du Ministère du nom de la personne ayant déposé la plainte. Après vérifications, ces deux situations se sont avérées non fondées.

ENGAGEMENT : NOUS VOUS INFORMONS DU TRAITEMENT QUI A ÉTÉ FAIT DE LA PLAINTÉ QUE VOUS AVEZ FORMULÉE.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2010-2011	RÉSULTAT 2011-2012	RÉSULTAT 2012-2013	RÉSULTAT 2013-2014	RÉSULTAT 2014-2015
Taux de plaintes dont le résultat de l'examen a été communiqué au plaignant	87,9 %	89,7%	88,4 %	96,4 %	92,1 %

En 2014-2015, le taux de plaintes pour lesquelles le résultat de l'examen a été communiqué au plaignant est de 92,1 %. Le fait que des dossiers de plainte étaient toujours en traitement au 31 mars 2015 explique pourquoi certains avis de résultats n'ont pas encore été transmis aux plaignants. Le Ministère s'est doté de mesures de contrôle lui permettant de s'assurer qu'il a transmis au plaignant le résultat de l'examen de son dossier de plainte.

5. Dossier de plainte : chaque contact d'un plaignant avec le Ministère pour énoncer un ou plusieurs sujets d'insatisfaction. Un dossier de plainte peut comporter plusieurs plaintes.



chapitre 5

LES EXIGENCES LÉGISLATIVES
ET GOUVERNEMENTALES

l'accès à l'égalité en emploi

Les programmes et les mesures en matière d'accès à l'égalité en emploi dans la fonction publique visent à assurer une meilleure représentativité des divers groupes de la société au sein de la fonction publique québécoise. Ils prévoient, notamment :

- un objectif d'embauche annuel qui vise à ce que 25 % des personnes embauchées dans la fonction publique soient des membres de groupes cibles (communautés

culturelles, autochtones, anglophones et personnes handicapées), et ce, tant pour le personnel régulier, occasionnel et étudiant que pour le personnel stagiaire;

- un objectif de représentativité de 9 % pour les membres de communautés culturelles et de 2 % pour les personnes handicapées, dans l'ensemble de l'effectif régulier.

Même si ces objectifs ne constituent pas une obligation, le Ministère reconnaît l'importance de favoriser la représentativité des membres de ces divers groupes cibles et poursuit les actions qu'il a déjà entreprises en vue d'atteindre les objectifs gouvernementaux d'embauche. De façon globale, les processus de dotation prennent en considération les priorités de placement qui doivent être respectées en matière d'accès à l'égalité en emploi.

TABLEAU 16 / EMBAUCHE TOTALE AU COURS DE LA PÉRIODE 2014-2015

	RÉGULIER	OCCASIONNEL*	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
Nombre total de personnes embauchées	6	15	30	5
Nombre d'employés en place au 31 mars	399	30	22	2

* Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels dont le contrat a été renouvelé.

LES MEMBRES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, LES ANGLOPHONES, LES AUTOCHTONES ET LES PERSONNES HANDICAPÉES

TABLEAU 17 / TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES EN 2014-2015

STATUT D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE	EMBAUCHE DE MEMBRES DES GROUPES CIBLES EN 2014-2015					
		Communauté culturelle	Anglophone	Autochtone	Personne handicapée	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi* (%)
Régulier	6	0	0	0	0	0	0,0
Occasionnel	15	2	0	0	0	2	13,3
Étudiant	30	6	0	0	0	6	20,0
Stagiaire	5	0	0	0	0	0	0,0

* Le taux d'embauche par statut d'emploi est obtenu en comparant le total des personnes appartenant aux différents groupes cibles embauchées pour un statut d'emploi donné, par rapport à l'embauche totale pour ce même statut d'emploi, en 2014-2015.



TABLEAU 18 / TAUX D'EMBAUCHE GLOBAL DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI, RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

	RÉGULIER	OCCASIONNEL*	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
2012-2013	20,8	26,9	16,7	33,3
2013-2014*	27,3	21,4	18,9	14,3
2014-2015	0,0	13,3	20,0	0,0

* Ces résultats n'incluent pas les données relatives au personnel du Secrétariat aux aînés.

TABLEAU 19 / TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER, RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

GROUPE CIBLE	2015		2014*		2013	
	NOMBRE D'EMPLOYES RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)	NOMBRE D'EMPLOYES RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)	NOMBRE D'EMPLOYES RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)
Communauté culturelle	55	13,8	55	13,9	49	12,7
Autochtone	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Anglophone	5	1,3	6	1,5	6	1,6
Personne handicapée	5	1,3	4	1,0	4	1,0

* Ces résultats n'incluent pas les données relatives au personnel du Secrétariat aux aînés.

TABLEAU 20 / TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER, RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI AU 31 MARS 2015

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT		PERSONNEL PROFESSIONNEL		PERSONNEL TECHNICIEN		PERSONNEL DE BUREAU		PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX		PERSONNEL OUVRIER		TOTAL	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Communauté culturelle	2	8,3	32	13,3	15	14,7	6	18,8	0	0,0	0	0,0	55	13,8
Autochtone	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Anglophone	0	0,0	4	1,7	1	1,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	5	1,3
Personne handicapée	0	0,0	3	1,2	1	1,0	1	3,1	0	0,0	0	0,0	5	1,3

LES FEMMES

TABLEAU 21 / TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2014-2015, PAR STATUT D'EMPLOI

	PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL OCCASIONNEL	PERSONNEL ÉTUDIANT	PERSONNEL STAGIAIRE	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	5	11	26	4	46
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées	83,3 %	73,3 %	86,7 %	80,0 %	82,1 %

TABLEAU 22 / TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2015

	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	24	241	102	32	0	0	399
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	17	160	81	27	0	0	285
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	70,8 %	66,4 %	79,4 %	84,4 %	0,0 %	0,0 %	71,4 %

LES MESURES OU LES ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

TABLEAU 23 / PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PDEIPH)

	AUTOMNE 2014 (COHORTES 2015)	AUTOMNE 2013 (COHORTES 2014)*	AUTOMNE 2012 (COHORTES 2013)
Nombre de projets présentés au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	2	0	2
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH, accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	0	0	0

* Ces résultats n'incluent pas les données relatives au personnel du Secrétariat aux aînés.

TABLEAU 24 / AUTRES MESURES OU ACTIONS (ACTIVITÉS DE FORMATION DE GESTIONNAIRES, DE SENSIBILISATION, ETC.) EN 2014-2015

MESURE OU ACTION	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Communiqué visant à encourager les gestionnaires à intégrer et à maintenir en emploi des personnes handicapées	29
Communiqué faisant la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées et invitant les gestionnaires à présenter des projets	29
Communiqué de rappel faisant la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées et invitant les gestionnaires à présenter des projets	29

L'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises

Selon la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, les réalisations qui découlent des engagements rendus publics dans le plan stratégique en matière d'allègement réglementaire et administratif à l'égard des entreprises doivent figurer dans le rapport annuel de gestion.

ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE

L'allègement réglementaire comprend des mesures qui visent à abolir les exigences réglementaires ou à en atténuer les effets sur les entreprises. Les exigences réglementaires sont des obligations ou des restrictions imposées aux services de garde éducatifs à l'enfance en vertu de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Certaines des obligations en vigueur sont sous la responsabilité des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial. Cette clientèle n'est pas visée par la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

Depuis 2004, le regroupement de deux règlements, soit le Règlement sur les centres de la petite enfance et le Règlement sur les garderies, a simplifié la recherche et la consultation des normes réglementaires. Au cours de ces années, certaines obligations légales ont aussi été allégées, par exemple, la durée de délivrance et de renouvellement du permis de CPE ou de la garderie a été allongée de trois à cinq ans.

ALLÈGEMENT ADMINISTRATIF

L'allègement administratif concerne tout changement introduit pour réduire le fardeau des exigences administratives imposées aux services de garde éducatifs à l'enfance. À cet égard, le Ministère s'est particulièrement illustré. En effet, entre 2004 et 2015, le nombre de ces formalités est passé de 19 à 13. L'allègement administratif réalisé par le Ministère a permis de regrouper et de simplifier certaines formalités administratives qui traitent, notamment, de la conservation de documents ainsi que de la délivrance et du renouvellement de permis.

Le coût des formalités administratives imposées aux titulaires d'un permis de CPE ou de garderie a diminué de 21,2 %. Pour ce faire, le Ministère a misé sur le développement des services en ligne (production des rapports financiers et d'activités par les titulaires de permis assujettis), sur le regroupement de deux formulaires en un seul pour les appels de projets en vue de la création de places subventionnées et sur l'accès à des formulaires en format PDF dynamique.

Le Ministère a atteint la cible de 21 % de réduction du coût des formalités administratives. Il a donc dépassé légèrement la cible de 20 % fixée dans son plan de réduction du coût des formalités administratives 2012-2015.

TABLEAU 25 / RÉCAPITULATIF

	2004	2015	VARIATION 2004-2015
Nombre de formalités	19	13	-31,6 %
Volume des formalités	325 567 \$	306 258 \$	-5,9 %
Coût des formalités	20 861 814 \$	16 438 391 \$	-21,2 %

Le développement durable et les changements climatiques

Le tableau 26, présenté ci-après, fait état du suivi du Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2015. La numérotation des actions qui faisaient déjà partie du PADD 2009-2013 a été conservée et celle des nouvelles actions débute à 15. Les actions qui font l'objet de ce suivi sont donc les actions 1, 2, 4, 6, 7, 8, 10, 11 et 12 ainsi que les actions 15 à 19.

TABLEAU 26

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1	
Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	
OBJECTIF ORGANISATIONNEL 1	
Faire connaître le concept et les principes de développement durable au personnel et aux partenaires du Ministère.	
ACTION 1	METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT À LA RÉALISATION DU PLAN GOUVERNEMENTAL DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.
CIBLE : 80 % du personnel sensibilisé à la démarche de développement durable, d'ici 2011.	INDICATEUR : Taux du personnel rejoint par les activités de sensibilisation au développement durable.
RÉSULTATS POUR 2014-2015 Bien que la cible fixée ait été atteinte en 2011, le Ministère a poursuivi la démarche de sensibilisation. Les employés du Ministère ont été invités à participer au Défi Spécial TIC organisé par Recyc-Québec, dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets, qui a mis l'accent sur le recyclage et le réemploi des appareils issus des technologies de l'information et des télécommunications. Le jour de la Terre a été souligné par de l'information, notamment sur les techniques de compostage domestique. Des employés ont participé à deux ateliers-midi de vélo à Montréal et Québec. Un rappel sur l'utilisation d'aide-mémoire pour planifier des événements écoresponsables a été fait. Finalement, une capsule de formation pour approfondir les notions de développement durable « Mieux choisir c'est possible » est offerte au personnel du Ministère.	
ACTION 2	FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LE PERSONNEL CONCERNÉ DU MINISTÈRE.
CIBLE : 50 % du personnel concerné a acquis une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en compte dans ses activités régulières.	INDICATEUR : Taux du personnel concerné formé à la prise en compte des principes de développement durable.
RÉSULTATS POUR 2014-2015 Le Ministère a continué l'exercice amorcé en 2013-2014 soit celui de favoriser la prise en compte des principes de développement durable; trois nouveaux groupes ont participé à un exercice de prise en compte.	
ACTION 3	ACTION RETIRÉE.

TABLEAU 26 (SUITE)

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 2

Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes liés au poids 2006-2012.

ACTION 4* METTRE EN ŒUVRE LES MESURES SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE INSCRITES AU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LA PROMOTION DES SAINES HABITUDES DE VIE ET DE PRÉVENTION DES PROBLÈMES LIÉS AU POIDS 2006-2012.

CIBLE :

Cadre de référence destiné aux services de garde éducatifs à l'enfance pour la mise en place d'environnements favorables à la saine alimentation et au jeu actif élaboré et diffusé.

INDICATEUR :

État d'avancement des travaux.

RÉSULTATS POUR 2014-2015

Le cadre de référence pour créer des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur en services de garde éducatifs à l'enfance a été réalisé en 2013-2014 et diffusé le 6 février 2014. Aucune autre action n'a été réalisée en 2014-2015.

* La cible et l'indicateur ont été modifiés puisque l'action du Ministère, dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour la promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes liés au poids 2006-2012, a été recentrée sur la production du cadre de référence.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 4

Maintenir la santé physique et psychologique du personnel pour remplir adéquatement la mission du Ministère.

ACTION 6 POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DU PERSONNEL.

CIBLE :

Avoir réalisé les gestes prévus au plan d'action de développement durable du Ministère.

INDICATEUR :

Nombre de gestes réalisés.

RÉSULTATS POUR 2014-2015

Le plan d'action ministériel en santé et mieux-être des personnes au travail a servi à élaborer les gestes indiqués dans le Plan de développement durable 2009-2015 quant à l'amélioration de la qualité de vie au travail du personnel.

Les gestes se détaillent comme suit :

- deux messages électroniques ont été transmis aux employés pour les inciter à prévenir les troubles musculo-squelettiques et à bien ajuster leur poste de travail;
- vingt-trois employés ont demandé que l'on apporte des ajustements à leur poste de travail et ceux-ci ont tous été adaptés par un ergonomiste professionnel;
- dix messages électroniques ont été transmis aux membres du personnel, leur proposant des activités physiques pour les encourager à acquérir et à maintenir de saines habitudes de vie, une saine alimentation et un mode de vie actif.

TABLEAU 26 (SUITE)

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 5

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans le cadre des activités quotidiennes de gestion au Ministère.

ACTION 7 METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES ET DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT AUX DISPOSITIONS DE LA POLITIQUE POUR UN GOUVERNEMENT ÉCORESPONSABLE.

CIBLE :

Avoir adopté un cadre de gestion environnementale.

INDICATEUR :

État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale au Ministère.

RÉSULTATS POUR 2014-2015

Le Ministère continue la mise en œuvre du plan d'action découlant du Cadre de gestion environnemental 2013-2015.

Il poursuit également la mise en œuvre de pratiques écoresponsables reconnues dans l'organisation d'événements par exemple en ce qui a trait à :

- la tenue du Forum sur la lutte contre l'intimidation;
- l'acquisition du mobilier de bureau à partir de surplus gouvernementaux;
- la considération de l'offre d'entreprises d'économie sociale dans le choix des fournisseurs.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 6

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion des installations des centres de la petite enfance et des garderies, subventionnées ou non.

ACTION 8* EXPLORER LA MISE EN PLACE DE PRATIQUES FAVORISANT L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE POUR LES SERVICES DE GARDE, NOTAMMENT DES MESURES INCITATIVES.

CIBLE :

Mise en œuvre d'une mesure ou d'une activité favorisant l'économie d'énergie dans les services de garde.

INDICATEUR :

État d'avancement des travaux.

RÉSULTATS POUR 2014-2015

Le ministère de la Famille a conclu une entente avec le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en 2014, pour qu'il assure la maîtrise d'œuvre de la production d'un guide sur l'économie d'énergie à l'intention des prestataires de services de garde. Pour 2014-2015, les travaux d'élaboration suivants ont été réalisés : signature du contrat avec la firme chargée de la rédaction du guide, consultations et rédaction du guide. La finalisation et la publication du guide sont prévues au début de l'exercice financier 2015-2016.

ACTION 9 FUSIONNÉE À L'ACTION 8.

* La cible a été précisée et l'indicateur a été modifié, car les gestes liés à l'action ont été révisés, notamment par l'ajout de la sensibilisation aux économies d'énergie, auparavant prévue à l'action 9.

TABLEAU 26 (SUITE)

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 7

Poursuivre la création de places en services de garde éducatifs à contribution réduite.

ACTION 10* CRÉER DE NOUVELLES PLACES À CONTRIBUTION RÉDUITE DANS LES SERVICES DE GARDE, CONFORMÉMENT AUX ENGAGEMENTS MINISTÉRIELS. CETTE ACTION CONTRIBUE À L'ORIENTATION « AGIR POUR MIEUX HABITER NOS TERRITOIRES » DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 2011-2016 POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES, SOUS L'AXE DES SERVICES DE PROXIMITÉ DANS LE DOMAINE DES SERVICES DE GARDE.

CIBLES :

- A) Autoriser 15 000 nouvelles places en 2013-2014.
- B) 225 330 places disponibles au 31 mars 2014; 233 201 places disponibles au 31 mars 2015.

INDICATEUR :

- A) Nombre de nouvelles places autorisées.
- B) Nombre de places disponibles.
- C) Proportion (exprimée en pourcentage) des enfants de moins de 5 ans qui sont en services de garde régis.

RÉSULTATS POUR 2014-2015

Indicateur A

Lors de l'appel de projets 2013, le Ministère avait 15 342 places à attribuer, soit 15 000 nouvelles places et 342 places récupérées de plans de réalisation antérieurs.

Au 31 mars 2014, 14 390 places avaient été annoncées.

Au 31 mars 2015, 180 places ont été annoncées pour des projets autochtones.

Indicateur B

Le nombre de places à contribution réduite disponibles au 31 mars 2015 était de 227 467. L'écart entre ce résultat et la cible fixée s'explique par une révision des échéanciers de réalisation des projets. Le nombre de places est réparti comme suit :

- 89 833 places dans les centres de la petite enfance;
- 45 970 places dans les garderies subventionnées;
- 91 664 places en milieu familial.

Indicateur C

La proportion (exprimée en pourcentage) des enfants de moins de 5 ans qui sont en services de garde régis est de 54,4% (année de référence : 2012).

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 8

Inciter les entreprises à intégrer la conciliation travail-famille dans leur mode de gestion.

ACTION 11 ÉLABORER UNE NORME CONSENSUELLE EN MATIÈRE DE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE APPLICABLE AUX ENTREPRISES DU QUÉBEC, EN COLLABORATION AVEC LE BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC

CIBLE :

Fixer une norme consensuelle en matière de conciliation travail-famille.

INDICATEUR :

Lancement de la norme.

RÉSULTATS POUR 2014-2015

La norme Conciliation travail-famille (CTF) (BNQ 9700-820) a été rendue publique en avril 2011. Le résultat est atteint.

Cette norme s'adresse à toute entreprise ou organisation qui souhaite faire reconnaître et certifier ses bonnes pratiques en matière de CTF. Le BNQ gère le programme de certification. Depuis le lancement de la norme CTF, sept organisations ont obtenu la certification : Frima Studio, Absolutnet, STAS-Unigec, Lussier cabinet d'assurances et services financiers, Impact Emploi-CJE de L'Érable, le ministère de la Famille et EnGlobe. Gestion Proxima Centauri n'est plus certifiée à la suite d'une demande de retrait volontaire du programme.

* Le libellé de l'action, des cibles et des indicateurs a été modifié pour tenir compte de l'évolution du dossier.

TABLEAU 26 (SUITE)

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 20

Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 9

Inciter les municipalités de petite taille et les MRC à se doter de politiques familiales municipales.

ACTION 12 OFFRIR UN SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE AUX MUNICIPALITÉS DE PETITE TAILLE AINSI QU'AUX MRC QUI SOUHAITENT ÉLABORER, METTRE À JOUR OU METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM) ET UNE DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA). CETTE ACTION CONTRIBUE À L'ORIENTATION « AGIR POUR MIEUX HABITER NOS TERRITOIRES » DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 2011-2016 POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES, SOUS L'AXE DE L'ACCUEIL DES NOUVELLES POPULATIONS (OBJECTIF 2.8).

CIBLE :

Soutenir la mise en œuvre de PFM et de démarche MADA dans les municipalités de petite taille et les MRC.

INDICATEUR :

Nombre de PFM et de démarches MADA adoptées, mises à jour ou mises en œuvre dans les municipalités de petite taille et les MRC, après avoir été soutenues financièrement par le Ministère.

RÉSULTATS POUR 2014-2015

En 2014-2015, un appel de projets PFM a permis le financement de 55 nouveaux projets. À ce jour, le Ministère a soutenu 722 municipalités et 32 MRC pour l'adoption ou la mise à jour de politiques familiales municipales.

En 2014-2015, 54 projets MADA ont été financés pour une somme de 560 734 \$. À ce jour, plus de 750 municipalités et MRC participent à la démarche MADA et plus de 250 municipalités et MRC ont terminé leurs démarches et sont reconnues Municipalités amies des aînés.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 13

Améliorer le bilan démographique du Québec.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 12

Mettre en valeur la politique familiale québécoise.

ACTION 15 DIFFUSER DE L'INFORMATION SUR LES SERVICES DESTINÉS AUX PARENTS ET AUX FAMILLES.

CIBLE :

Avoir publié un bilan des réalisations en faveur des familles et des enfants.

INDICATEUR :

Publication d'un bilan des réalisations en faveur des familles et des enfants.

RÉSULTATS POUR 2014-2015

Les travaux sont en cours, en vue de la publication d'un bilan couvrant la période 2010-2015.

TABLEAU 26 (SUITE)

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 24 Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.	
OBJECTIF ORGANISATIONNEL 13 Soutenir les services de garde éducatifs dans leur rôle d'intégration des enfants des nouveaux arrivants et de gestion de la diversité.	
ACTION 16	RÉDIGER ET DIFFUSER LE GUIDE POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ENFANTS DE NOUVEAUX ARRIVANTS ET DE GESTION DE LA DIVERSITÉ DANS LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS. CETTE ACTION CONTRIBUE À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF 3 DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE DU QUÉBEC : « VEILLER À CE QUE LE FRANÇAIS, EN TANT QUE LANGUE OFFICIELLE DU QUÉBEC, DEMEURE LA LANGUE COMMUNE DE LA VIE PUBLIQUE DE TOUTES LES QUÉBÉCOISES ET DE TOUS LES QUÉBÉCOIS, QUELLE QUE SOIT LEUR ORIGINE, DANS LE RESPECT DE LA COMMUNAUTÉ DE LANGUE ANGLAISE ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES AINSI QUE DES NATIONS AMÉRINDIENNES ET DE LA NATION INUITE. »
CIBLE : Avoir rédigé et diffusé le Guide.	INDICATEUR : État d'avancement des travaux.
RÉSULTATS POUR 2014-2015 La cible a été atteinte en 2013. Le Guide pour l'élaboration d'une politique d'intégration des enfants de nouveaux arrivants et de gestion de la diversité dans les services de garde éducatifs a été diffusé le 9 juillet 2013.	
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 26 Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.	
OBJECTIF ORGANISATIONNEL 14 Soutenir financièrement les familles.	
ACTION 17	RECONDUIRE LE SOUTIEN AUX ENFANTS ET LE SUPPLÉMENT POUR ENFANT HANDICAPÉ.
CIBLES : <ul style="list-style-type: none">Assurer à toutes les familles ayant un enfant de moins de 18 ans un soutien financier qui tient compte de leur réalité (revenu familial, nombre d'enfants de moins de 18 ans à charge résidant avec le bénéficiaire, situation conjugale et nombre d'enfants en garde partagée).Aider les familles à assumer la garde, les soins et l'éducation d'un enfant dont le handicap physique ou mental est important.	INDICATEUR : Reconduction du Soutien aux enfants et du supplément pour enfant handicapé.
RÉSULTATS POUR 2014-2015 Cette mesure fiscale a été reconduite pour l'année 2014. Ainsi, 862 403 familles ont pu bénéficier du Soutien aux enfants. De ce nombre, 33 942 familles ont reçu, en plus, un supplément pour enfant handicapé.	

TABLEAU 26 (SUITE)

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 15

Utiliser les services de garde éducatifs pour favoriser l'inclusion sociale des enfants.

ACTION 18 FAVORISER LA FRÉQUENTATION DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS PAR LES ENFANTS VIVANT EN MILIEUX DÉFAVORISÉS ET LES ENFANTS RÉFÉRÉS PAR UN CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS).

CIBLES :

- A) Création de 3 500 places en services de garde éducatifs pour répondre aux besoins des enfants des milieux défavorisés, d'ici le 31 décembre 2016.
- B) Assurer un accès gratuit aux services de garde éducatifs aux familles prestataires de l'aide financière de dernier recours.
- C) Attribuer une allocation aux centres de la petite enfance et aux garderies subventionnées recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé.
- D) Assurer une plus grande concertation et collaboration entre le réseau des services de garde éducatifs et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

INDICATEUR :

- A) Nombre de places créées en milieu défavorisé.
- B) Nombre d'enfants pour lesquels l'allocation pour l'exemption de la contribution parentale a été versée.
- C) Nombre de bénéficiaires de l'allocation (CPE, garderies ou bureaux coordonnateurs).
- D) Nombre d'enfants ayant bénéficié du protocole d'entente CSSS-CPE.

RÉSULTATS POUR 2014-2015

- A) 409 places ont été créées en milieu défavorisé (883 places créées depuis le début de l'appel de projets 2011) ;
Au 31 mars 2014 :
- B) 10 888 enfants ont bénéficié de l'allocation pour l'exemption de la contribution parentale, pour une somme totale de 11,3 M\$;
- C) 18,1 M\$ ont été versés sous forme d'allocation à 376 CPE, 137 garderies et 111 bureaux coordonnateurs recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé;
- D) En vertu du protocole d'entente CSSS-CPE, 3 M\$ ont été versés à des services de garde pour préserver la place de 1 664 enfants.

TABLEAU 26 (SUITE)

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 16

Mobiliser les communautés locales afin de soutenir le développement des enfants vivant en situation de pauvreté.

ACTION 19 ASSURER LE SUIVI DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS PERMETTANT DE SOUTENIR LES PROJETS ET LES INITIATIVES DES REGROUPEMENTS LOCAUX DE PARTENAIRES. CETTE ACTION CONTRIBUE À L'ORIENTATION « AGIR POUR VIVRE DE NOS TERRITOIRES » DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 2011-2016 POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES, SOUS L'AXE DES TERRITOIRES À REVITALISER (OBJECTIF 11.5).

CIBLES :

2013-2014 : Dépôt du rapport annuel à l'Assemblée nationale.

2014-2015 : Dépôt du rapport annuel à l'Assemblée nationale.

INDICATEUR :

Production d'un rapport sur les activités du Fonds et sur celles de la Société de gestion du Fonds pour le développement des jeunes enfants.

RÉSULTATS POUR 2014-2015

Le rapport sur les activités du fonds et de la Société de gestion du Fonds pour le développement des jeunes enfants pour l'année 2013-2014 a été déposé à l'Assemblée nationale le 17 mars 2015.

ACTIONS RELATIVES AUX ÂÎNÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan d'action de développement durable du ministère de la Famille 2009-2015 ne compte aucune action relative aux aînés. De 2012 à 2014, le suivi des actions de développement durable concernant les aînés a été assuré par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les résultats relatifs aux aînés sont présentés dans la section « Les réalisations visant à favoriser le vieillissement actif, la reconnaissance et la pleine participation des personnes âgées au développement de la société québécoise » du présent rapport annuel de gestion.

L'égalité entre les femmes et les hommes

Le deuxième plan d'action 2011-2015 qui découle de la politique gouvernementale sur l'égalité entre les femmes et les hommes, intitulée Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait comprend huit actions sous la responsabilité du Ministère, pour lesquelles 7 M\$ sont prévus, répartis sur quatre ans, pour la réalisation de quatre actions qui visaient à inciter les milieux de travail et les partenaires des milieux de vie à offrir des conditions de vie facilitantes en matière de conciliation travail-famille. Le Ministère a poursuivi les travaux amorcés lors des trois premières années de mise en œuvre, dans la continuité des actions prévues au plan d'action gouvernemental. Le tableau 27, présenté ci-après, détaille le suivi des actions sous la responsabilité du Ministère.

TABLEAU 27

ORIENTATION 1	
Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires	
ACTION 13 DU PLAN D'ACTION	DÉVELOPPER ET DIFFUSER DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET DE SOUTIEN EN VUE DE L'ENGAGEMENT ACCRU DES PÈRES DANS LA FAMILLE.
	CIBLE : Les pères
	RÉSULTATS POUR 2014-2015 À la suite de l'appel de propositions 2012-2013, 20 projets (12 projets échelonnés sur trois ans; 2 sur deux ans et 6 sur un an) ont été appuyés, totalisant 961 536 \$ répartis sur trois ans. Un autre appel de propositions a été lancé en 2013-2014, ce qui a permis d'appuyer 13 nouveaux projets (11 projets échelonnés sur deux ans et 2 projets, sur un an), pour une somme totale de 334 811 \$, répartie sur deux ans. Pour 2014-2015, l'enveloppe budgétaire ayant été totalement utilisée lors de la réalisation des propositions retenues à la suite de deux précédents appels, il n'y a eu aucun autre appel de propositions. Les versements ont totalisé 596 250 \$ en 2014-2015.
ORIENTATION 2	
Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes	
ACTION 30 DU PLAN D'ACTION	SOUTENIR LES SERVICES DE HALTES-GARDERIES COMMUNAUTAIRES (HGC) AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS DES PARENTS INSCRITS À UN PARCOURS D'AUTONOMISATION.
	CIBLE : Les mères et les pères qui participent à des activités en vue de formation et d'intégration en emploi
	RÉSULTATS POUR 2014-2015 Les organismes communautaires Famille (OCF) et les HGC constituent des ressources importantes qui ont démontré leur capacité à répondre avec souplesse à certains besoins particuliers des parents. Dans cet esprit, pour 2014-2015, le Ministère a versé 19,4 M\$ à 281 organismes, soit 272 OCF, un regroupement régional et 8 regroupements ou organismes nationaux en appui à leur mission de base. Il a également accordé 3,85 M\$ à 247 organismes communautaires offrant des services de HGC pour répondre à des besoins de garde occasionnels des parents.
ACTION 43 DU PLAN D'ACTION	AMÉLIORER LES CONDITIONS D'EXERCICE DES RESPONSABLES DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL.
	CIBLE : Les responsables de services de garde en milieu familial
	RÉSULTATS POUR 2014-2015 Les ententes collectives, signées entre le gouvernement et les associations représentant les personnes responsables de services de garde (RSG) en milieu familial en mars et en avril 2011, ont permis d'améliorer les conditions d'exercice de près de 15 500 RSG. Ces responsables ont maintenant accès à des régimes de protection sociale, dans le respect de leur statut de travailleuses autonomes, et peuvent bénéficier d'une hausse de leur subvention et de journées sans prestation de services subventionnés. Les ententes ont pris fin le 30 novembre 2013, mais elles continueront de s'appliquer jusqu'à leur renouvellement. Des négociations sont actuellement en cours à cet effet.

TABLEAU 27 (SUITE)

ORIENTATION 3 Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires	
ACTION 55 DU PLAN D'ACTION	<p>CRÉER DE NOUVELLES PLACES EN SERVICES DE GARDE DE 2012-2013 À 2014-2015.</p> <hr/> <p>CIBLE : Les mères et les pères</p> <hr/> <p>RÉSULTATS POUR 2014-2015 Au cours de l'exercice 2014-2015, le Ministère a créé 5 484 places subventionnées. Donc, au 31 mars 2015, le nombre total de places subventionnées disponibles pour les familles s'élevait à 227 467.</p>
ACTION 59 DU PLAN D'ACTION	<p>SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES MILIEUX DE TRAVAIL DANS LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE.</p> <hr/> <p>CIBLE : Les PME, les associations patronales, syndicales, professionnelles et sectorielles, ainsi que les travailleuses et les travailleurs ayant des responsabilités familiales</p> <hr/> <p>RÉSULTATS POUR 2014-2015 En 2014-2015, le soutien à 6 nouveaux projets a été annoncé, dans le cadre du Programme de soutien financier aux milieux de travail en matière de conciliation travail-famille (PSFMT), pour une somme de 63 014 \$, ce qui porte à 59 le nombre de projets soutenus depuis 2009. En cours d'année, le Ministère a participé à diverses activités de sensibilisation visant à promouvoir le PSFMT et à encourager les entreprises à implanter des mesures de CTF dans leur organisation.</p>
ACTION 60 DU PLAN D'ACTION	<p>RECONNAÎTRE LA CONTRIBUTION D'ENTREPRISES EXEMPLAIRES EN MATIÈRE DE CTF.</p> <hr/> <p>CIBLE : Les entreprises ayant instauré des mesures de CTF</p> <hr/> <p>RÉSULTATS POUR 2014-2015 En cours d'année, 13 prix ont été remis à des entreprises qui ont instauré des mesures de CTF, ce qui représente 44 Prix CTF décernés depuis 2009 à des organisations qui se sont distinguées en matière de CTF.</p>
ACTION 61 DU PLAN D'ACTION	<p>PROMOUVOIR ET ENCOURAGER L'IMPLANTATION DE BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE.</p> <hr/> <p>CIBLE : Les entreprises, les organisations du monde du travail, ainsi que les ministères et organismes de l'administration publique</p> <hr/> <p>RÉSULTATS POUR 2014-2015 Aucune organisation n'a obtenu une certification à la norme Conciliation travail-famille (BNQ 9700-820) en cours d'année.</p>

TABLEAU 27 (SUITE)

ORIENTATION 3	
Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires	
ACTION 62 DU PLAN D'ACTION	FAVORISER L'ÉMERGENCE D'INITIATIVES ISSUES DES COMMUNAUTÉS QUI FACILITENT LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE.
CIBLE : La population, particulièrement les parents qui sont au travail ou qui étudient	
RÉSULTATS POUR 2014-2015 À la suite de l'appel de propositions de 2012-2013, le Programme de soutien à des projets de garde estivale et de grands congés scolaires, lancé en juillet 2012, a permis de soutenir 27 projets, pour une somme de 561 771 \$, (18 projets sur trois ans, 4 sur deux ans et 5 sur un an). Un autre appel de propositions a été lancé en 2013-2014, ce qui a permis d'appuyer 27 nouveaux projets, pour une somme de 443 018 \$ (18 projets sur deux ans et 9 sur un an). Pour 2014-2015, l'enveloppe budgétaire ayant été totalement utilisée lors de la réalisation des propositions retenues à la suite de deux précédents appels, il n'y a pas eu d'autres appels de propositions. Les versements ont totalisé 359 153 \$ en 2014-2015.	

L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration

À la suite de l'adoption, en mars 2011, de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère a procédé à la révision de sa politique linguistique. Celle-ci est officiellement en vigueur depuis le 3 novembre 2014 et demeure accessible à l'ensemble du personnel dans le site intranet du Ministère.

La protection des renseignements personnels

Le Ministère a répondu à 145 demandes d'accès aux documents en 2014-2015. Le délai moyen de réponse a été de 21 jours. Près de 50 % des demandes portaient sur le résultat du traitement de plaintes ou le résultat d'inspections visant un ou des services de garde. Les autres demandes avaient trait aux documents reçus des services de garde et à divers documents administratifs produits par le Ministère. La provenance des demandes se répartit comme suit :

- 26 % des citoyens;
- 37 % des entreprises et des personnes morales;
- 17 % des journalistes;
- 4 % des avocats ou des notaires;
- 11 % des élus;
- 5 % des associations ou des organismes publics.

Par ailleurs, les documents demandés ont été transmis en totalité dans 31 % des cas et partiellement dans 44 % des cas, alors que dans 25 % des cas, aucun document n'a été transmis. Les motifs de refus les plus souvent invoqués ont été la confidentialité des renseignements personnels, la confidentialité de renseignements fournis par des entreprises ou des organismes, la confidentialité de renseignements destinés à la protection d'un bien ou d'une personne. Deux demandes de révision des décisions ont été déposées auprès de la Commission d'accès à l'information.

La Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics annoncée lors du dépôt du budget 2009-2010 vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes relative au processus tarifaire. Conformément à cette politique, les engagements à remplir sont les suivants :

- Dresser un inventaire complet des services offerts aux citoyennes et aux citoyens et des tarifs exigés;
- Calculer les coûts totaux des services offerts aux usagers;
- Déterminer la cible d'autofinancement de chaque service tarifé;
- Prévoir des mécanismes d'indexation périodiques.

En réponse aux exigences de la Politique de financement des services publics, le Ministère a ajusté, dans le cadre des modifications réglementaires, les droits non remboursables exigibles lors du dépôt et du renouvellement de permis des centres de la petite enfance (CPE) et des garderies. Le Règlement modifiant le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance est entré en vigueur le 1^{er} avril 2014.

Ainsi, les droits exigés lors du dépôt de la demande de permis sont passés de 168 \$ au 1^{er} avril 2013 à 1 515 \$ au 1^{er} avril 2014. Une indexation annuelle étant prévue pour les années subséquentes, au 1^{er} avril 2015, les droits exigés se sont élevés à 1 545 \$.

Quant aux droits exigés pour le renouvellement de permis, qui étaient de 88 \$ au 1^{er} avril 2013, ils sont passés à 225 \$ pour les demandes produites entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015. Les coûts se sont élevés à 365 \$ pour les demandes produites entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016, pour finalement atteindre 500 \$ au 1^{er} avril 2016. Une indexation annuelle est aussi prévue par la suite.

L'occupation et la vitalité des territoires

La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (LAOVT) est entrée en vigueur le 3 mai 2012. Le ministère de la Famille doit présenter et rendre publique sa contribution à l'atteinte des objectifs 3.6, 4.4, 4.5, 4.6, 11.5 et 11.8 de la Stratégie gouvernementale 2011-2016 pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

3.6 CONCLURE DES ENTENTES AVEC LES NATIONS AUTOCHTONES EN MATIÈRE DE SERVICES DE GARDE

Le Ministère poursuit ses efforts en vue de conclure des ententes en matière de services de garde en milieu autochtone. Ces ententes permettront notamment la délégation de pouvoirs en matière de gestion des permis de services de garde, d'inspection, de traitement des plaintes et d'administration des subventions.

RÉSULTATS 2014-2015

Le Ministère a conclu une entente relativement à la délégation de certains pouvoirs en matière de services de garde à l'enfance avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL). Ainsi, la CSSSPNQL exercera, les pouvoirs délégués auprès de certaines communautés des nations abénaquise, algonquine, innue, micmaque et naskapie.

4.4 POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES DANS LES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE

Dans le contexte de la création de nouvelles places subventionnées, le ministère de la Famille fournit aux centres de la petite enfance (CPE), par l'entremise du Programme de financement des infrastructures (PFI), les ressources financières nécessaires pour réaliser des projets d'immobilisations autorisés et nécessitant un apport financier important, tout en facilitant l'accès à du financement à des conditions avantageuses. Le Ministère a effectué des modifications aux

règles administratives du PFI le 19 décembre 2014 afin de privilégier la location de locaux à l'acquisition ou à la construction d'un immeuble. De plus, le Ministère financera désormais 50 % des coûts totaux admissibles du projet.

RÉSULTATS 2014-2015

Depuis le début du programme, 550 projets, totalisant des investissements de 434,1 M\$, ont été réalisés. En date du 31 mars 2015, 218 projets, d'une valeur totale autorisée de 218,7 M\$, étaient toujours en cours de réalisation. De ce nombre, 31 ont été autorisés en 2014-2015, ce qui représente des investissements de l'ordre de 29,5 M\$.

4.5 ACCORDER DES ALLOCATIONS OU UN SOUTIEN EXCEPTIONNEL À L'ACCÈS À DES SERVICES DE GARDE RÉPONDANT À DES BESOINS PARTICULIERS

Le ministère de la Famille met en œuvre des mesures afin de permettre aux familles d'avoir accès à des services de garde éducatifs de qualité et adaptés à leurs besoins :

- des allocations relatives aux enfants de milieu défavorisé;
- une allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé;
- une mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins, qui permet de couvrir une partie des frais supplémentaires d'accompagnement de ces enfants.

RÉSULTATS 2014-2015

Allocation aux installations ou aux garderies recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé

- 18,1 M\$ versés à 379 CPE, 137 garderies et 111 bureaux coordonnateurs.

Mesure pour assurer une plus grande concertation et collaboration entre le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux

- des allocations, totalisant 3 M\$, ont été versées à des services de garde pour préserver la place de 1 664 enfants.

Mesure pour assurer un accès gratuit à des services de garde éducatifs pour des familles prestataires de l'aide financière de dernier recours

- 11,3 M\$ au bénéfice de 10 888 enfants.

Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé

- 67,7 M\$ au bénéfice de 6 979⁶ enfants.

Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration à des services de garde d'enfants handicapés ayant d'importants besoins

- 1,58 M\$ au bénéfice de 255 enfants, en 2014-2015. L'écart entre le nombre d'enfants ayant bénéficié de cette mesure s'explique par le fait que plus d'heures ont été accordées à un nombre moins grand d'enfants, et ce, dans les limites du même budget.

4.6 PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES MILIEUX AU PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES PLACES À CONTRIBUTION RÉDUITE EN SERVICES DE GARDE

Dans le contexte du plan de création de 15 000 nouvelles places subventionnées, le ministère de la Famille associe les milieux régionaux à la détermination des priorités et des besoins régionaux et au choix des projets. La mise en application du nouveau processus d'attribution a eu lieu à l'automne 2011.

6. Donnée pour l'année 2013-2014. Les sommes réelles accordées pour l'année 2014-2015 seront connues à la suite de l'analyse des rapports financiers présentés au cours de l'automne 2015.

RÉSULTATS 2014-2015

En février 2013, le Ministère a lancé un appel de projets visant l'attribution de 15 000 nouvelles places subventionnées. À terme, le réseau comptera 250 000 places subventionnées. Au 31 mars 2015, 227 467 places subventionnées étaient disponibles, ce qui représente une augmentation de 5 484 places depuis le 31 mars 2014.

4.12 SOUTENIR L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE SERVICES AUX PROCHES AIDANTS

Le Fonds de soutien aux proches aidants et la Société de gestion pour le soutien aux proches aidants, L'Appui, ont été créés en décembre 2009. Il s'agit d'une entente conclue avec le gouvernement et le holding de la famille Lucie et André Chagnon, Sojecci II Itée, prévoyant consacrer 200 M\$ à la cause des proches aidants d'aînés sur dix ans, dont 150 M\$ provenant du gouvernement et 50 M\$ de Sojecci II Itée.

À ce jour, 17 Appuis régionaux offrent des services et soutiennent financièrement des projets destinés aux proches aidants d'aînés.

RÉSULTATS 2014-2015

Selon les données transmises par L'Appui :

- du 1^{er} avril 2014 au 18 mars 2015, 16 Appuis régionaux ont lancé des appels de projets;
- en date du 18 mars 2015, pour l'année 2014-2015, plus de 11 M\$ ont été accordés par L'Appui national aux Appuis régionaux pour financer 320 projets pluriannuels;
- du 1^{er} avril 2014 au 31 janvier 2015, 3 997 contacts téléphoniques de proches aidants d'aînés ont été traités pour l'ensemble de la province, répartis ainsi : 647 contacts téléphoniques à la ligne Info-aidant (LIA) nationale et 3 350 pour les LIA régionales;
- pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2014, 107 271 visites ont été effectuées sur le portail Web par 78 552 visiteurs uniques.

4.14 FINANCER DE NOUVEAUX PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER QUÉBEC AMI DES AÎNÉS

Le programme Québec ami des aînés vise à soutenir financièrement des initiatives permettant d'adapter les milieux de vie aux réalités des personnes aînées pour leur permettre de rester chez elles, dans leur communauté, dans des environnements sains, sécuritaires et accueillants, dans un esprit de développement durable. Il vise également à favoriser la participation des personnes aînées au développement social, économique et culturel de leur communauté.

RÉSULTATS 2014-2015

Un appel de projets a été effectué du 19 janvier au 6 mars 2015. Les thèmes priorités sont l'abus et la maltraitance, l'intimidation, la vulnérabilité, les liens intergénérationnels, les milieux sécuritaires, l'âgisme, les préjugés et les stéréotypes. Les projets choisis seront avisés au cours de l'année 2015-2016.

4.15 INVESTIR DANS L'ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES ET LES SERVICES RÉGIONAUX OFFERTS AUX AÎNÉS

Le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM – MADA) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire offre une aide financière aux municipalités engagées dans la démarche MADA pour réaliser de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures répondant aux besoins des aînés.

Le PIQM-MADA est doté d'une enveloppe totale de 33 M\$ sur cinq ans. Le budget 2014-2015 a prévu une bonification de 2 M\$ en 2014-2015 par rapport aux 3 M\$ prévus initialement et une autre de 3 M\$, à compter de 2015-2016.

RÉSULTATS 2014-2015

Depuis le lancement du programme en 2010, plus de 210 projets ont été sélectionnés pour une aide financière estimée à 12 M\$.

4.16 SOUTENIR LE RÉSEAU DE COORDONNATEURS RÉGIONAUX EN MATIÈRE DE MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂNÉES DANS LES RÉGIONS DU QUÉBEC

Lancé le 14 juin 2010, le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015 (PAM) comprend 39 actions auxquelles prennent part 12 ministères et organismes gouvernementaux et a été prolongé jusqu'en 2017. Le déploiement de coordonnateurs spécialisés en matière de maltraitance envers les personnes âgées (coordonnateurs régionaux) fait partie du PAM.

RÉSULTATS 2014-2015

Ce sont 19 coordonnateurs (17 régionaux et 2 nationaux dont un, dédié à la clientèle des personnes âgées des Premières Nations et l'autre à celle des communautés culturelles) qui ont été déployés.

4.17 ÉLABORER UNE STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DU « VIEILLIR CHEZ-SOI »

Lors de son annonce en 2012, la politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec* et son plan d'action disposent d'un budget sur cinq ans de 2,7 G\$. Celui-ci regroupe 74 actions réparties dans 11 ministères et organismes gouvernementaux et porte une attention particulière aux aînés en contexte de vulnérabilité.

Inspirée de la vision de l'OMS en matière de vieillissement, la politique est composée de trois orientations :

- la participation : participation sociale (bénévolat, relations intergénérationnelles et vie sociale, culturelle, associative, démocratique), participation des travailleuses et travailleurs expérimentés dans les milieux de travail, utilisation des technologies de l'information et de la communication;
- la santé : promotion de la santé, prévention de la perte d'autonomie, amélioration de la qualité de vie, augmentation et accessibilité des services à domicile, adaptation des pratiques, des services et des stratégies d'intervention aux besoins des personnes âgées;

- la création d'environnements sains, sécuritaires et accueillants : contrer la maltraitance, accompagner les personnes âgées en situation de vulnérabilité pour faciliter l'accès aux services, accompagner et soutenir les proches aidants, soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement, rendre les habitations adaptables, adaptées, abordables et sécuritaires.

RÉSULTATS 2014-2015

Le bilan 2014-2015 des 74 actions a permis de constater que 76 % des actions sont en vigueur ou ont été réalisées et que 24 % des actions ont été reportées ou abolies.

10.4 MAINTENIR LA PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS EXPÉRIMENTÉS

Pour ce volet, le ministère de la Famille s'est concentré sur l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques pour accueillir ou maintenir en emploi les travailleurs expérimentés.

RÉSULTATS 2014-2015

La rédaction du guide s'est poursuivie.

11.5 FINANCER DE NOUVEAUX PROJETS CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT GLOBAL DES ENFANTS EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Le gouvernement a convenu d'un partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon. Le gouvernement investit la somme de 15 M\$ par année pendant dix ans pour le financement de nouveaux projets. De son côté, la Fondation y consacre la somme de 25 M\$ par année, pour un montant total de 400 M\$, répartis sur dix ans, et ce, jusqu'en 2019. Ce partenariat vise à soutenir le développement global des enfants âgés de 5 ans et moins vivant en situation de pauvreté. Dans l'optique de contribuer au bien-être des enfants et de leur famille, ce fonds est destiné au financement d'activités et de projets réalisés de façon concertée par les collectivités locales ainsi qu'au financement d'initiatives qui enrichissent les savoirs et les savoir-faire.

RÉSULTATS 2014-2015

En 2014-2015, 131 regroupements locaux de partenaires ont bénéficié du soutien financier de la société de gestion Avenir d'enfants pour la mise en œuvre d'actions concertées.

11.8 PROFITER DES TRAVAUX DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL POUR UNE ACTION CONCERTÉE EN MILIEU DÉFAVORISÉ

Le Comité interministériel pour une action concertée en milieu défavorisé vise à se doter d'une vision et d'orientations partagées en matière d'intervention en milieu défavorisé, afin de guider les actions locales, régionales et nationales de chacun des ministères et organismes représentés, d'assurer leur harmonisation et d'accroître leur efficacité pour les personnes et les partenaires concernés :

- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Ministère de la Famille;
- Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Secrétariat à la jeunesse.

Cette reddition de comptes est sous la responsabilité du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui coordonne les travaux du comité.

En 2014-2015 le comité n'a tenu aucune activité.

Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

La présente section traite du suivi des recommandations formulées dans le chapitre 5 « Services de garde éducatifs à l'enfance : qualité,

performance et reddition de comptes » du rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012 – Vérification de l'optimisation des ressources – Automne 2011.

Après son dépôt, le 31 janvier 2012, le plan d'action adopté par le ministère de la Famille à la suite des recommandations du rapport 2011-2012 du Vérificateur général a fait l'objet de six suivis qui ont été présentés et approuvés par le comité du Bureau de la sous-ministre. En 2014-2015, le Ministère a réalisé une mesure, ce qui porte à 27 le nombre de mesures réalisées sur le total de 33 mesures devant être mises en œuvre d'ici le 31 mars 2017. Des suivis étroits de chacune de ces mesures sont effectués le 31 mars et le 30 septembre de chaque année.

ACTION RÉALISÉE PAR LE MINISTÈRE EN 2014-2015

PROGRAMME ÉDUCATIF ET PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

- Offrir une formation sur le programme éducatif à l'intention du personnel concerné.

Afin de renforcer l'application et la conformité des programmes éducatifs, le plan et les outils de formation destinés spécifiquement aux conseillers aux services à la famille du Ministère ont été réalisés. À partir de ces contenus, une formation accessible à l'ensemble du personnel a également été élaborée et diffusée. Une formation de base d'une durée de deux jours a été suivie par 26 conseillers aux services à la famille répartis dans l'ensemble des directions régionales. Une seconde formation d'une durée d'une journée a été suivie par 31 autres employés du Ministère (autres que des conseillers aux services à la famille).

Ces formations favorisent l'harmonisation et la compréhension commune des concepts à caractère pédagogique utilisés par le personnel des services de garde éducatifs à l'enfance. D'autres séances de formation à l'intention du personnel sont prévues en continu.

La gestion et le contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) (LGCE) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour. Aux fins de l'application des mesures prévues à la LGCE, la première période fixée par le Conseil du trésor, en vertu de l'article 11, débute le 1^{er} janvier 2015 et se termine le 31 mars 2016.

La LGCE prévoit qu'un organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de ses effectifs dans son rapport annuel. Cet état doit notamment

présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégories d'emploi. De plus, lorsqu'un organisme public s'est vu attribuer une cible d'effectif en période de contrôle, il doit :

- indiquer si ce niveau a été respecté et, dans la négative, mentionner l'ampleur du dépassement ainsi que les moyens pris pour rectifier la situation;
- inscrire les renseignements relatifs aux contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus déterminés par le Conseil du trésor.

Le Conseil du trésor fixe annuellement une cible d'effectif utilisé pour les organismes publics dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique. Pour l'exercice financier 2014-2015, cette cible a été établie en ETC. La reddition de comptes demandée est effectuée sur cette base.

CONTRATS DE SERVICES

TABLEAU 28/ CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2015 ET LE 31 MARS 2015

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de services avec une personne physique ^I	5	32 087 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ^{II}	5	494 125 \$
Total des contrats de services	10	526 212 \$

I. Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

II. Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

TABLEAU 29/ RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015

	ETC	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2015
Personnel d'encadrement	22,5	24
Personnel professionnel	240	255
Personnel infirmier	0	0
Personnel enseignant	0	0
Personnel de bureau, technicien et assimilé	150	150
Agent de la paix	0	0
Ouvrier, personnel d'entretien et de service	0	0
Sous-total	412,5	429
Étudiants et stagiaires ^I	0	24
Sous-total^{II}	412,5	453

I. Les étudiants et les stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.

II. La cible d'effectif utilisé 2014-2015 a été établie à 430 ETC. Le Ministère a été en mesure de respecter cette cible.



annexes



annexe 1

Lois et règlements dont l'application relevait de la ministre de la famille, ministre responsable des aînés et ministre responsable de la lutte contre l'intimidation au 31 mars 2015⁷

Loi sur le curateur public (RLRQ, chapitre C-81)

Règlement d'application de la Loi sur le curateur public (RLRQ, chapitre C-81, r. 1)

Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance (RLRQ, chapitre E-12.011)

Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants (RLRQ, chapitre F-3.2.1.1)

Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants (RLRQ, chapitre F-4.0022)

Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) : les articles 1029.8.61.8 et les suivants, relatifs à l'administration du versement d'un montant au titre d'un paiement de Soutien aux enfants, ainsi que les articles 1029.8.61.49 et les suivants, concernant l'administration du versement d'un montant à titre de crédit pour le Soutien aux enfants.

Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (RLRQ, chapitre M-17.2), pour les fonctions et responsabilités à l'égard de la famille, à l'exception des fonctions relatives aux jeunes, qui sont dévolues au premier ministre

Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits concernant l'application de la Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine à l'égard des aînés et de la condition féminine (RLRQ, chapitre M-17.2, r. 1)

Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Famille (RLRQ, chapitre M-17.2, r. 2)

Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant (RLRQ, chapitre R-24.0.1)

Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1)

Règlement sur la contribution réduite (RLRQ, chapitre S-4.1.1, r. 1)

Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1, r. 2)

7. Conformément au décret suivant :

Décret 417-2014, 7 mai 2014

CONCERNANT la ministre et le ministère de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), le ministre et le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine ont été désignés ministre et ministère de la Famille par le décret n° 373-2014 du 24 avril 2014;

QUE, conformément à cet article, soient confiées à la ministre de la Famille et à la ministre responsable des Aînés les fonctions et responsabilités du ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine prévues à la Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (chapitre M-17.2), et ce, respectivement à l'égard de la famille et des aînés, à l'exception des fonctions relatives aux jeunes dévolues au premier ministre par le décret n° 357-2014 du 24 avril 2014;

QUE, conformément à cet article, soit confiée à la ministre responsable des Aînés l'application de la Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants (chapitre F-3.2.1.1);

QUE, conformément à cet article, à l'égard des aînés, soient confiés à la ministre responsable des Aînés la responsabilité des effectifs, des activités et des programmes ainsi que les crédits du portefeuille « Santé et Services sociaux » qui y sont afférents;

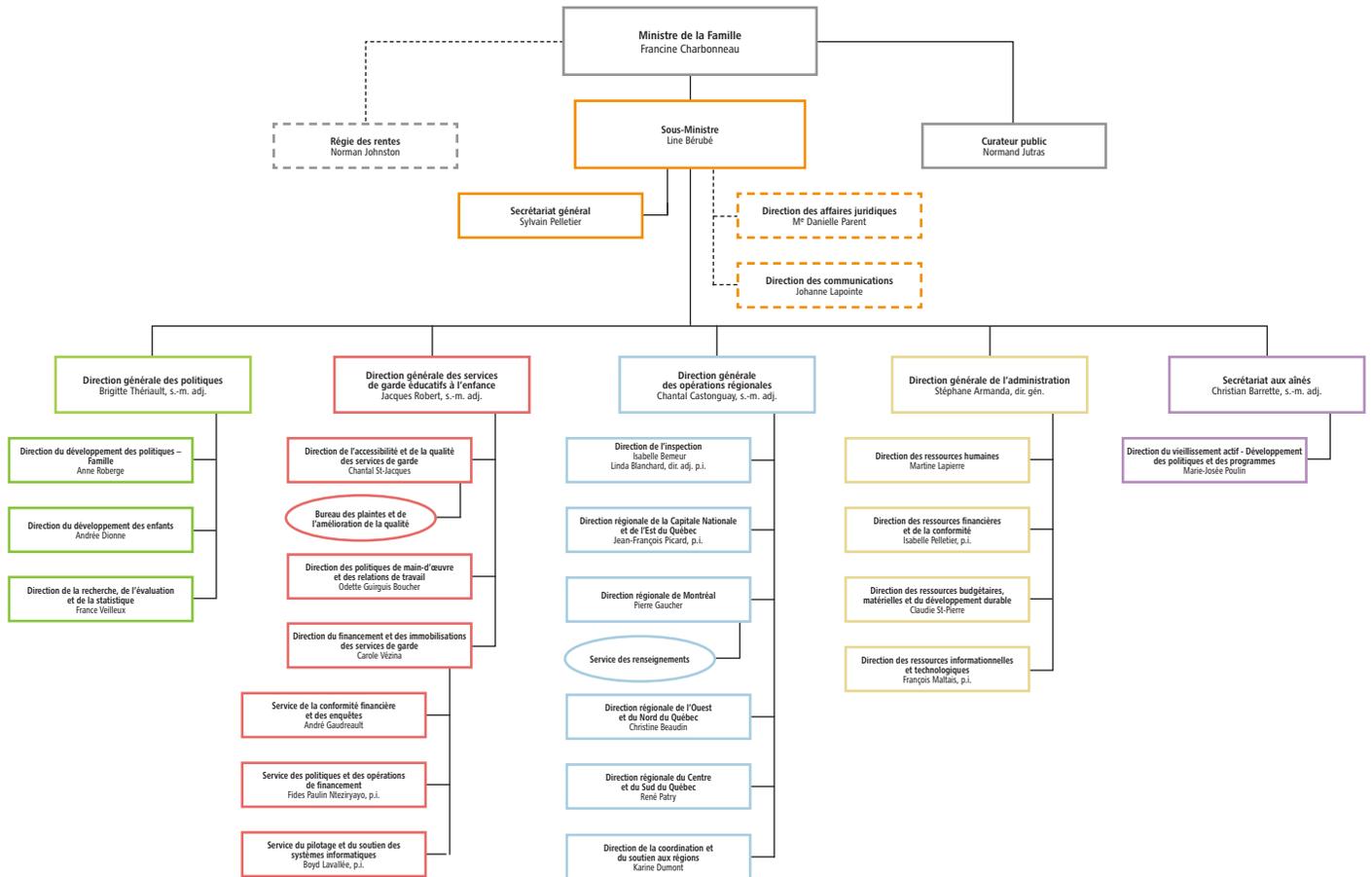
QUE le présent décret remplace le décret n° 373-2014 du 24 avril 2014.

PIERRE REID

Secrétaire général associé

annexe 2

Organigramme du ministère de la Famille au 31 mars 2015



annexe 3

L'évaluation et la recherche

ÉVALUATION DU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES DE GARDE

Le Programme de soutien financier pour l'amélioration de la qualité des services de garde accorde une aide financière à des projets menés surtout par des associations de services de garde. Les objectifs poursuivis par l'évaluation étaient d'évaluer la pertinence du programme, de cerner les forces et les difficultés liées à son fonctionnement ainsi que de déterminer ses retombées. Le rapport intitulé *Évaluation du programme de soutien financier pour l'amélioration de la qualité des services de garde* a été diffusé en février 2015.

ENQUÊTE « GRANDIR EN QUALITÉ » 2014

Le Ministère, de concert avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), a entrepris une nouvelle enquête (Grandir en qualité) auprès d'un échantillon représentatif des services de garde régis au Québec, en vue d'y évaluer la qualité des services offerts. Cette enquête a pour objet de dresser un portrait détaillé et représentatif de la qualité des services de garde régis offerts au Québec aux enfants âgés de 0 à 5 ans et de mieux connaître les facteurs pouvant y être associés. La première édition de cette enquête avait été menée en 2003 par l'ISQ. La collecte de données a été réalisée de février à juin 2014. L'analyse des résultats est en cours et leur diffusion est prévue au début de l'année 2016.

ÉVALUATION DES NOUVELLES PLACES SUBVENTIONNÉES EN SERVICES DE GARDE DESTINÉES À CERTAINES CLIENTÈLES SPÉCIFIQUES

Le Ministère a amorcé une évaluation des nouvelles places subventionnées en services de garde destinées à certaines clientèles spécifiques (milieux défavorisés, autochtones ou liés au développement nordique, enfants handicapés ou issus de familles récemment immigrées) ainsi qu'aux milieux de travail ou d'études. Les objectifs de ce projet consistent à :

- évaluer l'atteinte observable des cibles chiffrées liées à ces clientèles spécifiques (priorités ministérielles);
- évaluer l'incidence et la concrétisation de l'application des critères de pertinence liés à ces clientèles dans la sélection des projets de création de places en services de garde;
- déterminer les facteurs facilitant et contraignant les démarches effectuées par les services de garde visant à offrir des places à ces clientèles.

La collecte de données a démarré en janvier 2014 et s'échelonne jusqu'à la fin de l'année 2017.

PORTRAIT DES GARDERIES NON SUBVENTIONNÉES (GNS) – ENQUÊTE AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES DE GARDERIES NON SUBVENTIONNÉES

Une enquête, effectuée au moyen d'un questionnaire électronique auprès de tous les propriétaires de garderies non subventionnées, s'est déroulée entre octobre 2013 et janvier 2014. Plusieurs thèmes y sont abordés, dont le contexte de démarrage de l'entreprise, les caractéristiques de l'offre de services de garde, les efforts et les stratégies pour combler les places disponibles, le taux de fréquentation et les départs, les enjeux liés à l'embauche et à la rétention du personnel éducateur. Le *Portrait des garderies non subventionnées du Québec : Enquête auprès des propriétaires des garderies non subventionnées* a été rendu public en novembre 2014.

CONSULTATION SUR LES DÉFIS DES FAMILLES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Le Ministère a rendu public, en septembre 2014, les résultats de la consultation Web réalisée en vue de la préparation du Forum de la famille québécoise qui se tenait à l'automne 2013. Ce rapport est intitulé *Forum de la famille québécoise : Résultats de la consultation Web portant sur les défis des familles d'aujourd'hui et de demain*. Les thèmes de cette consultation portaient sur la conciliation travail-famille, le soutien entre les membres d'une même famille, la réponse aux besoins des familles, l'accès aux services de proximité, la reconnaissance du rôle de

parents, la dimension économique de la politique familiale et les défis que les familles devront relever au cours des cinq prochaines années.

CONSULTATION EN LIGNE SUR LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION

Le Ministère a convié la population à participer à une consultation en ligne portant sur la lutte contre l'intimidation, du 10 juillet au 30 novembre 2014. Cette consultation avait pour objectifs de :

- recueillir des données sur la perception de la population québécoise à l'égard du phénomène de l'intimidation et sur ses besoins d'information sur le sujet;
- donner la parole aux citoyens et aux citoyennes concernant les actions qu'ils jugent prioritaires pour prévenir l'intimidation et agir contre celle-ci;
- contribuer, par les données ainsi colligées, à alimenter les travaux du Forum sur la lutte contre l'intimidation tenu en octobre 2014 ainsi qu'à enrichir le plan d'action concerté qui y fera suite.

Le rapport de la consultation ayant pour titre Ensemble contre l'intimidation : *Rapport de la consultation en ligne sur la lutte contre l'intimidation* a été rendu public en février 2015.

POINTS DE VUE DES PARENTS SUR LES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE : SERVICES RECHERCHÉS, COMPRÉHENSION DES SERVICES ET BESOINS D'INFORMATION

Au printemps 2013, le Ministère a adopté la *Stratégie d'action pour contrer la garde illégale*. Cette stratégie prévoit notamment de sensibiliser les parents sur les contextes de garde légale et de faire la promotion des services de garde régis. Mieux cerner la compréhension des parents de jeunes enfants à propos de l'offre de services de garde à l'enfance ainsi que leurs besoins d'information est par ailleurs apparue comme une étape préalable. C'est pourquoi neuf groupes de discussion auprès de 69 parents d'enfants de 0 à 5 ans, venant de quatre régions du Québec, ont été réalisés du 20 octobre au 24 novembre 2014. Quatre thèmes ont été abordés avec eux dans des rencontres d'une durée

de deux heures : les caractéristiques des services de garde recherchés, leurs connaissances à propos des différents types de services de garde, leurs conceptions de la garde illégale et des risques d'y recourir et enfin, leurs besoins d'information et les moyens de communication qu'ils privilégient. L'analyse des résultats est en cours.

BULLETINS QUELLE FAMILLE?

Le bulletin *Quelle famille?* est un périodique d'information statistique portant sur les familles et les personnes qui les composent. Deux publications ont été diffusées : « Les enfants au Québec en 2011 » et « Les familles recomposées au Québec : qui sont-elles ? ».

COLLABORATION AVEC DES PARTENAIRES

En 2014-2015, le Ministère a contribué au développement et à la diffusion des connaissances scientifiques concernant les familles et les enfants, par l'entremise de recherches qu'il a lui-même réalisées ou supervisées, d'une veille d'information mensuelle et du financement d'une banque de données de la recherche. Le Ministère a également collaboré à des enquêtes statistiques d'envergure ou à des projets universitaires; il a également établi des partenariats avec la communauté scientifique. Voici quelques-uns de ces projets :

- Étude longitudinale du développement des enfants du Québec;
- Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle;
- Enquête québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans;
- Partenariat de recherche « Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles »;
- Alliance de recherche universités-communautés « Séparation parentale, recomposition familiale »;
- Recherche « Inscrire les pères à l'agenda des politiques publiques »;
- Action concertée de recherche « Le vieillissement de la population au Québec et ses enjeux économiques et de santé ».

annexe 4

Nombre d'établissements et places au permis
par type d'établissement et par région au 31 mars 2015

Régions administratives	Centres de la petite enfance (CPE)				BC milieu familial			Garderies subventionnées				Sous-total			Garderies non subventionnées			Total	
	Nombre		Nombre de places au permis		Nombre	Nombre places	Nombre étab.	Nombre de places au permis			Places à contribution réduite	Nombre étab.	Nombre de places au permis			Nombre Comp.	Nombre places		
	Étab.	Inst.	-18M	18m+				Total	-18M	18m+			Total	Nombre comp.	Total places			-18M	18m+
01 Bas-saint-Laurent	22	37	239	1 484	1 723	8	2 893	1	0	16	16	48	4 632	4	15	158	173	52	4 805
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	34	53	395	2 419	2 814	7	3 837	9	105	394	499	69	7 150	12	62	446	508	81	7 658
03 Capitale-Nationale	96	135	873	7 068	7 941	14	7 643	56	363	2 663	3 026	205	18 610	74	455	3 497	3 952	279	22 562
04 Mauricie	30	54	378	2 523	2 901	7	3 204	4	35	285	320	65	6 425	8	34	329	363	73	6 788
05 Estrie	48	70	480	3 329	3 809	9	4 355	5	35	325	360	84	8 524	15	30	566	596	99	9 120
06 Montréal	270	361	2 745	20 897	23 642	19	13 413	300	1 696	17 861	19 557	680	56 612	437	3 444	19 160	22 604	1 117	79 216
07 Outaouais	52	78	681	3 851	4 532	9	5 368	25	208	1 319	1 527	112	11 427	32	150	1 396	1 546	144	12 973
08 Abitibi-Témiscamingue	23	33	277	1 651	1 928	6	2 332	1	10	70	80	40	4 340	4	40	210	250	44	4 590
09 Côte-Nord	21	24	178	1 081	1 259	6	1 384	0	0	0	0	30	2 643	0	0	0	0	30	2 643
10 Nord-du-Québec	29	40	391	1 992	2 383	4	304	0	0	0	0	44	2 687	0	0	0	0	44	2 687
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12	19	110	730	840	6	1 343	1	5	18	23	26	2 206	0	0	0	0	26	2 206
12 Chaudière-Appalaches	46	87	818	4 080	4 898	12	6 069	20	160	899	1 059	119	12 026	21	185	968	1 153	140	13 179
13 Laval	38	52	412	2 910	3 322	6	4 808	54	377	3 337	3 714	112	11 844	84	810	4 084	4 894	196	16 738
14 Lanaudière	39	62	542	3 475	4 017	9	5 909	45	329	2 640	2 969	116	12 895	43	380	2 191	2 571	159	15 466
15 Laurentides	54	86	676	4 885	5 561	10	7 322	41	404	2 634	3 038	137	15 921	54	415	2 677	3 092	191	19 013
16 Montérégie	140	250	2 150	13 510	15 660	26	18 372	132	985	8 125	9 110	408	43 142	162	1 500	8 385	9 885	570	53 027
17 Centre-du-Québec	24	49	354	2 249	2 603	5	3 108	12	105	567	672	66	6 383	6	15	241	256	72	6 639
TOTAL	978	1 492	11 699	78 134	89 833	163	91 664	706	4 817	41 153	45 970	2 361	227 467	956	7 535	44 308	51 843	3 317	279 310

annexe 5

Liste des acronymes

ACRONYME	DESCRIPTION
AAA	Aide Abus Aînés
ACCPE	Association des cadres des CPE
AGPQ	Association des garderies privées du Québec
ANC	Avis de non-conformité
AQCPE	Association québécoise des centres de la petite enfance
AQDR	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées
AQRP	Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic
AREQ	Association des retraitées et retraités de l'éducation et autres services publics du Québec
BC	Bureaux des Coordonnateurs
BEIE	Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétique
BNQ	Bureau de normalisation du Québec
CAF	Caisses d'allocations familiales
CAFE	Conception administrative famille et enfance
CDRV	Centre de recherche sur le vieillissement
CÉDÉ	Centre d'études en droit économique
CLDC	Centre de leadership et de développement des compétences
CMRP	Comité ministériel de relations professionnelles
CMMRP	Comité mixte ministériel des relations professionnelles
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales
CPAS	Centre publique d'action sociale
CPE	Centres de la petite enfance
COSGEE	Conseil québécois des services de garde éducatifs à l'enfance
CRE	Conférence régionale des élus
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
CSQ	Centrale des syndicats du Québec
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
CSSSPNQL	Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
CTF	Conciliation travail-famille
CTRCA	Conférence des tables régionales de concertation des aînés du Québec
DMU	Développées en milieu utilisateur
ETC	Équivalent temps complet
FADOQ	Fédération de l'âge d'or du Québec
FLAC	Fondation Lucie et André Chagnon
FPT	Fédéral, provinciaux et territoriaux
GDF	Gestion du financement
GID	Gestion intégrée des documents
GNS	Garderies non subventionnées

HGC	Haltes-garderies communautaires
ICSGE	Identification de la clientèle des services de garde éducatifs
ISQ	Institut de la statistique du Québec
ITMAV	Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité
JEUJ	Jeunes Explorateurs d'un jour
LAOVT	Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
LGCE	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs
LSGEE	Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MEEESR	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MRC	Municipalités régionales de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCF	Organismes communautaires Famille
OMS	Organisation mondiale de la santé
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PADD	Plan d'action ministériel de développement durable
PAM	Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance
PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
PFI	Programme de financement des infrastructures
PFM	Politique familiale municipale
PIQM-MADA	Programme d'infrastructures Québec-Municipalités–Municipalité amie des aînés
PME	Petites et moyennes entreprises
PMO	Planification de la main-d'œuvre
PSFMT	Programme de soutien financier aux milieux de travail en matière de conciliation travail-famille
QADA	Québec ami des aînés
RAC	Régime d'assurance collective
RGPQ	Rassemblement des garderies privées du Québec
RJCCQ	Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RSG	Responsables de services de garde
RSGEE	Règlement sur les services de garde éducatifs
TRCA	Tables régionales de concertation des aînés
VE	Vieillir et vivre ensemble



Imprimé sur du papier contenant 30% de fibres recyclées postconsommation,
certifié FSC, procédé sans chlore.

Contribuer au développement
du Québec en favorisant
le mieux-être et l'épanouissement
des familles québécoises ainsi
que le développement des enfants.